

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 7<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982  
(97<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

3<sup>e</sup> Séance du Mardi 17 Novembre 1981.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 3876).
2. — Loi de finances pour 1982 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3878).

#### Culture (suite).

MM. Queyranne,  
Marcus,  
Hermier,  
Fuchs,  
Lengagne,  
Péricard,  
Asensl,  
Perrut,  
Dhaille,  
Pinte,  
Bouvard,  
Metzinger,  
Schreiner,  
M<sup>mes</sup> Missoffe,  
Toutsain,  
Lecuir,  
M. Toubon.

M. Lang, ministre de la culture.

#### Etat B.

Titres III et IV. — Adoption (p. 3890).

#### Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 3890).

#### Etat D.

Titre III. — Adoption (p. 3890).

Rappel au règlement (p. 3890).

M. Toubon.

#### Droits de la femme.

M. Hamel, rapporteur spécial de la commission des finances.

M<sup>me</sup> Toutain, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M<sup>me</sup> Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des droits de la femme.

M<sup>mes</sup> Missoffe,

Nevoux,

Goeriot,

M. Louis Lareng,

M<sup>me</sup> Halimi,

Chepy-Léger.

M<sup>me</sup> le ministre délégué.

Les crédits du ministère des droits de la femme sont inclus dans les crédits des services généraux du Premier ministre.

Après l'article 84 (p. 3900).

Amendement n° 108 de la commission des affaires culturelles : Mme le rapporteur pour avis, M. le rapporteur spécial, Mme le ministre délégué. — Retrait.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. — Dépôt d'un rapport (p. 3900).

4. — Ordre du jour (p. 3900).

**PRESIDENCE DE M. PHILIPPE SEGUIN,**  
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

**FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 27 novembre, inclus :

Ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 :

Culture (suite) ;

Premier ministre : droits de la femme ;

Premier ministre : relations avec le Parlement ; rapatriés ; services divers ; S. G. D. N. ; Conseil économique et social ; *Journal officiel*.

Mercredi 18 novembre, à neuf heures trente :

Premier ministre (suite) ;

Commerce extérieur ;

Relations extérieures, affaires européennes, coopération et développement.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt-deux heures :

Troisième et dernière lecture du projet de loi de finances rectificative pour 1981 ;

Suite de l'ordre du jour du matin.

Jeudi 19 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Recherche et technologie ;

Temps libre, tourisme, jeunesse et sports ;

Articles non rattachés.

Vendredi 20 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente, jusqu'à minuit :

Articles non rattachés (suite) ;

Seconde délibération ;

Vote sur l'ensemble.

Mardi 24 novembre, à seize heures et, éventuellement, à vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, relatif aux grands fonds marins.

Mercredi 25 novembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Projet relatif au mandat des membres des chambres d'agriculture ;

Projet relatif à la prise en charge par l'Etat de certaines cotisations sociales des entreprises réduisant la durée du travail ;

Propositions tendant à l'abrogation de la loi « anti-casseurs ».

Jeudi 26 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Éventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

Projet relatif à la modération des loyers ;

Projet sur les conseils d'architecture.

Vendredi 27 novembre, à neuf heures trente et, éventuellement, à quinze heures :

Questions orales sans débat ;

Éventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille.

Le scrutin pour l'élection de six juges suppléants de la Haute Cour de justice, qui était prévu demain, après les questions au Gouvernement, est reporté à une date ultérieure.

— 2 —

**LOI DE FINANCES POUR 1982 (DEUXIEME PARTIE)**

Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 (n<sup>os</sup> 450, 470).

**CULTURE (suite).**

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la culture.

Dans la discussion, la parole est à M. Queyranne.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Monsieur le président, monsieur le ministre de la culture, mes chers collègues, premier intervenant dans la discussion sur le projet de budget de la culture, j'ai la conviction de vivre un moment historique, une action d'une grande portée. Le droit à la culture, jusqu'à présent proclamé très haut, mais cantonné dans l'abstrait, devient un droit réel, partagé, vital.

Monsieur le ministre, vous avez évoqué tout à l'heure vos prédécesseurs : qui ne se souvient, en effet, du lyrisme vertigineux d'André Malraux, de la conviction généreuse de Jacques Duhamel ! Mais, derrière leurs propos, se dissimulait la dure réalité des chiffres : le budget de la culture n'a jamais atteint la hauteur de leurs ambitions. Bien au contraire, depuis trois ans, il avait été délibérément sacrifié par une politique qui, sous le couvert du libéralisme, n'était que la traduction hypocrite du laisser-faire et du laisser-aller.

L'an dernier, votre prédécesseur ne nous avait présenté qu'un budget de misère : il n'était plus que celui du « chic » parisien, le budget « des menus plaisirs », que dénonçait naguère Jean Vilar. Vous avez pris devant nous un engagement décisif : le doublement en 1982 du budget de la culture, qui représente maintenant 0,75 p. 100 du budget de l'Etat, avant d'atteindre le seuil du 1 p. 100 dès 1983.

Surtout, au-delà des chiffres, vous nous avez précisé le chemin que vous entendiez suivre, c'est-à-dire la voie tracée par François Mitterrand, avec le concours de la grande majorité des artistes et des hommes de culture.

De prime abord, la progression sans précédent de votre budget pourrait être analysée en termes quantitatifs et cet aspect n'est pas négligeable bien sûr, car combien d'institutions culturelles, combien d'équipes artistiques n'étaient-elles pas menacées dans leur existence même à cause de l'insuffisance des moyens accordés ? Quand on sait qu'en 1981, les crédits pour la décentralisation dramatique, pour les maisons de la culture n'avaient été augmentés que de 7 p. 100, on peut mesurer l'effet désastreux de la politique antérieure : des budgets de création réduits à la portion congrue, des établissements partiellement fermés pour économiser sur les charges de gestion.

Vos crédits permettront les rattrapages indispensables. Ils contribueront à remettre à flot ces institutions en péril. Ils leur donneront la bouffée d'air indispensable pour qu'elles puissent vivre vraiment. Nous revenons de loin, pouvait déclarer récemment Roger Planchon : enfin, un peu de bleu dans un ciel lourd ! Nous avons rudement besoin d'espérance, en effet !

Mais au-delà de ce bond en avant, nous trouvons dans le budget de la culture, non seulement la réponse au mépris de naguère, la réparation d'une injustice, mais surtout l'affirmation d'une politique nouvelle. Certains pourraient s'étonner qu'en période de crise, la culture soit si bien dotée. Vous avez déjà répondu, monsieur le ministre, à cette objection. Mais, je dois le souligner à mon tour, un tel raisonnement reflète une conception dépassée : celle de la culture réduite à une fonction d'ornement, en quelque sorte ; la culture, superflu, luxe, « supplément d'âme », que l'on ne pourrait s'offrir qu'après avoir satisfait aux dures exigences de l'économie...

Non ! Le développement culturel n'est pas le complément du développement économique, ni le stade ultime de la justice sociale. Il est au cœur du changement de notre société ! A une logique strictement productiviste, aux tentatives d'asservissement des esprits, il oppose la liberté de la création, la responsabilité des citoyens et les promesses de l'innovation.

Le précédent pouvoir avait tenté de justifier l'abandon par l'Etat de sa mission en favorisant le rôle prépondérant des industries culturelles dans la diffusion de la production artistique. Le bilan a été décevant. La démocratisation promise ne pouvait passer par la commercialisation des objets culturels. Le cercle des initiés ne s'est pas élargi. Bien plus : des entreprises mercenaires ont surtout propagé des sous-produits culturels avec leur cortège de stéréotypes. Entendons-nous bien : nous ne refusons pas toute initiative privée, tout apport du secteur marchand. Il ne doit pas y avoir d'un côté l'Etat, aux mains propres et, de l'autre, les industries soumises à la stricte loi du profit.

Nous voulons seulement faire prévaloir l'intérêt général, en associant ceux qui le souhaitent aux objectifs du service public.

Du point de vue qualitatif, ce projet de budget pour 1982 marque des orientations nouvelles. Certes, beaucoup reste à préciser, en concertation avec tous les partenaires concernés.

Tel est l'objectif que vous avez fixé à différentes missions. D'ailleurs, le rapport que vient de remettre la commission sur le livre, présidée par Bernard Pingaud, montre l'intérêt de ces contributions. Nous en étudierons les conclusions avec attention. Mais, d'ores et déjà, nous devons souligner que la politique que vous nous avez présentée tout à l'heure s'appuie sur trois principes d'action fondamentaux dans lesquels se reconnaît pleinement le groupe socialiste : lutter contre les inégalités culturelles, promouvoir la culture vivante et réussir la décentralisation.

Nous ne nous résignons pas à l'état de fait. Vous avez rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre quels étaient les taux de la fréquentation des salles de spectacle ou des musées ; un Français sur trois ne lit jamais de livre. On ne montrera jamais assez ces réalités. Et, derrière ces chiffres « globaux », nous découvrons des inégalités très vives. Ainsi les cadres supérieurs fréquentent cinq fois plus les bibliothèques que les ouvriers et ils vont dix fois plus à l'Opéra ou au concert.

Certes, on ne saurait demander au seul ministre de la culture de modifier radicalement une situation inacceptable. C'est d'abord de l'éducation, mais aussi de l'organisation du travail et des loisirs, d'une nouvelle conception de la radio et de la télévision que dépend la véritable démocratisation de la culture. Néanmoins, dans le cadre de ses compétences, le ministre se doit de favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture. A cet égard, nous enregistrons avec une satisfaction plus particulière les décisions positives contenues dans le projet de budget pour 1982.

Jusqu'à présent, l'éducation artistique était laissée à l'initiative des collectivités locales. Avec la dotation culturelle, créée par la loi de décentralisation, une prise en charge substantielle des dépenses sera assurée par l'Etat. Mais il faudra aller plus loin : un grand projet de loi devrait être prochainement présenté au Parlement sur l'avenir des enseignements artistiques. L'œuvre à accomplir est immense. Actuellement, 1 million 200 000 enfants fréquentent des écoles de musique, mais 100 000 seulement sont dans un établissement bénéficiant d'une subvention de l'Etat. Combien d'enfants ne découvriront jamais la musique parce qu'ils habitent dans un village ou dans un quartier défavorisé de nos grandes villes !

Vous avez à affronter, monsieur le ministre, et avec vous tous les membres du Gouvernement, cent ans après, un défi du même type que celui qui fut relevé par Jules Ferry pour l'enseignement général. La lutte contre les inégalités passe par la promotion du livre et de la lecture. Dans ce domaine, il convient de le rappeler, la France porte la lanterne rouge parmi les pays développés : nos bibliothèques ne prêtent même pas, en un an, en moyenne deux livres à chaque habitant. Or, estimait Jacques Fauvet, « la culture, c'est d'abord la lecture ». Qui n'a en mémoire ce que les livres ont pu lui apporter : à la fois la connaissance, le plaisir, la découverte ? Le projet de budget pour 1982 triple les crédits destinés au livre et à la lecture publique. Il complète le réseau des bibliothèques centrales de prêt pour les six millions de Français qui, dans les dix-sept départements parmi les plus ruraux, n'en étaient pas pourvus. De plus la lecture publique s'ouvre à l'audio-visuel avec les subventions destinées à l'organisation des médiathèques.

Ce projet de budget marque aussi une attention particulière en faveur de secteurs qui, jusqu'à présent, étaient négligés. Le rétablissement des crédits pour l'équipement des salles de spectacles et la volonté d'éviter la fermeture des salles de cinéma participent de ce souci de maintenir un réseau d'équipements capable d'irriguer notre pays. L'intérêt que vous portez, monsieur le ministre, aux cultures régionales, à l'action des comités d'entreprise ou des associations de culture populaire permet d'envisager des actions nouvelles qui témoigneront d'une grande richesse de créativité.

La structure du budget de la culture met en évidence, pour 1982, une seconde priorité : la promotion de la culture vivante. Auparavant, avec les restrictions, l'accent avait été mis sur la conservation du patrimoine, qui apparaissait alors comme la mission fondamentale de l'Etat et il faut se réjouir, certes, que le patrimoine ne soit pas le parent pauvre dans le projet que vous nous présentez.

Mais enfin, avant de devenir patrimoine, la culture est initiative, bouillonnement, invention de formes et de langages nouveaux. Nous serions condamnés à n'être qu'un immense conservatoire si la création artistique ne pouvait être soutenue et encouragée. La création est, à nos yeux, une valeur irremplaçable, un rempart contre la banalisation culturelle, une ouverture sur de nouvelles sensibilités. Les créateurs anticipent le devenir de notre société. Ce sont des visionnaires dont nous avons tous besoin, dans la mesure où ils s'insurgent contre les normes du moment.

Ce projet de budget réagit contre les abandons antérieurs. Nous avons noté tout particulièrement la progression de l'aide aux compagnies théâtrales et aux orchestres régionaux ; les crédits pour les arts plastiques ; ou la contribution que l'Etat entend accorder à la création cinématographique.

Enfin, ce projet de budget s'inscrit, et c'est sa troisième grande orientation, dans le grand mouvement de décentralisation que nous avons engagé avec le vote du projet de loi relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. Non, la décentralisation n'est pas, contrairement à ce qu'avait affirmé votre prédécesseur, une idée dépassée. Un seul chiffre traduit le rééquilibrage du budget pour les dépenses ordinaires : Paris n'absorbe plus que 35 p. 100 des crédits au lieu de 47 p. 100 l'année passée. Cette volonté de décentralisation se manifeste dans tous les domaines, mais la principale action tient à la mise en place de la dotation culturelle régionale prévue par l'article 61 du projet de loi de décentralisation.

La seconde partie de cette dotation, 150 millions de francs, sur une dotation globale de 500 millions de francs, doit servir à constituer un fonds spécial de développement culturel, qui doit être réparti, dans le cadre d'une réflexion commune entre les régions et l'Etat, dans la perspective des deux ans à venir, celle du plan intérimaire, celle aussi de la future loi sur la répartition des compétences qui devrait entrer en vigueur en 1984.

Le dialogue entre l'Etat et les régions correspond bien à la vision que nous avons de la décentralisation dans le domaine culturel. Nous constatons aujourd'hui que bien des institutions bénéficient de financements croisés, de la part de l'Etat et des collectivités locales, qui sont effectivement indispensables pour assurer la diversité et le foisonnement des initiatives. De plus, ce pluralisme est presque toujours une garantie d'indépendance pour les artistes. Nous pensons qu'une conception trop abrupte, celle de la « décentralisation-isolement » serait grosse de graves inconvénients. L'action de l'Etat risquerait de se cantonner aux grandes institutions parisiennes et le « secrétariat d'Etat aux beaux-arts » de la III<sup>e</sup> République serait en quelque sorte reconstitué. Pour les régions et pour les collectivités locales, cette « décentralisation-isolement » porterait en elle plusieurs risques : la dilution des actions, et le repli sur les valeurs locales, laissant le champ libre aux grandes industries culturelles nationales et internationales.

Le dialogue Etat-collectivités locales, dans le cadre de la décentralisation, nous paraît être le lieu de passage obligé pour que nos régions aient une politique culturelle de création, d'accueil, de confrontation, qui leur confère un rayonnement national et international.

Voilà la grande ambition que nous avons pour nos régions. La décentralisation ne sera pas seulement un ensemble de mécanismes institutionnels, elle prendra corps grâce à des politiques vigoureuses. Lutter contre les inégalités culturelles, promouvoir la culture vivante, réussir la décentralisation : trois orientations qui sont inscrites au cœur de ce projet de budget et qui justifient pleinement l'adhésion du groupe socialiste.

Monsieur le ministre, vous nous invitez à engager une grande politique pour notre pays. Comment ne pas établir un parallèle avec cette constatation de Claude Levi-Strauss qui, étudiant dans *Tristes tropiques* le passage de l'état de nature à l'état de culture, écrivait : « Rien n'est joué, nous pouvons tout reprendre. Ce qui fut fait et manqué peut être refait : l'âge d'or qu'une aveugle superstition avait placé derrière nous est en nous. »

Avec vous, monsieur le ministre, avec le Gouvernement, nous reprendrons cette espérance à notre compte. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Marcus.

**M. Claude-Gérard Marcus.** Voici un ministre budgétaire heureux ! C'est que la progression de ces crédits satisferait le plus difficile des ministres. Mais encore faut-il rappeler que ces crédits, ils ne tombent pas du ciel, qu'ils viennent de la poche du contribuable ou encore d'un budget en déficit que nous jugeons désastreux. Mais faut-il qu'ils soient bien employés.

Aussi, et sans nier des éléments très positifs, dois-je vous faire part de plusieurs observations qui me sont venues à l'esprit.

La première est que, dans votre domaine, ce que vos amis appellent « l'héritage » est particulièrement positif.

Depuis le jour où le général de Gaulle avait chargé André Malraux de créer le ministère des affaires culturelles, la France a cessé d'être un désert culturel d'où seule émergeait une capitale qui concentrait tous les moyens.

Dans tous les domaines : restauration et réhabilitation de notre patrimoine architectural ; renaissance et développement de nos musées ; politique de la musique, marquée notamment par Marcel Landowski ; création et développement des maisons de la culture ; aide au théâtre et aux troupes théâtrales ; aide à l'art lyrique ; aide aux festivals ; développement des arts plastiques ; création

de la sécurité sociale pour les artistes, beaucoup a été fait, même si les moyens paraissent inférieurs à des besoins en augmentation constante.

Chaque Président de la République a apporté sa pierre à l'édifice...

**M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** N'importe quoi !

**M. Claude-Gérard Marcus.** ... selon sa sensibilité propre et ses préoccupations.

A cet égard, je veux rendre un hommage particulier au Président Pompidou qui a certainement été le plus épris d'art contemporain, le plus ouvert aux créations de notre temps et dont il est heureux que l'un des instruments majeurs de la culture française, le Centre Georges-Pompidou, perpétue le nom.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, porte plus sur l'augmentation des actions déjà entreprises, avec un certain rééquilibrage en faveur de celles qui étaient mal dotées, que sur les créations.

La décentralisation que vous évoquez si souvent est intimement liée à ces chartes culturelles lancées par Michel Guy et qui ont été un apport remarquable au développement culturel de la province.

Vous faites porter vos efforts sur le livre et la lecture publique, mais la création, avant vous, d'une direction du livre vous a déjà donné des instruments.

**M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis.** Sans aucun moyen !

**M. Claude-Gérard Marcus.** Des réalisations comme le Centre Georges-Pompidou, le musée Picasso, la mise en chantier du musée du XIX<sup>e</sup> siècle sont, parmi tant d'autres, des réalisations prestigieuses.

Ma deuxième observation est que tout ce que nous avons réalisé l'a été dans la plus grande liberté.

A aucun moment, ni sous le général de Gaulle, ni sous le Président Pompidou ni sous le Président Giscard d'Estaing il n'y a eu d'art officiel. A aucun moment la création n'a été censurée.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Et *Charlie Hebdo* ?

**M. Claude-Gérard Marcus.** Je souhaite qu'il continue à en être de même. Vous l'avez affirmé. Nous verrons à l'épreuve des faits. Parce que nous étions profondément attachés à l'idée que l'art ne se concevait que libre, nous n'avons tenté d'imposer aucune idéologie.

Cela a même parfois été le contraire. Nous avons construit les maisons de la culture et nous les avons le plus souvent abandonnées à vos amis politiques.

**M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis.** Sans aucun moyen !

**M. Claude-Gérard Marcus.** Par snobisme, certains ministres se sont même complus à nommer à des postes essentiels des hommes connus pour leur totale hostilité au pouvoir en place. C'était d'ailleurs conforme au critère de liberté et nous n'avons pas à le regretter.

Le résultat n'a pas toujours été à la hauteur des espérances. Qui n'a connu de ces spectacles dits « culturels » réalisés pour se faire plaisir, à coups de subventions, par des metteurs en scène et qui se jouaient devant des publics clairsemés, lassés du misérabilisme des œuvres présentées ?

Ma troisième observation, c'est que vous ne semblez pas tabler suffisamment sur le secteur privé, bien que vous lui accordiez une place.

Certes, l'aide au théâtre privé s'accroît sensiblement. Mais c'est une goutte dans l'océan des subventions au théâtre public. Pourtant bien des grandes créations théâtrales des trente dernières années sont dues au secteur privé !

Les arts plastiques ? Il en va de même. Vous auriez, et, si cela est vrai, je vous en félicite, rejoignant ainsi les efforts acharnés de l'opposition, joué un rôle qui n'était pas second dans la décision qu'a prise le Président de la République d'exonérer les œuvres d'art de l'impôt sur le capital. Vous auriez, ainsi, contribué à sauver à la fois les artistes contemporains et une grande partie du patrimoine français qui risquait de « filer » discrètement au-delà des frontières.

Mais cela ne suffit pas. Pour les artistes vivants, comme pour les œuvres de l'Antiquité, il est souhaitable que la France demeure un grand marché d'art. Certains vont peut-être se récrier en entendant cette expression. Mais il faut être clair. Faute de collectionneurs privés, l'immense majorité des artistes plasticiens ne pourraient pas vivre. Même doublés chaque année, les crédits du ministère ne suffiraient pas à prendre le relais du secteur privé. Pour que Paris demeure une grande place du marché d'art et ne soit pas écrasé par Londres, notamment dans le domaine des ventes publiques, loin d'augmenter les taxes de transaction, il est essentiel de les diminuer. Le succès des salles

de ventes anglaises, qui drainent une partie considérable des ventes d'art françaises, ne tient-il pas précisément à la différence très notable des droits à payer ?

Ma quatrième observation, je la formule en tant qu'élu de Paris.

Sans cesse, j'entends mettre en cause la ville de Paris et critiquer la faiblesse relative de son budget culturel. Je tiens à rappeler qu'en dehors même des instruments culturels nationaux que la centralisation historique du pouvoir a installés à Paris, la ville dispose d'un patrimoine culturel considérable. Ses musées d'abord : Petit-Palais, Carnalet, Cognac-Jay, Cernuschi, Bourdelle, le musée d'Art moderne de la ville de Paris, le musée du Costume, qui n'a pas attendu la création d'un musée national du costume...

**M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis.** Moins de 4 p. 100 !

**M. Claude-Gérard Marcus.** ... les maisons de Balzac et de Victor Hugo, les hôtels du Marais, les théâtres, les bibliothèques. Et pour la lecture, là non plus, nous n'avons pas attendu l'aide de l'Etat pour déployer ces dernières années des efforts considérables.

Je tiens aussi à insister sur ces conservatoires d'arrondissement qui se répandent, à partir d'un noyau ancien.

La ville n'est donc pas confrontée aux mêmes problèmes que d'autres municipalités dotées d'un patrimoine moins riche.

J'ajoute que dès son arrivée à la mairie de Paris, Jacques Chirac a fait de l'action culturelle une priorité et doublé, sans vous attendre, le budget culturel. Il a, depuis, continué à l'accroître. Ainsi aux créations encore récentes comme le Théâtre de la Ville, dont je m'honore d'avoir été l'un des initiateurs, l'Orchestre de Paris, se sont ajoutés, entre autres, le Théâtre musical de Paris, au Châtelet, l'Orchestre de chambre de Paris, le festival de poésie de Paris, le festival de jazz, sans parler du soutien à de nombreuses compagnies.

Ces réalisations connaissent un succès que nul ne contredit et se déroulent dans des conditions de bonne gestion qui sont loin des comptes fantastiques de l'Opéra.

Des théâtres d'arrondissement ont vu le jour et des centaines d'ateliers de voisinage et de création artistique ont été implantés dans tous les arrondissements. Le nombre des expositions et des animations a d'ailleurs été accru dans les mairies annexes d'arrondissement.

Enfin, c'est la seule ville, à ma connaissance, à prendre les problèmes à la base puisqu'elle entretient à grands frais dans les écoles primaires des maîtres délégués chargés de l'enseignement des arts plastiques et de la musique.

Ma cinquième observation concerne l'absence de toute politique culturelle tournée vers le troisième âge. En effet, toutes les actions que vous conduisez s'adressent essentiellement aux gens actifs et plus particulièrement aux étudiants et aux universitaires. On le voit notamment dans les théâtres dit « populaires », où le public est composé de plus d'étudiants que de travailleurs.

J'ai eu l'occasion, il y a quelques années, de présider au ministère de la culture, lorsque M. Michel Guy était secrétaire d'Etat, une commission chargée de définir les grandes lignes d'une politique culturelle tournée vers le troisième âge et de rédiger un rapport. Ce dernier est resté sans suite, et je n'ai pas l'impression que ce champ d'activité vous ait beaucoup préoccupé jusqu'à présent.

J'emprunterai ma sixième observation aux interrogations formulées en commission par le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Comment assurer une pleine utilisation des crédits ? Des missions de réflexion n'ayant pas encore remis leurs conclusions, ne conviendrait-il pas d'organiser un débat au printemps sur la nouvelle politique ? Les collectivités locales pourront-elles suivre ? Une réflexion aura-t-elle lieu sur les relations entre la culture et le socio-culturel ? Au vrai, toutes ces questions renvoient à cette évidence que vous n'avez pas encore défini un projet d'ensemble. Vous le renvoyez à plus tard, et nous restons dans le flou ! Voilà, au demeurant, qui ne saurait nous surprendre de la part d'un Gouvernement qui dépose projet sur projet et renvoie leur application à d'autres lois encore.

Il y a là pour le groupe du rassemblement pour la République motif à ne pas voter votre budget, puisque nous ne savons pas ce que vous voulez réellement. Nous ne le voterons pas non plus par esprit de rigueur. Nous n'avons pas approuvé l'ensemble du budget de l'Etat, nous avons refusé de voter les recettes. Par conséquent, nous ne saurions accepter de le faire pour les dépenses.

Ce que l'on appelle pouvoir culturel en France, monsieur le ministre, vos amis et vous le déteniez déjà en très grande partie, et il est vrai qu'il vous a aidés à la conquête du pouvoir.

Le curieux, c'est le grand silence des milieux culturels depuis six mois. Peut-être est-il né du contraste entre des espoirs irréalistes et la dure réalité.

Peut-être aussi de nombreux créateurs ne se retrouvent-ils pas dans cet idéal médiocre que défend un Premier ministre dont tout l'objectif politique semble être résumé dans la formule : « Partez la tête haute à la retraite à cinquante-cinq ans. » (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jean-Pierre Balligand.** N'importe quoi !

**M. Claude-Gérard Marcus.** Nous enregistrons les leçons. Face à un pouvoir médiocre...

**M. Jean-Pierre Balligand.** C'est scandaleux !

**M. Claude-Gérard Marcus.** ... face à une idéologie misérabiliste et dépassée... (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Philippe Marchand.** Mais c'est ridicule !

**M. Hervé Vuillot.** Il nous insulte !

**M. Claude-Gérard Marcus.** ... il nous appartiendra de construire un contre-pouvoir culturel.

Il sera bâti avant tout sur l'idée de liberté et le refus de l'étatisme, sur la volonté du dépassement de l'homme et non sur l'exaltation de ses faiblesses ainsi que sur l'attachement à la grandeur de la France et à sa mission universelle. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Hervé Vuillot.** C'est honteux !

**M. Charles Metzinger et M. Bernard Schreiner.** N'importe quoi !

**M. le président.** La parole est à M. Hermier.

**M. Guy Hermier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, ce n'est pas encore le « 1 p. 100 » mais avec le doublement des crédits du budget de la culture qui atteindra 0,75 p. 100 du budget national, c'est la plus forte progression budgétaire pour 1982, la plus considérable, même, depuis la création en 1959 du ministère de la culture.

M. Marcus peut bien réécrire à sa manière l'histoire de ces dernières années, le fait est que la gauche, pour la première année de sa gestion, va réaliser ce que la droite n'a pas su faire pendant plus de vingt-trois ans. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

**M. Francisque Perrut.** On l'attendait !

**M. Guy Hermier.** Libre à lui de ne pas voter un budget en aussi forte progression, événement pour la France. Qu'il aille expliquer à ses électeurs comment il a pu voter les budgets de la culture des années précédentes ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Claude-Gérard Marcus.** Les électeurs ont jugé puisque je suis là !

**M. Guy Hermier.** Priorité, monsieur Marcus, en faveur de la lecture publique, augmentation des crédits de 120 p. 100 pour les arts plastiques et les métiers artistiques, de 60 p. 100 pour le théâtre et la musique, de 250 p. 100 pour le cinéma et l'audio-visuel, 500 millions de francs dans le cadre de la décentralisation, promotion du patrimoine, soutien des grandes institutions culturelles, développement de la recherche. Vous le voyez, monsieur Marcus, les chiffres et les grands axes du projet de budget de la culture qui nous est soumis parlent d'eux-mêmes.

Permettez-moi de rappeler, monsieur le ministre, que dès le mois de juillet, notamment en Avignon, nous avions tenu, pour notre part, à insister sur cette idée, à nos yeux essentielle, que tout projet de changement pour la société n'a vraiment de chance de réussir que s'il est, dans le même temps et du même pas, projet d'essor et de renouveau de la culture.

Le groupe communiste se félicite donc aujourd'hui hautement du choix du Gouvernement, le choix audacieux de la culture. En effet, nous avons en mémoire toutes les luttes menées, depuis les premières assises nationales pour le 1 p. 100 du budget de la culture, en 1969, jusqu'à la manifestation silencieuse qui réunit, en 1973, avec le Théâtre du Soleil, celles et ceux qui entendaient opposer au Gouvernement d'alors leur refus du bâillon et de la sébile, en passant par bien d'autres actions encore auxquelles les communistes prirent toute leur part aux côtés d'innombrables artistes, écrivains, animateurs de la vie culturelle à qui l'on doit cette conscience, aujourd'hui si vive, qu'il n'est de progrès possible sans une autre ambition pour la culture.

Une autre ambition pour la culture. C'est ce que va désormais permettre ce budget et c'est ce que nous attendons de la politique culturelle qu'il rend possible. Vous comprenez donc, monsieur le ministre, que je ne m'attarde pas plus longuement sur le budget : proprement dit mais que, dans le peu de temps qui m'est imparti, je rappelle dans quel sens les communistes souhaitent

que s'oriente la politique culturelle de la France, en espérant également que cette question fera l'objet d'un plus large débat dans notre assemblée.

Jean Vilar aimait à répéter que les prochaines assises de la culture seraient politiques ou ne seraient pas. La victoire du printemps dernier semble lui répondre comme un écho. Elle éclaire d'un jour nouveau toute réflexion sur le devenir de la création et de la vie culturelle. Elle ouvre la perspective inédite d'une nouvelle renaissance de la culture française.

C'est dans cette perspective que nous nous situons et que je veux inscrire trois objectifs majeurs.

En premier lieu, nous pensons qu'une nouvelle politique culturelle doit permettre une véritable libération des forces de création et de culture du pays.

Vous connaissez notre attachement à la création. Le fait que les municipalités communistes de la région parisienne soient devenues, entre autres, un des principaux lieux de la création théâtrale française en donne une expression concrète, dynamique, pluraliste.

Dans cet esprit, nous nous prononçons pour un soutien résolu à la création. Vous avez pris en ce sens de premières mesures positives. Votre budget en comporte d'autres, et c'est bien. Nous souhaiterions que cette volonté prenne, si je puis dire, force de loi par la discussion et la définition de politiques nouvelles pour le livre et la lecture, le théâtre et le cinéma, l'audio-visuel et les arts plastiques, l'art lyrique et la musique, la danse.

Au-delà du travail des commissions que vous avez désignées et de la conclusion de leurs travaux, que tous les intéressés, et d'abord les artistes, les créateurs, les professionnels de la culture soient directement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces politiques.

De ce point de vue, nous nous félicitons des assises nationales pour la culture que vous venez d'annoncer et du plan national pour la culture qui lui fera suite.

C'est également vrai pour la décentralisation culturelle. Vous le savez, nous sommes attachés à la double nécessité que les communes, les départements, les régions disposent de moyens nouveaux pour aider au développement de la vie culturelle, notamment des cultures régionales, et que demeure, sous des formes sans doute à inventer, une responsabilité publique nationale.

Ces principes doivent naturellement aller de pair avec une extension de la démocratie, une multiplication des foyers de création, une confrontation, à une autre échelle que par le passé, des œuvres, des recherches, des écoles de toutes les disciplines artistiques.

Nous estimons, par ailleurs, indispensable de définir une politique d'essor de l'emploi artistique pour améliorer tout de suite la situation des artistes et pour garantir leurs droits afin que nombre d'entre eux cessent d'être ces sortes d'interimaires dans des institutions qui ne peuvent fonctionner sans leur apport, sans leur concours, mais dans lesquelles ils n'ont, en fin de compte, aucun ou si peu de pouvoir réel.

Nous insistons enfin sur la nécessité de lever l'hypothèque que font peser les industries culturelles sur la vie de la création même si l'effort public est considérablement accru avec le présent budget. A notre avis, le seul moyen d'infléchir la politique des grandes sociétés qui dominent la distribution du livre, par exemple, avec Hachette, du disque, ou des films avec Gaumont, c'est de leur opposer l'existence d'autres structures démocratiques de distribution, indépendantes de l'Etat et du grand capital, sur lesquelles puissent s'appuyer notamment les créateurs.

Dans le même temps nous faisons une question centrale de la lutte opiniâtre — et nous soutenons de ce point de vue vos efforts — qu'il faut mener pour faire reculer sans attendre la ségrégation culturelle.

Il serait, à nos yeux, grave pour le développement même de la culture et de la démocratie que demeure, voire s'approfondisse, le fossé creusé au fil des ans, du fait de la politique de la droite, entre l'art, la création artistique et cette part considérable du peuple qui est l'avenir de la nation : la classe ouvrière, les travailleurs.

Revivifier la vie associative, conquérir des libertés culturelles nouvelles dans les entreprises, élargir la participation de tous à la vie sociale et culturelle de la commune ou de la région ; faire, comme vous le proposez, que l'école s'ouvre enfin à toutes les formes d'enseignements artistiques et surtout agir pour que la télévision ne reste pas ce qu'elle est mais devienne vraiment un formidable moyen de découverte des cultures, des créations, de tous les arts, voilà autant de lignes d'action pour y parvenir.

Mais il y a s. plus, à notre avis. Sans attendre, il convient, ensemble, élus, responsables syndicaux et politiques, animateurs de la vie culturelle, créateurs, de réfléchir sur la manière de faire bouger les rapports entre la classe ouvrière, les travailleurs et la création. Sans doute faut-il inventer. Celles et ceux

qui, à d'autres époques de forte expression du mouvement populaire, comme aujourd'hui précisément, ont créé les maisons de la culture, mis à jour la décentralisation théâtrale, mené la bataille du livre, ont eu cette audace. C'est à la même audace que nous appelons aujourd'hui.

Il est enfin, à nos yeux, nécessaire d'agir pour une ère nouvelle de la présence de la culture française dans le monde.

Nous sommes, dans tous les domaines, pour la coopération la plus large et nous savons de longue date qu'il n'est pas de culture vivante sans échanges et confrontations.

Mais cela n'a rien à voir avec cette sorte d'américanisation de plus en plus poussée de la vie culturelle française, avec l'invasion de l'espace culturel national par des sous-produits standardisés qui ont d'autant moins de liens avec la culture américaine qu'ils sont étroitement subordonnés au profit.

Nous dénonçons depuis longtemps déjà ce risque de tarissement des sources de création originale de notre pays. C'est notre identité culturelle, la mémoire historique et l'imaginaire de notre peuple, sa personnalité nationale qui sont compromises. Nous refusons catégoriquement ce renoncement à être nous-mêmes.

Il est urgent — et nous savons que c'est votre souci — de lutter contre cette normalisation, tout en assurant une autre présence de notre langue et de notre culture dans le monde.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que nous voulions formuler sur le projet de budget de la culture dont nous nous félicitons qu'il marque, ainsi que vos premières décisions et vos déclarations à cette tribune, une rupture profonde avec la politique de la droite.

C'est pourquoi le groupe communiste le votera, convaincu depuis longtemps qu'à travers le sort réservé à la culture se jouent les grandes questions de l'avenir national. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Vous nous présentez aujourd'hui, monsieur le ministre, un budget en augmentation de 101 p. 100. L'effort est réel. Nous aurions mauvaise grâce de nous en plaindre.

Parce que l'on oublie trop facilement le passé, parce que les crédits pourront donner à la politique culturelle une nouvelle dimension, mais aussi parce que j'étais intervenu avec un esprit critique lors des dernières discussions budgétaires, je me permets de rappeler, en très peu de mots, l'effort de l'Etat et des collectivités au cours des dernières années.

Il est objectif de rappeler que pendant les dix dernières années les dépenses culturelles de l'Etat ont été multipliées par 2,3 en francs constants, celles des collectivités locales par 2,5.

L'effort est considérable dans certains domaines. Je n'en citerai qu'un seul, faute de temps, celui de la musique.

La France est actuellement le seul pays européen qui dispose de dix-sept orchestres nationaux ou régionaux de valeur, à la suite du plan Landowski. Le nombre des élèves des conservatoires est passé, en quinze ans, de 38 000 à plus de un million, auquel on peut ajouter encore un million si l'on tient compte de l'enseignement privé, des associations ou des initiatives locales.

Le nombre de places vendues dans les concerts a doublé en dix ans ; le nombre de disques vendus a triplé, celui des cassettes a été multiplié par vingt. Aujourd'hui, 40 p. 100 des Français sont possesseurs d'instruments de musique, contre 20 p. 100 il y a dix ans.

Enfin, la France compte près de 10 000 sociétés de musique regroupant 800 000 adhérents. Ce n'est donc pas le désert, comme on le dit souvent. Je pourrais multiplier les exemples.

Mais l'inégalité d'accès à la culture est réelle. Elle tient aux comportements selon l'âge et le sexe ; elle résulte de la taille de l'agglomération dans laquelle on vit ; la fréquentation des concerts est trois fois plus forte à Paris que dans les villes moyennes ; elle dépend des catégories socio-professionnelles : la fréquentation varie de un à dix pour le théâtre ; elle est fonction de la nature de l'activité que l'on exerce, du niveau d'instruction.

Ce qui éloigne le plus ou qui bloque l'accès à la culture, c'est la convergence de revenus insuffisants ou modestes, de conditions de travail trop astreignantes, d'un faible niveau d'instruction ; s'y ajoutent d'autres facteurs, notamment ceux qui sont liés à l'environnement socio-culturel : le manque d'appétit pour la musique, par exemple, affecte toutes les catégories sociales, bien qu'inégalement il est vrai.

La réduction des inégalités sera donc réalisée d'abord par des mesures de politique générale.

La lutte pour l'accès à la culture passe nécessairement par la réduction des inégalités sociales, par la réduction du temps de travail et par l'élévation du niveau de vie.

Elle passe aussi par une transformation des mentalités, en particulier à l'école ; les arts plastiques et la musique qui jouent

un rôle déterminant dans l'épanouissement de la sensibilité doivent enfin être considérés comme des matières majeures.

Elle passe encore par le développement de la vie associative, parce qu'elle offre un moyen d'expression, un lieu de participation pour une vie collective, parce qu'elle est une école de démocratie, un instrument de formation, de prise de conscience, de « responsabilisation », d'épanouissement de l'homme, parce qu'elle permet la communication ; or qu'est-ce que la culture sinon la communication ?

La réduction des inégalités d'accès passe aussi par la réduction des inégalités entre Paris et la province.

Vous annoncez, monsieur le ministre, une décentralisation poussée. Je ne peux que vous approuver sur les principes, puisque j'ai déposé des propositions de loi pour le développement des cultures régionales.

Vous avez fait part de votre intention de reprendre la politique des chartes, des conventions culturelles. Je ne peux que vous approuver car c'est l'occasion de reconnaître les particularités, l'occasion de prises de conscience, de définition de besoins et de priorités, de concertation.

Vous essayez de réduire le déséquilibre des dépenses qui existe au profit des institutions parisiennes en créant une dotation régionale de 500 millions de francs. J'aurais souhaité vous voir plus audacieux, beaucoup plus audacieux.

Cette dotation représente un crédit inférieur aux subventions réunies de l'Opéra et du Centre Pompidou.

Actuellement, un Parisien reçoit de l'Etat vingt-sept fois plus qu'un Breton et dix fois plus qu'un Alsacien.

Votre décentralisation ne peut donc être que l'amorce d'une véritable politique de décentralisation, fondée sur une aide plus large à la région, aux collectivités et sur une véritable animation en milieu rural, que j'estime fondamentale.

Je ne pourrai examiner en dix minutes tous les problèmes que soulève votre budget. Permettez-moi simplement d'insister sur deux aspects, ceux que j'avais évoqués d'une manière critique lors des précédentes discussions budgétaires.

Le livre ? Je suis souvent intervenu pour demander une loi-cadre d'équipement, souhaiter une véritable politique du livre, outil par excellence de la démocratisation de la culture.

J'approuve votre effort particulier, très décisif, dans ce domaine aussi bien pour la création, pour l'investissement et pour la diffusion.

Amorcer la construction de dix-sept bibliothèques centrales de prêt est une gageure technique, mais je me félicite de votre intention ; multiplier par douze les crédits de fonctionnement permettra d'amorcer le rattrapage nécessaire.

Mais dans ce domaine, votre politique n'est pas encore clairement définie ; elle ne peut d'ailleurs l'être qu'en liaison avec d'autres ministères.

Construire 400 000 mètres carrés en cinq ans, développer les centres documentaires dans l'ensemble des établissements scolaires, ce qui créerait 1 100 postes, envisager un plan d'ensemble de bibliothèques d'entreprises, harmoniser ou réorganiser l'exportation des livres, définir le statut social de l'écrivain, rechercher les nouvelles missions des bibliothèques centrales de prêt, tels pourraient être quelques-uns des aspects de la loi-cadre que nous attendons.

Votre budget de la musique marque aussi une intensification de l'effort entrepris.

Vous augmentez les aides aux formations symphoniques et instrumentales de 67 p. 100.

Vous octroyez des aides aux orchestres régionaux ; les crédits de l'Opéra progressent de 34 p. 100, ceux pour la décentralisation lyrique de 116 p. 100.

Vous aidez la création musicale. Pourquoi ne pas créer un théâtre national musical ?

Vous aidez l'animation et la diffusion musicales.

Vous augmentez les crédits de fonctionnement des écoles nationales de 38 p. 100.

Et pourtant, ce budget ne répond, à mon sens, qu'imparfaitement à la question fondamentale : comment l'Etat se préoccupe-t-il de donner à tous les enfants les moyens d'accéder à la musique, dans l'enseignement — où en sont vos discussions avec le ministère de l'éducation nationale ? — mais aussi dans les écoles de musique. Sur un million d'enfants qui se trouvent dans les 900 écoles, vous n'en subventionnez que 125 000. N'auriez-vous pas pu affecter une partie des 200 millions de francs qui revalorisent les institutions parisiennes aux 900 000 élèves des écoles de musique ?

Dans ce domaine aussi, nous attendons la mise en œuvre d'une politique musicale concrétisée par une loi-cadre telle que je la demande depuis plusieurs années, une politique globale, cohérente, définie en concertation avec tous les ministères concernés, une politique à long terme avec une décentralisation poussée qui doit reposer sur la participation des citoyens, des élus et des associations.

Les objectifs sont clairs : le droit à la culture musicale passe d'abord par une action profonde et de longue haleine à l'école, par un développement de l'enseignement spécialisé qui sera le complément de l'éducation musicale à l'école. Il faut attacher une attention capitale aux progrès de la diffusion de la musique — abaissez-vous le taux de la T.V.A. sur les disques, comme cela avait été promis ? — au renouveau de l'art lyrique, à une meilleure prise en compte des intérêts des artistes, à la continuité dans le soutien à la recherche musicale, à la promotion des chants populaires et des musiques des régions françaises et à la facture instrumentale française.

Je ne pourrai évoquer que très rapidement les autres points que je souhaitais traiter.

D'abord, je relève un dépassement excessif du montant des travaux du musée d'Orsay. Or je rappelle que les élus socialistes n'ont accepté de ne pas repousser la loi de programme sur les musées qu'à la condition que les dépenses soient plafonnées.

Ensuite, le développement de l'emploi. Autant j'approuve la création d'emplois dans le domaine du livre, des musées, des archives ou des services extérieurs, autant je m'interroge sur les trois mille emplois destinés à des associations ou à des organismes privés.

Quelles seront les associations bénéficiaires ? Selon quels critères seront-elles sélectionnées ? Qui seront les animateurs ? Quels diplômes auront-ils ? Qui les nommera ? Les municipalités seront-elles consultées ? Participeront-elles à d'éventuelles conventions ? Les mauvaises intentions sont si prompts en ce domaine que certains pourraient vous prêter des arrière-pensées politiques, monsieur le ministre.

On peut se poser d'autres questions sur la politique théâtrale, sur la création de nouveaux centres dramatiques régionaux.

On peut aussi se poser des questions sur le fonds d'intervention culturelle, dont vous doublez les crédits, mais dont on ne connaît pas la nouvelle politique.

On peut encore se demander si les collectivités suivront, comme l'a dit mon ami M. Marcus, au moment où les budgets sont de plus en plus difficiles à établir à la suite de la récession économique.

En réalité, je constate, comme tous les parlementaires, que l'effort est réel. Je suis persuadé que la culture seule permet à l'homme de comprendre l'autre, de communiquer, de s'épanouir, de s'élever, d'être lui-même.

Je suis persuadé que l'investissement culturel est aussi un investissement économique.

Si mes amis et moi-même, monsieur le ministre, ne voterons pas votre projet de budget, ce n'est pas essentiellement parce que nous nous posons de multiples questions sur les objectifs de votre politique, ou que sur tel ou tel point notre approche n'est pas la même que la vôtre, c'est tout simplement parce que nous n'approuvons pas la politique du Gouvernement, parce que nous avons refusé de voter les impôts nouveaux, parce que nous estimons que la politique financière et économique du pays enfoncera la France dans une impasse qui risque d'aggraver encore les inégalités que vous souhaitez combattre. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Lengagne.

**M. Guy Lengagne.** Comme la plupart des orateurs qui m'ont précédé, monsieur le ministre, je tiens à exprimer ma satisfaction de voir que, désormais, l'action culturelle est une composante essentielle de la vie économique et sociale de notre pays et que la décentralisation est un des moyens privilégiés de cette politique.

Il me paraît essentiel, quand on parle de décentralisation, de « décentraliser la décentralisation » bien au-delà des métropoles régionales. Il faut aider, me semble-t-il, les villes petites et moyennes à s'équiper, à créer des lieux où l'action culturelle puisse naturellement s'exercer.

Il faut multiplier les initiatives en accord avec les collectivités locales, vers les banlieues ouvrières et vers le monde rural.

Notre collègue, M. Queyranne, l'a souligné tout à l'heure. Vous-même, l'avez dit et fort bien, monsieur le ministre, je n'y reviendrai donc pas.

Plus concrètement, je me permettrai de vous poser quelques questions.

Comment, d'abord, le budget de l'Etat va-t-il prendre en compte la partie formation professionnelle correspondant souvent à un enseignement supérieur des écoles nationales de musique ou des beaux-arts ?

Comment allez-vous aider ces établissements à initier de façon satisfaisante les jeunes à la pratique effective des disciplines artistiques et musicales ? Dois-je rappeler que 99 p. 100 du coût de fonctionnement des écoles des beaux-arts sont pris en charge

par les communes ? Dois-je rappeler qu'une récente enquête montrait que le coût moyen annuel de la scolarité était, pour un élève d'une école nationale de musique, de 4 920 francs en 1980, dont 4 600 francs à la charge de la commune d'accueil ?

Certes, ce type d'établissement ne constitue pas à lui seul la vie culturelle, mais il est un outil indispensable à la décentralisation.

Dans un tout autre ordre d'idées, ne pensez-vous pas que les ateliers tournés vers les activités manuelles, là où l'on développe ce que j'appellerai l'intelligence des mains, devraient être multipliés, car ils peuvent être l'amorce d'une réflexion plus élaborée ?

Enfin, pourquoi les muséums d'histoire naturelle, si souvent confondus en province avec les musées des beaux-arts et d'archéologie, ne sont-ils toujours pas rattachés au ministère de la culture ? A ce sujet, je voudrais formuler une dernière remarque de portée plus générale.

J'ai parcouru le « bleu » budgétaire. J'ai lu les excellents rapports de mes amis Jean-Paul Planchou et Rodolphe Pesce. J'ai écouté tout à l'heure, avec une certaine admiration, votre remarquable discours. J'ai noté avec satisfaction les efforts déployés par le Gouvernement, et surtout votre souci d'ouvrir le domaine culturel. Mais je ne vous cacherai pas ma perplexité, ma déception presque : nulle part on ne parle de la science. En 1981, que peut signifier le mot « culture » si la science n'y est intégrée ? Il ne s'agit pas de la recherche, qui dépend de votre collègue Jean-Pierre Chevènement, mais de cette compréhension même partielle, je dirais toujours partielle, de ce qu'est la démarche scientifique, de l'appréhension de ce qu'est la pensée mathématique contemporaine, de ce qu'est la révolution biologique qui se déroule en ce moment même, de ces extraordinaires découvertes qui touchent ou toucheront demain chacun d'entre nous.

Je ne me lancerai pas dans le périlleux exercice qui consiste à définir la culture. L'un de ses aspects essentiels devrait être, me semble-t-il, de restituer chaque être dans la société qui l'entoure, dans son histoire, mais aussi de lui faire comprendre ce qui se passe pendant qu'il vit sa vie quotidienne. La culture, c'est avant tout la vie, disiez-vous tout à l'heure.

Le monde extérieur n'est-il pas, dans une forte proportion, marqué par les découvertes scientifiques ? La beauté, je dirais presque plastique, d'une belle démonstration, la passion qui anime le chercheur sur le point de trouver ce qu'il cherche depuis des mois, son éternel étonnement devant un monde qu'il cherche à comprendre chaque jour davantage, est-ce de la science, est-ce de l'art ? Vaste problème. L'arbitraire séparation entre la science et la culture, outre les problèmes philosophiques qu'elle pose, est déconnectée de la vie.

Je sais quel est votre souci d'aller bien au-delà de ce qui nous est proposé dans ce projet de budget. Votre tâche est immense. « Ils ont tout gâché, il faudra tout reprendre », disait François Mitterrand. C'est, j'en suis convaincu, l'une de vos priorités.

Je souhaite simplement que ces quelques remarques puissent être, pour l'avenir, prises en compte.

En terminant, je répondrai à l'interrogation que vous avez formulée tout à l'heure : oui, il est raisonnable de doubler le budget de la culture en période de crise — j'ajouterai surtout en période de crise. Cela, vous le savez, est un choix politique incompréhensible pour les partis de droite, mais auquel les socialistes souscrivent totalement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Péricard.

**M. Michel Péricard.** Tout le monde vous dit que vous devez être un ministre de la culture heureux, monsieur le ministre. J'imagine que c'est le cas. Mais la vraie question est celle de savoir si par le doublement de vos crédits, dont je me réjouis sans réserve et sans arrière-pensée, les Français seront, eux, plus heureux. Je le souhaite. Et je pense même que cela est parfaitement possible si le ministre de la culture est le ministre de toutes les cultures.

J'ai un peu regretté que votre discours n'ait paru s'adresser — vous la regardiez sans cesse — qu'à la gauche de cette assemblée. S'agissait-il de signifier qu'il n'y a d'intellectuels, d'artistes, d'hommes de culture, qu'à gauche ? Je n'ose le penser et je ne veux croire que vous le pensiez. J'ai sans doute mauvais esprit mais je serais heureux que vous me disiez votre conviction profonde sur ce sujet.

Ayant regretté en son temps que les monuments historiques et leurs abords soient séparés du ministère de la culture, et bien que ce transfert n'ait pas engendré toutes les catastrophes prévues par certains, je me réjouis qu'ils y reviennent. Il est des lieux où doit souffler l'esprit, qui me semblent plus adaptés que d'autres à la gestion et à la protection de notre patrimoine.

Profitez-vous de cette circonstance pour régler le problème du statut de vos architectes ? Ce sera ma première question.

Ma deuxième question concerne les centres d'animation culturelle ou leurs équivalents, dont la création a été arrêtée depuis plus d'un an. L'Etat est-il prêt à s'engager à nouveau dans une politique qui accompagnera les efforts des collectivités locales volontaires ? Vous avez évoqué la possibilité de passer des contrats avec ces collectivités. Vous nous avez annoncé que vous seriez plus bavard sur ce sujet dans votre réponse aux orateurs. Merci de bien vouloir préciser vos intentions.

En troisième lieu, je souhaiterais savoir si parmi vos nombreux groupes de travail, l'un d'eux a été chargé d'étudier la piraterie artistique et de proposer des remèdes à ce fléau moderne. Est-il acceptable que des auteurs de musique, de chansons, de textes ou d'images soient les victimes de progrès techniques par ailleurs fort estimables et fort utiles à la diffusion de la culture ? Les solutions ne semblent pas très difficiles à trouver. J'en ai proposé quelques-unes ici-même. On peut en imaginer d'autres.

Ma quatrième question ne vous aurait pas surpris, mais je ne vous la poserai pas. Elle portait sur les liens nécessaires qui doivent exister entre la culture et l'audio-visuel, mais j'ai le sentiment d'avoir déjà entendu votre réponse. Il y a en effet une obligation impérieuse d'associer à une véritable politique culturelle les plus extraordinaires moyens de diffusion culturelle. En cette matière, nous sommes en retard sur la plupart des pays, où qu'ils se trouvent, y compris — et je ne manie pas le paradoxe — sur les Etats-Unis.

Mais il vous sera peut-être nécessaire de rectifier une idée répandue dans certains milieux audio-visuels. Ne doit pas être ennuyeux tout ce qui est culturel, tout comme par extension, si j'ose dire, n'est pas nécessairement culturel tout ce qui est ennuyeux. Il ne peut y avoir de grande et de vraie culture que populaire, et il faut admettre toutes les acceptions de ce terme.

Pour conclure, car en cinq minutes, je ne peux pas aborder tous les sujets, vous me pardonnerez de me citer, même si je n'ai pas la prétention de croire que cela donnera du piquant à mon discours, comme le disait André Gide. L'an dernier, devant un budget insuffisant je déclarais que la culture avait besoin de moyens, mais aussi et surtout de liberté. Aujourd'hui, devant un budget rassurant, j'ose vous dire la même chose. Vous avez les moyens. Votre responsabilité sera donc de les bien utiliser, certes, mais aussi et surtout de veiller jalousement, comme tout homme de culture doit le faire, quelles que soient ses convictions, à ce que la liberté soit l'ambition majeure de votre ministère.

Il faut que tous les créateurs, les artistes, les intellectuels, les hommes de culture, tous les citoyens assoiffés de culture aient en liberté dans notre pays. Cette réponse-là, ce n'est pas à moi que vous devez la faire, c'est eux qui l'attendent de vous. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Asensi.

**M. François Asensi.** Monsieur le ministre, Abel Gance, qui vient de nous quitter, disait que le cinéma ne nous a apporté jusqu'à présent que le quart de ses possibilités, et il ajoutait qu'il pourrait bien en rester là si on continuait à le considérer avant tout comme un commerce.

Ce jugement venant d'un grand cinéaste doit nous faire réfléchir sur ce que devrait être une nouvelle politique culturelle pour l'art cinématographique. Je crois que cette politique devrait prendre en compte trois questions majeures.

La première est celle de la création. Pour que la création cinématographique française connaisse un nouvel essor, il faut la soustraire à la loi du profit, qui est toujours celle de la soumission aux modes, aux exigences idéologiques, esthétiques, des grandes sociétés capitalistes qui dominent la vie cinématographique. Il faut offrir des chances nouvelles à de nombreux auteurs et réalisateurs ainsi, bien sûr, qu'à leur travail et à leur œuvre. Un film cela s'invente, se finance, se diffuse. Pour donner les mêmes libertés à toutes les inventions cinématographiques, il faut une politique nationale d'incitation à la production et à la diffusion qui garantisse le pluralisme là où les monopoles le bafouent.

C'est pourquoi nous nous félicitons de voir enfin un vrai budget d'Etat contribuer au fonds de soutien en participant pour moitié à l'avance sur recettes. De même, sont positives un certain nombre d'orientations visant à assainir le financement du C.N.C., de l'I.D.H.E.C., de la Cinémathèque, à améliorer la diffusion du film français à l'étranger, ou encore à augmenter l'aide à la production de courts métrages. Mais il faut, à notre avis, aller plus loin et développer une véritable responsabilité publique et nationale envers le cinéma. Celle-ci devrait inclure un réaménagement du système d'aide au cinéma qui est telle que trop souvent ce sont les films et les sociétés qui les financent qui ont le moins besoin d'aide et qui en bénéficient le plus. Il faut remettre en cause les monopoles de programmation — question que le prérapport sur le cinéma présent par Jean-

Denis Bredin aborde bien timidement — et permettre une politique audacieuse de création et de développement de nouveaux rapports entre cinéma et télévision.

La deuxième question est celle de la ségrégation sociale. Nous souhaitons que le Gouvernement revienne sur la libération des prix des places ; nous rappelons à ce sujet que la baisse de la T.V.A. ne s'est traduite par aucune diminution du prix des places, l'argent récupéré étant allé pour l'essentiel aux grands compagnies.

Il est souhaitable aussi d'aider le cinéma non commercial et ses 12 000 postes de prospection comme il est indispensable de favoriser la présence de salles, programmées selon les règles du pluralisme, dans les quartiers populaires et les bourgs ruraux. Les salles municipales qui garantissent la présence du cinéma devraient bénéficier d'aides appropriées.

Mais lutter contre la ségrégation, c'est aussi utiliser la télévision comme moyen de connaissance de tous les cinémas, sans discrimination et inclure le cinéma dans l'initiation artistique à l'école.

La troisième question est celle de l'avenir du cinéma d'expression nationale. Cet avenir est inconcevable sans que soient favorisés le maintien et le développement en France des bases industrielles du cinéma. Cet avenir suppose aussi que des mesures de décentralisation réelles viennent enrichir la création cinématographique nationale et la diversité des expressions régionales. Il appelle la solution des questions concernant les professionnels, en leur assurant notamment une formation initiale et continue, en garantissant leurs droits sociaux, et surtout en développant l'emploi cinématographique.

Je terminerai en exprimant un souhait. Monsieur le ministre, ne serait-il pas utile, lorsque les diverses commissions auraient terminé leur travail, d'organiser un grand débat démocratique national avec tous les intéressés, et d'abord avec ceux qui concourent à la création cinématographique ? Cela permettrait d'enrichir les propositions de ces commissions en vue de l'élaboration d'une loi-programme en trois ou cinq ans pour le cinéma. C'était, vous le savez, une proposition de l'ancien rapporteur du cinéma à l'Assemblée nationale, M. Jack Ralite. Nous demeurons, quant à nous, attachés à cette démarche démocratique et à cette proposition concrète. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Perrut.

**M. Francisque Perrut.** Nous devrions nous réjouir devant l'importante augmentation des crédits du budget de la culture. C'est certainement l'attitude que nous adopterions si nous n'avions pas conscience de nos responsabilités, celles qui nous ont été confiées par nos électeurs. Puisque nous savons qu'une grande partie de ces crédits ne seront pas couverts par les recettes correspondantes et creuseront encore un peu plus le trou béant du déficit qu'il faudra bien combler, car la situation sera dramatique, par des mesures que nous ne saurions approuver. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Marcel Wacheux.** N'importe quoi !

**M. Francisque Perrut.** Parfaitement, messieurs : c'est la vérité, que cela vous plaise ou non.

En toute logique et en toute sagesse, nous ne pourrions pas voter des dépenses engagées dans de telles conditions.

Cette remarque faite, et elle est capitale, il ne nous est pas interdit de porter un jugement sur la répartition des crédits qui serviront à financer les diverses actions envisagées, tout en dénonçant l'argument facile, dont on nous rebat les oreilles, selon lequel rien n'existait avant le 10 mai et tout commence à cette date. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

Laisant de côté les opérations d'envergure qui constituent le fondement essentiel de la vie culturelle et artistique de la capitale et des grands centres urbains de province, auxquels sont destinés — et c'est normal — les parts les plus importantes du budget, je voudrais, plus humblement, me faire l'apôtre...

**M. Henry Delisle.** Le bon apôtre !

**M. Francisque Perrut.** ... de ceux et de celles qui animent les milliers de sociétés, de groupes, d'organismes disséminés dans nos provinces et qui travaillent pour que nos départements ne soient plus ces déserts culturels que l'on critiquait naguère.

Un crédit de 500 millions a été prévu pour la décentralisation. L'essentiel de cette somme sera consacré aux grands ensembles que sont les maisons de la culture, les conservatoires nationaux de musique et aussi à la création de quelques milliers de postes d'animateur pour lutter contre la crise de l'emploi. Que restera-t-il pour apporter une aide substantielle et efficace à ces sociétés et à ces organismes que j'évoquais tout à l'heure, qui souhaitent recevoir, eux aussi, leur part de la manne bienfaitrice distribuée par l'Etat et qui jugeront le budget en fonction des subventions qui parviendront dans leur trésorerie ?

Président de l'association régionale pour la diffusion et l'initiation musicale de la région Rhône-Alpes, je connais bien cette multitude de sociétés de musique dont certaines sont de grande qualité comme en attestent les résultats des concours organisés aux échelons départemental, régional, voire national. Riches des bonnes volontés de leurs animateurs mais pauvres de finances, recevant des subventions souvent très mesurées des collectivités locales, augmentées parfois de celles du conseil général, et plus rarement de celles du conseil régional, elles vivent surtout grâce au dévouement de nombreux bénévoles. Mais elles sont prêtes, elles aussi, à accepter votre aide, monsieur le ministre, pour acheter des instruments de musique très onéreux, pour faciliter le fonctionnement de leurs écoles de musique non agréées, donc non subventionnées, qui vivent elles aussi en grande partie du bénévolat. Grâce à ces écoles, les jeunes, sur place, dans leur village, peuvent s'initier à la musique, recevoir les premiers éléments de formation qui leur permettront ensuite d'entrer dans lesdites sociétés et, même, s'ils sont très doués ou spécialement attirés par cet art, d'accéder aux conservatoires où ils obtiennent parfois d'excellents résultats à des niveaux supérieurs.

Je connais aussi, comme vous-même sans doute, des groupes d'animation culturelle qui accomplissent un travail très intéressant en milieu rural, dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, de l'animation, des expositions d'art plastique, auprès des populations des villages, dans les établissements scolaires ou auprès des clubs de troisième âge, c'est-à-dire auprès de ceux qui souvent, n'ont pas, voire n'auront jamais, la possibilité de connaître l'Opéra de Paris, ou Beaubourg, ou même un grand orchestre de province.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Perrut.

**M. Francisque Perrut.** Je conclus, monsieur le président.

Ce ne sont pas, comme on le croit communément, non sans dérision quelquefois, des troupes de patronage.

**M. Emmanuel Hamel.** Il y en a d'excellentes !

**M. Francisque Perret.** Certaines sont capables de créations de valeur et rivalisent même avec des compagnies de semi-professionnels.

Ces associations aussi, qui ne font pas partie de la maison de la culture, qui ne sont pas rattachées nécessairement à des centres d'action culturelle ni aux grands conservatoires nationaux, ont droit, elles aussi, à bénéficier de la générosité de votre budget et elles jugeront concrètement de la valeur de l'effort de décentralisation que vous voulez mettre en valeur.

Il n'y a pas Culture et culture. Il ne doit pas exister non plus une culture socialiste qu'il conviendrait de privilégier par rapport à une autre culture désintéressée. La culture revêt des formes multiples qui ont chacune leur intérêt et doivent être adaptées au milieu dans lequel elle se développe.

Je souhaite, en terminant ce rapide propos, que le souci de décentralisation qui vous anime, monsieur le ministre, et qui est louable en soi, trouve sa réalisation concrète en irriguant la vie culturelle jusque dans ses racines les plus profondes, au cœur de nos petites villes et de nos villages, au service des populations souvent défavorisées parce que plus éloignées des centres urbains mais qui ont droit à leur part, car elles aussi sont des contribuables et elles auront à verser leur participation quand il s'agira de combler le déficit final que votre ministère, avec beaucoup d'autres, aura contribué à creuser ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Dhaille.

**M. Paul Dhaille.** Le projet de budget de la culture que vous nous présentez pour 1982; monsieur le ministre, est en nette augmentation dans tous les domaines.

Les pourcentages d'augmentation des différents chapitres parlent d'eux-mêmes, et il serait vain de revenir sur chacun d'eux et sur l'appréciation positive que tout le monde peut porter sur l'ensemble de ce budget s'il veut bien l'étudier objectivement.

Même si l'on peut regretter que la culture ne représente pas encore 1 p. 100 du budget de l'Etat, nul ne peut nier l'effort considérable accompli dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres.

Le projet de budget pour 1982 rattrape le retard accumulé par une succession de budgets précédents qui étaient ceux de la pénurie en matière de culture. Auparavant, on considérait la culture comme une annexe de la vie des hommes, ce qui venait après tout le reste. Vous voulez en faire un domaine à part entière de la vie de chacun, pour ne pas limiter l'horizon de l'individu aux seules productions et consommations des biens matériels.

L'effort qui est consenti aura un double effet. D'une part, il permettra de rattraper, je l'ai dit, un retard considérable dans

le domaine de la culture, et il marque bien la volonté du Gouvernement de lui rendre sa place dans la vie politique générale de la nation. D'autre part, il aura, du fait de la forte progression qu'il connaît, des effets démultiplicateurs importants du point de vue économique et de l'emploi.

En ce qui concerne la lecture publique, la loi sur le prix unique du livre a constitué un premier pas notable dans la reconnaissance du livre non plus comme objet de consommation, mais comme véhicule de la pensée, comme moyen de connaissance. Les différentes décisions inscrites dans le projet de budget pour 1982 confirment les dispositions prises, qui donnent au livre la place qui lui revient dans la culture. L'augmentation du nombre des bibliothèques centrales de prêt — dix-sept créations prévues en 1982 — permettra de couvrir entièrement le territoire national de ces équipements d'une grande utilité.

Pendant, monsieur le ministre, un de vos projets ne me paraît pas aller dans le sens général de vos interventions. Même si ce que vous proposez est à bien des égards séduisant pour l'esprit, j'ai peur que vous n'atteigniez pas le but recherché. Je veux parler de la distinction, me semble-t-il arbitraire, entre la lecture publique et les nouveaux équipements dits « multi-médias ».

En effet, un retard considérable a été pris quant à l'aide qu'apporte l'Etat à la création des bibliothèques municipales. Vous soulignez à juste titre qu'elles constituent maintenant un des premiers équipements culturels qu'une municipalité envisage de réaliser, car elles répondent à une demande d'un public de plus en plus large.

Or, à l'heure actuelle, les projets déposés à la direction du livre datent de deux ans, si ce n'est de trois. Le budget que votre prédécesseur avait soumis au Parlement l'année dernière a permis de faire face aux révisions de prix des opérations en cours, mais non pas de lancer de nouveaux équipements. Les crédits que vous nous proposez de consacrer l'année prochaine à ce domaine permettront de relancer la machine, mais il y aura encore de nombreux projets en attente.

Je vous demande de considérer l'effet important qu'aurait tant sur le plan de la construction que sur celui de l'emploi, par l'embauche de personnel nécessaire au fonctionnement, un déblocage effectif et total de la situation actuelle.

Pour arriver à ce résultat, il n'est pas besoin d'augmenter les crédits; il suffit de regrouper sur une même ligne budgétaire ce qui est destiné aux bibliothèques et qui est prévu pour les équipements « multi-médias » ou « médiathèques ». Cette mesure, qui serait d'abord de bonne gestion, serait aussi la reconnaissance, dans la politique de votre ministère que l'écrit et l'audiovisuel ne doivent pas être posés en termes d'opposition, mais de complémentarité.

Pour ne pas opposer d'une façon tranchée le livre et les moyens audiovisuels, il serait bien sûr souhaitable que les bibliothèques traditionnelles se transforment en « médiathèques » où le public aurait directement accès aux différents supports d'information et de culture.

Cependant, il s'agit d'une opération de longue haleine, dont le principe pourrait être lancé en 1982, en particulier pour les nouveaux équipements. Mais la mesure, telle qu'elle est inscrite dans votre budget, lui confère une rigidité qui risque de vous faire manquer votre but. En effet, les projets actuellement prêts pour l'année prochaine sont des projets de bibliothèques et le néologisme de « médiathèque » n'est encore passé ni dans les esprits, ni dans la pratique administrative, ni dans le vocabulaire.

Vous noterez d'ailleurs, monsieur le ministre, que la solution que je préconise aujourd'hui était déjà contenue dans les cinquante-cinq propositions pour le livre. Elle permettrait aussi de parfaire la politique ambitieuse et novatrice de votre ministère dans le domaine de la lecture publique, comme dans tous ceux qui sont l'objet du présent budget.

Pour que le livre soit un moyen de faire avancer les valeurs de liberté, de démocratie, d'indépendance, mais aussi d'identité nationale et régionale, il serait nécessaire que la création des « médiathèques » soit différée jusqu'à un prochain exercice budgétaire et que le retard accumulé dans le domaine de la lecture publique — même si les bibliothèques doivent être élargies à d'autres médias — soit rattrapé en un seul budget, comme vous en avez les moyens.

Mais peut-être une définition plus large des « médiathèques » pourrait-elle résoudre le problème ?

Vous me permettez une seconde remarque, beaucoup moins importante, en ce qui concerne votre projet de budget pour 1982. Vous voulez que la culture et les moyens dont elle a besoin soient largement décentralisés. Cependant, je pense que, pour les musées, les décisions ne vont pas suffisamment loin.

Si l'on peut rester rêveur devant la fréquentation des musées nationaux, je peux vous affirmer que les musées municipaux jouent un rôle majeur dans la connaissance que peuvent avoir les populations locales de leur passé. La mémoire de nos régions se trouvent dans chacun de ces musées. Or, je crains que le développement des musées parisiens ne vident encore plus de leur

substance les musées de province. En effet, nombreux sont les musées municipaux qui ont vu leurs collections dirigées vers Paris. Je pense que dans ce domaine un début de mouvement inverse devrait être engagé. Il vous faudra beaucoup de courage, monsieur le ministre, pour restituer aux provinces les richesses dont elles ont été privées.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Paul Dhelle.** Je conclus, monsieur le président.

Cela ne coûterait rien et rendrait aux collectivités locales la possibilité d'exposer ce qu'a été leur passé.

Vous avez présenté un projet de budget ambitieux, monsieur le ministre. Faites que sa mise en œuvre traduise parfaitement l'esprit dans lequel il a été élaboré. La culture doit être un élément quotidien de la vie de chaque homme. Elle le sera vraiment dans la mesure où elle s'intégrera pleinement à la vie locale sous forme de bibliothèques municipales, de musées, d'écoles de musique.

Ainsi sera rendue aux populations locales leur mémoire collective et vous aurez réussi l'action que vous engagez aujourd'hui devant l'Assemblée nationale. Vous aurez redonné aux cultures régionales, à la mémoire collective des travailleurs des villes et des campagnes la place qui leur revient et ainsi la culture sera vivante dans toutes les villes et tous les villages de France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Pinte.

**M. Etienne Pinte.** Monsieur le ministre, il y a deux ans, lors de la discussion du budget de la culture pour 1980, je disais à votre prédécesseur, paraphrasant un titre célèbre de l'art cinématographique, que son projet comportait beaucoup d'ombres et de chuchotements et peu de cris.

Aujourd'hui, je dis à son successeur : que de cris d'espoir porteurs d'avenir, si le destin vous prête longue vie, puisque, malheureusement, votre ministère a si souvent changé de titulaire depuis de longues années. Je vous souhaite un meilleur destin.

Dans le peu de temps qui m'a été accordé, je n'aborderai que deux sujets : la muséographie et l'enseignement de la musique.

Nous avons adopté, il y a un peu plus de trois ans, un plan quinquennal de rénovation et de modernisation de nos musées qui doit, en principe, prendre fin l'année prochaine, mais dont j'avais sollicité le renouvellement ou la prolongation dès son adoption, tant la tâche est immense. Je me permets de vous réitérer cette requête, afin que nous puissions terminer cette action très positive.

Cependant, ce plan ne doit pas seulement s'attacher à la mise en valeur des œuvres, il doit également faciliter l'accès des musées au public.

J'ai visité un grand nombre de musées étrangers, notamment américains, et j'ai été atupéfait de constater la diversité des facilités offertes au public, qui vient à toute heure du jour, et parfois même de la nuit, les visiter.

J'ai été très impressionné par tous les services mis à la disposition des visiteurs, des restaurants à bon marché, par exemple, qui permettent à ceux qui le désirent d'y faire un saut entre midi et deux heures. J'ai vu des librairies d'art très fournies, des centres audio-visuels, des centres pédagogiques pour les enfants, des choix de reproductions beaucoup plus larges que dans nos propres musées.

Enfin, et c'est un détail à ne pas négliger sous l'angle social, ces musées sont équipés pour faciliter la visite des handicapés et des parents accompagnés de leurs enfants en bas âge.

C'est, à mes yeux, un exemple dont il faut s'inspirer de façon à ouvrir plus largement les portes, et je dirai même les fenêtres, de nos musées à la vie quotidienne.

Je souhaiterais aussi une meilleure organisation et une généralisation des expositions itinérantes, en coordination avec l'ensemble de nos musées nationaux. J'ai, en effet, été frappé de voir à l'étranger l'organisation de multiples expositions itinérantes dans les universités, les musées, les centres de recherche, et même dans les entreprises.

Une politique de rayonnement et d'ouverture suppose, effectivement, que l'on attire les visiteurs dans les musées. Mais il faut aussi que les musées aillent à la rencontre du public. A cet égard, l'exposition itinérante pour les enfants, organisée en 1979 par le centre Beaubourg et qui avait eu beaucoup de succès était une excellente initiative, qui n'a malheureusement pas eu de suite.

Depuis trois ans, la grande misère des conservatoires nationaux de région a commencé à s'estomper grâce à un effort de votre ministère, et je suis heureux de constater que vous pourriez cette action si nécessaire à l'explosion musicale à laquelle nous avons assisté depuis quelques années.

Les communes, sièges de conservatoires — M. Ralite le sait bien — doivent encore supporter entre 60 et 80 p. 100 des charges très lourdes qu'implique le fonctionnement de tels établissements. C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles familiales et sociales a, à ma demande, adopté un vœu vous invitant à prendre en charge, progressivement et dans une première étape, 50 p. 100 des frais de fonctionnement de nos conservatoires nationaux de région.

A cet égard, je vous demanderais de bien vouloir m'indiquer quelle sera la dotation moyenne, en 1982, de chaque conservatoire national de région — vous n'aviez pas pu répondre à cette question lors de votre audition en commission, et je le comprends.

Les écoles spécialisées de musique sont une chose, l'enseignement musical dans les écoles en est une autre. A ce sujet, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous demandiez à votre collègue de l'éducation nationale de prendre une plus grande part de la charge des cours à horaires aménagés dans les collèges et lycées.

Il n'est pas normal que dans le cadre de la scolarité obligatoire notamment, les collectivités locales soient obligées de prendre en charge une large part des frais de personnel de ces cours, le ministère de l'éducation nationale n'assurant que les frais de fonctionnement *stricto sensu*. L'école gratuite et obligatoire passe, en effet, par la prise en charge par l'Etat de tous les frais d'enseignement musical dans nos écoles.

Toujours dans ce domaine, je vous demande de nous aider à obtenir du ministère de l'éducation nationale la sortie du fameux décret organisant les cours de musique dans nos écoles primaires.

Enfin, je souhaiterais que vous obteniez de votre collègue M. le ministre chargé du budget son accord pour que les professeurs de musique puissent enseigner tout en ayant la possibilité de faire partie d'un orchestre.

Comme le disait si justement, dans un domaine qui est le sien, votre collègue M. Ralite, un médecin scolaire ou un professeur de flûte ne doit pas s'enfermer toute sa vie dans sa spécialité, au risque de dépérir, de se scléroser, de s'étier. Alors, donnez-leur la possibilité de s'exprimer en participant à la fête musicale qu'un orchestre offre aux hommes !

Désert culturel, avez-vous dit tout à l'heure, monsieur le ministre, en parlant de la situation culturelle de notre pays.

L'élu local que je suis vous a trouvé bien injuste et même a été peiné. Entretenir une des plus prestigieuses bibliothèques de France, financer l'un des conservatoires de musique les plus recherchés, soutenir un théâtre de renom, aider à la création plastique, développer systématiquement le « 1 p. 100 culturel », généraliser l'initiation de la musique dans toutes les écoles maternelles, en un mot, consacrer près de 10 p. 100 du budget municipal à la culture, est-ce vraiment « le désert » ?

Si nous avons suivi les conseils de M. Ralite, qui nous déclarait, en 1979, qu'il ne dirait jamais, comme François Mitterrand, que les collectivités locales doivent prendre une part de la charge culturelle, alors oui, monsieur le ministre, nous nous trouverions peut-être aujourd'hui devant un désert culturel. Mais nous avons déployé beaucoup d'efforts et nous n'avons cependant ni le sentiment d'entretenir une danseuse ni celui de n'en faire point assez.

Mais reconnaissez objectivement que nous avons quelque peu précédé le réveil de l'Etat : 1 p. 100, demain, pour votre budget ; 10 p. 100, aujourd'hui, pour celui de la région de M. le Premier ministre ; 10 p. 100 également pour ma ville, Versailles. Cet exemple prouve qu'il n'y a pas d'un côté les bons et de l'autre les mauvais. Il y a des hommes plus sensibles à la culture, et d'autres qui le sont moins.

En matière de culture, monsieur le ministre, j'ai le sentiment que nous sommes sur la même longueur d'onde, même si nous ne sommes pas du même côté. Alors, ayons l'ouverture d'esprit et la tolérance de nous reconnaître. Votre propos me convainc, il me plaît, je l'avoue. Acceptez le mien, au nom de la culture. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Bouvard.

**M. Loïc Bouvard.** Monsieur le ministre, vous nous avez tenu, cet après-midi, un discours d'une grande élévation de pensée et, exception faite de l'incantation lyrique au 10 mai à laquelle, bien évidemment, je ne puis m'associer, j'en ai apprécié nombre de thèmes et de passages.

La culture, vous l'avez dit, n'est la propriété de personne. Aussi, si vous le voulez bien, ne nous l'approprions pas, ni vous, ni nous. Et je me permettrai de vous rappeler que le Quartier latin n'est pas forcément le miroir de la France.

M. Péricard vous a posé tout à l'heure une question fort pertinente que je reprends à mon compte.

• Votre budget présente, il est vrai, des aspects positifs, mais il laisse subsister bon nombre d'interrogations. Certes, on ne peut que se féliciter de l'augmentation sensible des crédits affectés à la culture, qui doublent de 1981 à 1982. Je remarque cependant que la part de ces crédits dans le budget de l'Etat reste inférieure pour l'instant à ce 1 p. 100, dont il fut tant parlé et que vous nous avez annoncé pour 1983.

Parmi les axes de votre politique, je retiendrai plus particulièrement celui de la décentralisation, dont vous nous avez dit qu'elle donnait lieu à une grande confusion et à bien des aspects contradictoires. La culture est, en effet, un domaine dans lequel les inégalités entre la région parisienne et le reste de la France, d'une part, les disparités régionales, d'autre part, sont particulièrement graves.

Ainsi, en 1979, l'Etat dépensait en Bretagne — terre de grande culture et de culture propre — 17,29 francs par habitant; ce montant était de 442 francs à Paris. Autre exemple: les dépenses totales de l'Etat s'élevaient à 45 francs par habitant en Alsace, mais seulement à 7,50 francs par habitant dans les Pays de Loire.

Vous me répondez que c'était avant! Voyons si vous ferez mieux, dorénavant, pour les provinces.

S'il est normal que, pour toutes sortes de raisons, la ville de Paris reçoive proportionnellement une part plus grande du budget de l'Etat, en revanche, il n'est pas admissible qu'elle concentre à elle seule plus de la moitié des crédits de la culture alors qu'elle ne représente que 20 p. 100 de la population française.

Certes, vous annoncez l'attribution dès 1982 d'une dotation culturelle régionale de 500 millions de francs aux collectivités locales pour favoriser le développement de leur action culturelle. On aimerait toutefois avoir des précisions sur l'utilisation des 150 millions de francs de crédits affectés au fonds d'action culturelle. Vont-ils profiter aux communes qui n'ont pas eu jusqu'à présent les moyens d'entreprendre des actions culturelles?

Par ailleurs, vous créez quelque 4 000 emplois, dont certains pour les collectivités locales.

Je note également avec intérêt la construction d'une bibliothèque centrale de prêt dans le département des Côtes-du-Nord, non encore pourvu.

Par conséquent, vous tentez d'amorcer un rééquilibrage des dépenses en faveur de la province. Mais parviendrez-vous à modifier sensiblement les chiffres que j'ai cités tout à l'heure? Car dans le même temps, vous annoncez un certain nombre de programmes qui risquent d'aggraver au contraire le déséquilibre culturel entre la région parisienne et le reste de la France.

Ainsi, le Président de la République a confirmé, le 24 septembre dernier, la création à Paris d'une cité internationale de la musique, d'une maison des cultures du monde, d'un grand musée des sciences et des techniques à la Villette, sans lancer en même temps dans toutes les régions, avec des moyens au moins aussi importants, un programme de création de véritables centres de culture technique et industrielle.

L'augmentation de près de 80 millions de francs des crédits destinés au Centre Pompidou est à cet égard symptomatique puisqu'elle représentera dix-huit fois l'effort total de l'Etat en faveur de la culture bretonne dans le cadre de la charte culturelle de Bretagne.

Alors, monsieur le ministre, vous qui voulez corriger les inégalités régionales, qu'allez-vous faire en faveur de la Bretagne pour remédier à la situation si insuffisante et si insatisfaisante dans laquelle elle se trouve pour ce qui concerne les musées, l'enseignement musical, le théâtre, l'art lyrique? Il serait bon que vous nous précisiez l'enveloppe que vous comptez lui attribuer ainsi que les secteurs qui en bénéficieront en priorité.

Car au sein même de la Bretagne, il existe des zones particulièrement défavorisées sur le plan culturel. Certes, mes concitoyens de la Bretagne intérieure ont la télévision, la radio et quelques petites bibliothèques à leur disposition, mais ils n'ont rien pour le théâtre ou les musées et presque rien pour la danse ou pour la musique.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Loïc Bouvard.** Je conclus, monsieur le président.

Nous essayons avec les moyens du bord, tant bien que mal, de créer, par exemple, un enseignement de la musique qui est dispensé tantôt par des associations du type loi de 1901, comme à Josselin, tantôt par des syndicats de communes comme celui qui se crée autour de Guer, Ploërmel et Malestroit, tantôt par des groupes de jeunes que passionne la musique traditionnelle. Mais à Josselin, par exemple, il en coûte aux parents 1 100 francs par an pour une heure de cours par semaine, faute d'apport de l'Etat.

Pourriez-vous nous venir en aide, monsieur le ministre? Ne pourrions-nous par exemple obtenir un emploi local d'intérêt

collectif? Le fonds d'intervention culturelle ne peut-il précisément être mis à contribution pour ces écoles de musique?

Certes, l'action culturelle en milieu rural fait l'objet d'un effort particulier dans votre projet de budget, mais que comptez-vous faire des neuf millions de francs qui lui sont affectés? Selon quels critères les attribuez-vous? Seront-ils réservés aux zones les plus désertées? Votre ministère envisage-t-il, par exemple, d'apporter sa contribution au musée de la résistance bretonne qui sera créé prochainement dans ma région?

En conclusion, le doublement du budget de la culture offre la possibilité de corriger le grave déséquilibre existant entre Paris et le reste de la France. J'ose espérer que les quelques mesures que vous avez annoncées seront suivies d'effet et que le Gouvernement, qui prône l'égalité de traitement de tous les citoyens de ce pays, se préoccupera du sort de ceux qui habitent la province, c'est-à-dire la majorité d'entre eux, et de celui des ruraux qui représentent 30 p. 100 des Français. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Metzinger.

**M. Charles Metzinger.** Il était touchant, monsieur le ministre, de voir comment un collègue de l'opposition s'est efforcé tout à l'heure de neutraliser la portée de l'action culturelle qui nous est proposée à travers ce budget en récitant le pesant catalogue des hauts faits de vos prédécesseurs et en vous les opposant. Cette énumération sans liant n'a mis que davantage en valeur votre politique — la nôtre — qui est globale et qui résulte d'un projet cohérent et non d'un amalgame.

Voilà un budget qui affirme par son volume même que le fait culturel, loin d'être marginal, est au contraire présent dans toutes les dimensions de notre vie sociale.

Voilà aussi un budget dans lequel la musique est bien pourvue, et nous serions heureux si vous teniez compte, dans votre action en faveur de la musique, des quelques réflexions que je me propose de vous livrer.

Pendant très longtemps, la musique a été considérée comme un privilège, une prérogative.

La mutation culturelle musicale a été parmi les plus lentes. La musique, considérée comme un art d'agrément, a suscité une réticence que le théâtre, la littérature ou la peinture n'avaient pas subie.

Ainsi l'enseignement de la musique à l'école était-il tout simplement négligé. Par rapport aux autres pays européens, notre école est celle où cet enseignement est dispensé le plus parcimonieusement. En 1980, l'éducation musicale était absente de 70 p. 100 des lycées, de 38 p. 100 des collèges et de tous les établissements techniques. Non pas que l'éducation nationale aurait été incapable de promouvoir cette forme de culture, mais parce qu'on n'y consacrait pas les moyens nécessaires et parce que la musique était tenue pour une activité secondaire ou trop difficile, alors même qu'elle contribue à l'équilibre psycho-moteur de l'enfant au même titre que le sport, par exemple.

Dans certaines académies, un enseignement expérimental reposant sur l'animation et l'initiation a donné des résultats encourageants: il faut abandonner les actions pilotes et le généraliser. Dans certains lycées, des études de niveau confirmé permettent de préparer les élèves aux professions musicales. Mais il faut maintenant enseigner aussi la musique aux amateurs, c'est-à-dire à tous les jeunes, car rares sont ceux qui ne sont pas attirés par l'expression musicale.

Vous me direz, monsieur le ministre, que ce problème concerne d'abord les services de l'éducation nationale. Mais nous souhaiterions que les deux ministères collaborent étroitement, et il serait bon que l'initiative vienne du ministre de la culture.

La musique a été considérée comme un marché pour consommateurs privilégiés avant d'être accaparée par ceux qui la vendent comme un produit fini à la mode. Or elle est tout autre chose. Elle est, en tout cas, plus qu'un art d'agrément ou une simple distraction. Elle est un irremplaçable moyen d'expression culturelle tout en étant une fin en soi.

Fort heureusement, des mouvements tels que les Jeunesses musicales, la Confédération musicale, le Royaume de la musique ou le mouvement *A cœur joie* n'ont pas cessé de le proclamer et ont été soutenus par certains milieux autorisés.

Fort heureusement, nos écoles de musique, nos prestigieux chefs d'orchestre, notre théâtre lyrique ont assuré la haute valeur de la pratique musicale en France.

Si nous voulions faire de la musique une priorité du développement culturel, il importe que les moyens mis à la disposition des écoles de musique continuent de progresser de façon aussi notable que dans le projet de budget pour 1982, et il faut veiller à ce qu'ils soient bien répartis. Il me paraît notamment indispensable, monsieur le ministre, d'accroître le

nombre des écoles agréées et de leur a quer de substantiels crédits d'Etat.

La culture musicale dépend aussi du temps libre. Chacun a besoin de loisirs pour enrichir sa formation, car culture et loisirs vont de pair. Nous vous invitons donc à prendre contact avec le ministre du temps libre en vue de définir des politiques communes aux deux ministères. Pourrions-nous, là aussi, compter sur des initiatives de votre part ?

C'est souvent en milieu populaire, urbain et rural, qu'un public fort nombreux s'adonne à la pratique musicale dans les sociétés de musique. Nos régions en comptent de nombreuses.

A l'ère de la régionalisation, promouvoir les cultures locales est un impératif qui implique l'élaboration de projets destinés à favoriser le développement musical régional. Une des tâches les plus urgentes consisterait à coordonner les différentes expressions musicales régionales, en aidant les associations à établir des relations réciproques et les écoles de musique à collaborer avec les groupes locaux.

Pour nécessaire qu'il soit de continuer à former des professionnels, il importe aussi d'inventer une formation adaptée aux groupes d'amateurs tant pour les horaires que pour la pédagogie.

Les écoles de musique et les groupes locaux devront également être mis en relation avec les orchestres professionnels, les compositeurs et les chercheurs.

Monsieur le ministre, les socialistes se réjouissent de votre projet de budget, car ils ont toujours considéré que la culture est globale, qu'elle ne peut se limiter aux productions artistiques et qu'elle doit s'étendre à tous les secteurs de l'activité humaine.

Lorsqu'ils demandent que les activités culturelles soient mises à la portée de la population, cela ne signifie en aucun cas qu'il faille en rabaisser le niveau, car ce serait mépriser les milieux populaires. Cela signifie, au contraire, qu'il convient de poursuivre la démocratisation de la culture en augmentant autant que faire se peut les moyens qui lui sont consacrés et en décentralisant leur gestion.

L'expression culturelle — et donc l'expression musicale — ne sera jamais trop aidée, car une nation vaut ce que vaut sa culture. Nous aimerions qu'elle vaille toujours plus, et d'abord aux yeux de celui auquel elle appartient : le peuple tout entier. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Schreiner.

**M. Bernard Schreiner.** Monsieur le ministre, nous savons qu'il ne peut y avoir de changement de société sans changement de mentalité, sans changement culturel. Vous avez donc raison d'insister fortement sur l'idée que, sous votre impulsion, la promotion de la culture française sera l'affaire de chaque ministère dans son propre secteur de compétence. Selon votre formule, il faut « contaminer l'Etat ».

Nous ne pouvons que souscrire à cette idée car votre nouvelle politique ne pourra réussir que grâce à un décloisonnement des activités culturelles, à une prise en charge globale de tout ce qui permet à l'homme et à la femme de s'exprimer et de s'épanouir en découvrant leurs propres richesses et celles de la communauté nationale et internationale. C'est dans l'esprit de ce nécessaire décloisonnement que je vous soumettrai quelques réflexions, sans doute trop brèves, dans deux domaines.

Et d'abord, l'école. Depuis de nombreuses années, il semble qu'un des buts des ancêtres gouvernants ait été d'exclure la culture de l'école. Le nombre d'heures consacrées aux différentes activités culturelles a régulièrement diminué malgré les efforts d'un certain nombre d'enseignants. Certaines de ces activités ne sont plus prévues que pour mémoire. Souvent les communes, par le biais de leurs propres institutions, essaient de corriger ces insuffisances. Entrant ainsi, une fois de plus, dans le cycle bien connu des transferts de charge.

Nous ne pouvons qu'approuver l'excellent rapport de notre ami Rodolphe Pesce qui souligne que ni le ministère de la culture, ni les collectivités locales ne peuvent ni ne doivent suppléer les carences ou les insuffisances de l'éducation nationale. Le ministre de l'éducation nationale en est très conscient, mais tout ne peut se mettre en place du jour au lendemain et l'héritage est lourd à assumer. Il convient pourtant de concevoir rapidement un plan de relance des activités et enseignements culturels à l'école, qui sera mis en œuvre dans les années à venir. Vous avez d'ailleurs abordé ce point à la tribune.

Il est nécessaire de développer une véritable initiation aux différentes formes d'expression culturelle, qu'il s'agisse de l'expression corporelle, avec la danse et le théâtre, de l'expression musicale ou de l'expression artistique, avec le dessin et la peinture, sans négliger cette expression nouvelle que représentent l'ensemble des moyens audiovisuels dont l'évolution marquera les décennies à venir et dont les nouvelles générations doivent apprendre à maîtriser les données.

J'en viens ainsi à ma seconde réflexion qui concerne les relations entre la culture et l'audio-visuel.

La radio et surtout la télévision sont devenues les principaux vecteurs de la culture pour la majorité de la population. La télématique et les nouvelles techniques audio-visuelles vont s'intégrer à la vie quotidienne des Français.

La décision de lancer un satellite de diffusion directe a été prise pour ces raisons diplomatiques, économiques et industrielles plus qu'en fonction de considérations culturelles. Mais son utilisation peut aussi bien encourager la création audio-visuelle que favoriser une production de masse d'une grande pauvreté culturelle.

Les fibres optiques vont bientôt permettre une multiplication des images et des sons.

Il importe donc, monsieur le ministre, de faire preuve, à l'égard de ces nouveaux moyens de communication, d'une grande rigueur. L'exigence de qualité doit être à la hauteur des fonctions qu'ils seront appelés à remplir dans la politique culturelle du pays. La maîtrise de ces nouvelles techniques et leur utilisation à des fins de promotion de la personne nous semblent des facteurs indispensables d'une véritable politique culturelle.

Lors d'une rencontre d'élus à Lille qui a eu lieu il y a une dizaine de jours, vous avez indiqué que vous favoriseriez l'expression de nos richesses et de nos diversités culturelles à la radio et à la télévision en faisant davantage appel aux auteurs, réalisateurs et comédiens français et en utilisant mieux les ressources culturelles locales et régionales. La loi sur l'audio-visuel que nous examinerons au printemps prochain doit nous permettre de réaliser une véritable régionalisation de l'audio-visuel, laquelle implique des structures, une programmation et une création qui soient propres à chaque région et s'appuient sur les institutions culturelles existantes. Il y a là une occasion à ne pas manquer, à la fois pour l'avenir de la culture et pour la maîtrise des outils audio-visuels.

Nous pouvons être fiers du budget que vous nous présentez, car il nous redonne l'espoir en une société nouvelle où la culture aurait toute sa place et qui saurait maîtriser son avenir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme Missoffe.

**Mme Hélène Missoffe.** Monsieur le ministre, mon intervention, qui sera très brève, a pour unique objet de faire une mise au point. Quand vous êtes venu devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales exposer votre budget, vous avez prétendu que la part du budget consacrée à la culture par la ville de Paris était anormalement faible. Depuis lors, certains de vos amis politiques sont venus soutenir cette assertion.

J'ai donc examiné l'évolution des crédits consacrés à la culture par la municipalité et vérifié la part qu'ils représentaient dans son budget global. Les chiffres sont plus éloquents que bien des discours.

En 1977, ces crédits atteignaient 1,7 p. 100 du budget total de la ville de Paris, ils en représenteront 5 p. 100 en 1988 et se situent cette année à un taux proche de 4 p. 100. Le budget d'investissement culturel est passé de 2,51 p. 100 du budget d'investissement total en 1977 à 5,35 p. 100 en 1979. La part des subventions s'est accrue de 33,6 p. 100 en 1977 à 47 p. 100 en 1980. En 1982, le budget culturel total dépassera 500 millions de francs.

J'en ai fini avec les chiffres.

Je ne puis, dans le temps qui m'est imparti, détailler l'action culturelle décidée par le maire de Paris et sa municipalité, mais je veux tout de même insister sur certains points forts de la vie culturelle à Paris, en particulier sur la décentralisation dans les arrondissements.

Il y a eu la construction et l'aménagement de conservatoires municipaux d'arrondissement : le 5<sup>e</sup>, le 10<sup>e</sup>, le 14<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> arrondissement ont inauguré ou achevé les leurs en 1980. Créés en 1973, les ateliers d'expression culturelle et de voisinage sont répartis en trente-six centres, implantés dans dix-neuf arrondissements.

Au cours de l'année 1980, Théâtre, Musique et Danse de la ville de Paris ont monté quatre grandes opérations.

Je ne parle pas des expositions organisées dans les mairies annexes et à Bagatelle.

Je pourrais continuer ainsi pendant des heures.

J'écarte délibérément de mon propos les manifestations culturelles plus traditionnelles et bien connues des Parisiens.

Ainsi, monsieur le ministre, quand on dit qu'à Paris la politique culturelle est prioritaire, ce n'est pas un vain mot.

Cette priorité s'oriente dans plusieurs directions : renforcement des moyens consacrés à la conservation, à l'enrichissement et à la mise en valeur du patrimoine culturel, décentralisation des activités vers les arrondissements, élargissement de

l'accès aux pratiques culturelles pour tous, réponse aux démarches nouvelles, souci du prestige de la capitale et de son rayonnement international.

Les propos que vous avez tenus tout à l'heure concernant la politique culturelle du maire de Paris et de sa municipalité sont donc inexacts. Mais, monsieur le ministre, pour moi, la culture n'a pas de couleur politique.

Vous avez fait tout à l'heure un brillant exposé. Personnellement, je pensais que la culture, comme la musique, adoucissait les mœurs. Aussi ai-je été étonné de vous entendre parler de « désert culturel français » avant mai 1981. Vous savez bien que ce n'est pas vrai !

Il est normal que chacun ait ses opinions, car, sans opinions — et sans opinions différentes — il n'y aurait évidemment pas de culture. Mais il me paraît souhaitable que, s'agissant de problèmes culturels, nous abandonnions la politique politique, pour nous préoccuper de ce qui doit être l'intérêt de tous les Français. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à Mme Toutain.

**Mme Ghislaine Toutain.** Monsieur le ministre, je ne reprendrai pas les analyses et les commentaires formulés par les deux rapporteurs, sinon pour me réjouir avec eux de la progression sans précédent du budget de la culture, qui permettra de concrétiser rapidement la volonté exprimée par le Président de la République de le porter à 1 p. 100 du budget de l'Etat.

A l'heure où vient d'être rendu public le rapport d'une mission confiée à M. Jean-Denis Bredin, j'ai choisi d'exposer ici les problèmes auxquels se trouve confrontée la création cinématographique et j'axerai mon intervention sur ce que doit être une nouvelle politique du cinéma, autour de trois thèmes : la production des films, leur diffusion et les rapports avec la télévision.

Mais, en préalable, comment ne pas dire ma satisfaction de voir croître de 250 p. 100 l'ensemble des crédits affectés à l'audio-visuel et au cinéma, les crédits propres au cinéma transitant par le compte d'affectation spéciale intitulé : « Soutien financier de l'industrie cinématographique ». Tout aussi notable est la multiplication par six de la subvention versée au centre national de la cinématographie.

Le cinéma a ceci de paradoxal qu'il est l'activité culturelle la plus réglementée, alors que le marché du film est l'un de ceux où le capitalisme sauvage a pu se développer le plus librement. L'explication de cette apparente contradiction nous est donnée par la politique que menait l'ancien régime, faite de passivité devant les grands intérêts financiers cinématographiques. En effet, à quoi servent les règlements si on ne contrôle pas leur application ?

Le domaine de la production du film en France est victime d'un système de financement profondément malsain.

M. Rodolphe Pesce, dans son rapport, donne à cet égard des chiffres révélateurs quant à la concentration d'une part considérable des participations financières sur un petit nombre de films, alors qu'on assiste à une baisse constante, depuis dix ans, du volume total des investissements. Un soutien actif à la création, à l'invention, l'émergence de nouveaux talents passent par une conception résolument différente du rôle joué par la commission d'avances sur recettes. Cette procédure doit, dans un premier temps, retrouver l'esprit qui a conduit à sa création par André Malraux. Ainsi doit cesser cette habitude prise par la commission de ne plus chiffrer les promesses émises : ce qui rend plus d'un projet aléatoire.

Dans cette optique, la nouveauté que constitue la participation directe de l'Etat au financement de l'avance sur recettes, préconisée par le rapport Bredin, se concrétise dès le présent budget. Dix millions de francs, telle est la somme qui, englobant la part de l'Etat dans l'avance sur recettes et le soutien aux films de court métrage, montre la volonté gouvernementale de soutien direct à l'effort de création.

Qu'un film puisse naître, c'est bien ; permettre qu'il fasse carrière, c'est mieux. Si la commission d'avances sur recettes doit élargir son action en ce sens, la réalité présente de la distribution et de l'exploitation cinématographiques en France demeure.

Cette réalité a pour noms Groupement d'intérêt économique Pathé-Gaumont, U. G. C. et Parafrance, soit près d'un tiers des salles de cinéma et, surtout, la quasi-totalité des salles d'exclusivité — 30 p. 100 pour le seul Pathé-Gaumont. Le libre jeu du capitalisme a conduit à cette situation de monopole des circuits de programmation.

Cette concentration de la distribution ne garantit plus les moyens d'une pluralité d'expression, étouffe la création et répond au désir de conformisme d'une idéologie conservatrice. Elle est une des causes de la crise actuelle du cinéma français.

A cet égard, il faut dénoncer la pratique scandaleuse de certains circuits de distribution, qui acquièrent des courts métrages, comme les règlements leur en font obligation, mais qui ne les

diffusent pas, afin de réduire la durée des séances et réaliser ainsi des profits supplémentaires.

Il n'y aura de nouvelle politique du cinéma que si une réelle action antitrust, assurant la survie des producteurs et distributeurs indépendants, est entreprise. A cet égard, on ne peut que se féliciter de la volonté, inscrite dans le rapport Bredin, d'éclatement de Pathé-Gaumont, dont la commission de la concurrence et des prix avait noté les pratiques anticoncurrentielles en octobre 1979.

La mise sur pied d'un code de la programmation et d'un code de la concurrence loyale, souhaitée dans le même document, sera une excellente initiative, comme le soutien financier aux salles indépendantes ou d'art et d'essai. Tout au plus peut-on regretter le refus du rapport Bredin de conduire une action visant à séparer distribution et exploitation dans l'industrie cinématographique française. Savoir prendre des risques financiers est souvent inhérent à toute nouvelle démarche.

J'achèverai mon intervention sur les rapports télévision-cinéma en soulignant que leurs relations conflictuelles sont bien connues : part croissante des films de cinéma dans le temps d'écoute — ce qui entraîne d'ailleurs la disparition d'une création télévisuelle originale — et achat à bas prix des films, ce qui ne permet pas un amortissement économique normal. La commission Moynet sur l'audiovisuel a pu parler, à juste titre, de l'« exploitation paresseuse du cinéma par la télévision ».

Là aussi, une autre politique doit se mettre en place. Le doublement de la contribution de la télévision au fonds de soutien du cinéma, qui est actuellement dérisoire compte tenu de l'audience du petit écran — environ 50 000 francs par film — apparaît comme une première mesure illustrant la mise en place d'une « nouvelle solidarité » entre cinéma et télévision, comme l'indique le rapport Moynet.

Surtout, la coproduction de films de cinéma par la télévision, qui doit s'entendre comme un réel financement et non comme un droit de diffusion, doit permettre d'aider efficacement la création cinématographique. A cet égard, il serait souhaitable que la production actuellement bloquée fasse l'objet d'une remise en route rapide.

Le temps me manque malheureusement pour développer ce qui est également une des causes de la crise actuelle du cinéma français, à savoir une carence inquiétante dans la formation. Aussi n'évoquerai-je ce problème que pour inciter les pouvoirs publics à prendre des mesures de nature à permettre le développement d'un certain professionnalisme synonyme de qualité.

Une politique cohérente d'écriture du scénario, un plan de réforme de l'enseignement du cinéma en France sont, dans cet esprit, des initiatives à concrétiser pour susciter ce renouveau de la création et de l'inspiration artistiques qu'appelle l'ère nouvelle qui s'ouvre devant nous.

Le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, est sur la bonne voie. Aussi emporte-t-il mon adhésion. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme Lecuir.

**Mme Marie-France Lecuir.** Monsieur le président, monsieur le ministre de la culture, monsieur le ministre de la santé, madame le ministre des droits des femmes, mes chers collègues, permettez-moi de me joindre brièvement au concert des orateurs qui m'ont précédée et qui ont exprimé leur satisfaction devant ce bon budget pour une nouvelle politique de la culture et de passer tout de suite à des questions qu'il suscite quant à sa mise en œuvre concrète ou à ses orientations.

Vous avez souligné, monsieur le ministre de la culture, l'accord des « hommes de culture » qui soutiennent le mouvement du 10 mai et vous les appelez à accompagner ce mouvement. En effet, nous souhaitons interpellier les artistes, sur leur pratique, sur leur public, sur leur création. Qu'ont-ils aujourd'hui à dire ? Comment le diront-ils ? Comment leur art respectif traduira-t-il les aspirations de nos générations ? Par exemple, quelles formes de théâtre seront aux années 80 ce que le théâtre de Jean Vilar et de Jeanne Laurent fut aux années 50 ?

Le Gouvernement et le législateur donnent aujourd'hui des moyens accrus à la création. Que ce ne soit pas pour confirmer des fiefs, pour encourager l'ésotérique ou pour fortifier des coteries !

Interpeller ces hommes de culture sur leur culture sans oublier les militants de la culture : ces milliers d'hommes et de femmes amateurs souvent bénévoles, toujours passionnés de centres culturels, de foyers ruraux, d'harmonies municipales, de chorales, de comités d'entreprises, de théâtre amateur, ces enseignants qui emmènent des classes au musée et au concert, ces organisateurs de salons locaux, de bibliothèques d'associations ou de fêtes de quartier.

Ces militants de la culture craignent parfois d'être négligés, soit au profit des sportifs, soit au profit des créateurs. Pourtant,

sans eux, qui assurent la diffusion de la culture, il n'y aurait pas de création.

Ce sont donc aussi les structures de diffusion qui sont à développer, y compris les plus petites.

Je vous citerai trois exemples.

Premièrement, le budget de la lecture publique, s'il permet de compléter le réseau des bibliobus, ne permet guère d'aider les petites et moyennes communes ou les bibliothèques associatives et non communales.

Deuxièmement, les subventions de fonctionnement aux centres d'animation culturelle et aux maisons de la culture n'augmentent pas autant que le reste du budget.

Troisièmement, les petites troupes de théâtre pourront-elles se développer quand les grands centres dramatiques auront reçu l'aide nouvelle et considérable que nous leur donnons ?

Les espoirs des militants de la culture sont immenses, eux aussi ont fait le 10 mai ; ne les décevons pas. Mais n'oublions pas non plus la culture des militants.

Culture populaire non intégrée à l'école et au patrimoine habituel, tradition orale, histoire du mouvement ouvrier : la gauche au pouvoir est mandatée pour les faire sortir du silence.

Quelles consignes, monsieur le ministre, donnez-vous en ce sens à vos services ? Quel effort, par exemple, pour l'ouverture, voire pour la reconversion des archives aux témoignages oraux, aux archives industrielles et syndicales ? Quelles subventions aux organismes culturels qui travaillent en priorité avec les comités d'entreprise ? Quels musées, j'oserai dire quels « Panthéon », du mouvement ouvrier, pour lequel sont morts tant de grands hommes inconnus ? Quels moyens de lutte contre les inégalités devant l'accès aux cultures ?

Pour cela, quels lieux ouverts à tous où puissent venir les ouvriers qui n'ont pas le « beau langage », les jeunes sans diplômes, les femmes sans parole, les vieux sans activité ou les chômeurs sans argent ?

Nous craignons qu'enfin dotés de crédits et de personnels, les créateurs, les diffuseurs, les animateurs et leur public restent entre eux et ne parlent pas résolument à la conquête du non-public.

Deux succès nous interrogent sur les lieux de la culture : les bibliothèques pour enfants sont souvent des endroits où les enfants jouent, rêvent, dessinent, parlent autant qu'ils lisent, parce qu'ils s'y sentent bien. On va aussi à Beauharnois par centaines de milliers parce qu'on s'y sent bien, parce que l'un peut y choisir entre divers modes d'expression, parce qu'on n'a pas besoin de connaître les codes, les langages des initiés.

Quelles impulsions donnera votre ministère aux projets qui feront sortir l'art des musées, la comédie des théâtres, les archives des greniers ? Quels moyens d'étendre la formule du « 1 p. 100 » pour la décoration à toutes les constructions publiques ? Quelles possibilités de l'étendre aux bâtiments existants, souvent si laids, si tristes ?

Si nous ne voulons pas que soient oubliés les militants de la culture, nous voulons aussi que soient mieux reconnus les professionnels de la culture. Les artistes ont besoin d'un statut, de revenus qui les libèrent de la misère, de la recherche du gain-pain extérieur à l'art, ou des réseaux commerciaux. Les personnels des organismes culturels doivent voir s'améliorer leurs conditions de travail sans que diminue pour autant la qualité du service public comme c'est actuellement et malheureusement le cas de la Bibliothèque nationale.

Je terminerai par un dernier souhait : que le droit à la beauté dont vous avez parlé, monsieur le ministre, s'accompagne du droit à la joie et à la fête ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Toubon.

M. Jacques Toubon. Si j'avais plus de temps, monsieur le ministre de la culture, je vous démontrerais que vous avez une image, que vous n'avez certes pas de politique — ce n'est pas moi qui le dis mais la commission des finances et sa majorité — que, pour le moment, vous n'avez rien fait (Protestations sur les bancs des socialistes) et que le peu que vous avez fait est d'ores et déjà contesté par nombre de professionnels, même parmi vos amis. Vous savez très bien, par exemple, ce que pense la société des réalisateurs français des premières conclusions de la commission Bredin sur le cinéma.

Maia je me consacrerai, dans le court laps de temps qui m'est imparti, à un seul sujet : l'encouragement à la création artistique, par le biais de ceux qu'on appelle couramment les amateurs, les connaisseurs. Ces mots ont, d'ailleurs, été transposés dans les langues étrangères, notamment en anglais. Et vous savez que le mécénat est beaucoup plus développé en Angleterre que chez nous.

Le mécénat prend naturellement diverses formes. Ce peut être un mécénat local, civique, qui se consacre à la préservation, à l'animation d'un site, d'un monument, d'un environnement. Ce

peut être aussi le mécénat d'aide à la création et à l'exposition. C'est là, par excellence, le domaine des entreprises, par leurs commandes, par les facilités qu'elles ouvrent et les moyens de financement qu'elles procurent à des expositions, à des représentations. Vous connaissez parfaitement l'effort entrepris par l'association pour le mécénat d'entreprise. Vous avez, d'ailleurs, participé je crois aux assises de celle-ci. L'entreprise a découvert — et je souhaite qu'on facilite encore davantage cette découverte — qu'il existe une dialectique permanente entre la création artistique et la création d'entreprise, c'est-à-dire en particulier la création industrielle ou la production, qu'il existe une confrontation permanente.

Je veux également évoquer le mécénat à l'intérieur de l'entreprise, qui est l'un des éléments du langage de la communication à l'intérieur de l'entreprise.

Enfin, il ne faudrait pas oublier les mécènes non identifiés, individuels, tous ceux qui, véritables collectionneurs, ont apporté à notre pays, et continuent de lui apporter, un patrimoine irremplaçable.

Il faut, monsieur le ministre — et c'est l'objet de mon intervention — inciter au développement du mécénat sous toutes ses formes.

Pour ma part, je proposerai vendredi, dans la discussion des articles non rattachés de la loi de finances, que nous adoptions de nouvelles dispositions fiscales en ce sens. J'espère que le Gouvernement voudra bien soutenir mes efforts et que je serai aussi bien entendu sur ce sujet que je le fus sur l'exemption des œuvres d'art de l'impôt sur le patrimoine.

Mais nous touchons là à une question de conception. La culture et l'art, qu'est-ce que c'est pour vous ? Qu'est-ce que c'est pour nous ?

Pour moi, l'art, c'est la vie. La vie, c'est le mouvement. Et le mouvement, c'est la liberté.

Plusieurs députés socialistes. Et alors ?

M. Louis Darinot. Pour nous aussi !

M. Jacques Toubon. En êtes-vous persuadés autant que moi ? (Interruptions sur les bancs des socialistes.)

M. Pierre Forgues. Depuis fort longtemps !

M. Jacques Toubon. Par exemple, les moyens nouveaux considérables qui vous sont donnés ne seront-ils pas dévoyés pour imposer une culture, un art, une lecture officiels ?

M. Guy Hermier. Vous pouvez parler !

M. Jacques Santrot. C'est une insulte !

M. Jacques Toubon. Et pourtant, monsieur le ministre, il y a des indices qui vont dans le bon sens !

C'est Jacques Attali qui déclarait dans un entretien accordé à la revue *Art présent* : « L'appareil d'Etat aujourd'hui, par son activité de substitut à l'art, par la récupération de l'activité d'animation, remplace la fonction même que l'art pourrait remplir. Le dépeçage de l'Etat est donc l'autre face de la dissémination de l'art. » Ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. Attali.

M. Pierre Forgues. C'était au temps du R.P.R. !

M. Jacques Toubon. Et vous-même, monsieur le ministre, dans une interview que vous avez accordée voilà deux mois à *Play Boy*, en français, pas en américain, déclariez : « L'Etat ne doit pas s'ériger en mécène unique et, en même temps, il n'est pas question d'abandonner l'activité artistique aux lois du marché. »

Plusieurs députés socialistes. Et alors ?

M. Jacques Toubon. Monsieur le ministre, vous l'affirmez, moi, je vous dis : faites-le.

De moi à vous...

Plusieurs députés socialistes. On dit : « de vous à moi... »

M. Jacques Toubon. De moi à vous, ce n'est pas une question de politesse mais de sentiment...

M. Pierre Forgues. Prétentieux !

M. Jacques Toubon. ...de moi à vous, Jack Lang, je serais prêt à vous faire crédit, mais permettez-moi de douter quand j'ai en face de moi, es qualités, le ministre socialiste de la culture d'un gouvernement socialo-communiste. (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Louis Darinot. Et alors ? C'est un comble !

M. Guy Hermier. Vous parliez de liberté tout à l'heure !

M. Jacques Toubon. Pourquoi les membres de la majorité se fâchent-ils quand on énonce des vérités ?

M. Louis Darinot. On ne se fâche pas, on proteste !

**M. Jacques Toubon.** Je souhaite, monsieur le ministre, être détrompé, car pour paraphraser Edouard Herriot, la culture, c'est ce qui reste quand on a oublié... toute la politique. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Louis Darinot.** Il ne vous reste rien, monsieur Toubon !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la culture.

**M. Jack Lang, ministre de la culture.** Mesdames, messieurs les députés, je vais essayer de répondre brièvement aux questions posées. Dans un instant, vous êtes appelés à examiner le projet de budget du ministère des droits de la femme. Je ne voudrais pas trop empiéter sur le temps consacré à la discussion de cette action du Gouvernement et sur le temps de parole de Mme Yvette Roudy.

Je relève d'abord les observations de M. Marcus et de Mme Missoffe relatives à la ville de Paris. Je ne veux pas engager de polémique avec tel ou tel responsable politique de la ville de Paris. Devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée, j'ai simplement analysé un fait indiscutable, que je regrette beaucoup. Je souhaite que, bientôt, ceux d'entre vous qui siègent au conseil de Paris obtiennent de profonds changements. Par comparaison avec les efforts budgétaires consentis pour la culture par chaque ville de France, il est un fait que la ville de Paris est une des villes de France qui, proportionnellement à son budget, y consacre la part la plus faible de ses crédits.

**M. Jacques Toubon.** L'effort de la ville de Paris représente un huitième de votre budget !

**M. le ministre de la culture.** Cela n'a pas de rapport !

Plusieurs députés socialistes. Cela ne veut rien dire !

**M. Jacques Huyghues des Etages.** La population de Paris représente un cinquième de la population française.

**M. Jacques Toubon.** Mais non, Paris ne compte que 2 300 000 habitants ! Comparez avec le reste de la population française et ne dites pas n'importe quoi !

**M. le président.** Mes chers collègues, un peu de calme.

**M. le ministre de la culture.** Je regrette que la ville de Paris — je m'exprime avec calme — consacre moins de 4 p. 100 de son budget à la culture, alors que la ville la plus obscurantiste de province...

**M. Jacques Godfrain.** Laquelle ? Des noms !

**M. le ministre de la culture.** Je n'en citerai aucune !

La ville la plus obscurantiste de province dépense en moyenne, pour la culture, au moins 8 p. 100 de son budget. Je ne parlerai pas de villes comme Avignon, qui y consacre 18 p. 100 de son budget, ou comme Lille. Je ne vais pas dresser un palmarès entre les uns et les autres. Malheureusement, Paris se situe dans le wagon de queue. C'est regrettable pour le budget national !

En effet, Paris, par son histoire, et en raison des circonstances, est une ville où vivent de nombreux artistes, créateurs, hommes de culture, peintres et musiciens. Ils se tournent vers nous : les peintres pour leurs ateliers, les écrivains pour qu'on les aide à vivre, à publier ou à éditer, les compagnies théâtrales pour obtenir des subventions. La situation est délicate : notre porte est ouverte et nous sommes constamment interpellés par ces artistes. Pouvons-nous leur dire non et leur conseiller de se tourner vers la ville de Paris, qui doit jouer son rôle ? Nous le faisons parfois.

Je reconnais que, depuis cinq ans, un effort a été entrepris. La ville revenait de très loin. En 1977, record sans égal, le budget culturel de la ville de Paris représentait 1,2 p. 100 du budget de la ville ! Depuis cinq ans, une progression a été effectivement constatée. Je regrette qu'elle soit si lente et qu'elle impose aujourd'hui à l'Etat des charges trop lourdes. Si chacune des villes ici représentées souhaitait que nous fassions pour elle l'effort que l'Etat consent pour Paris, vous devriez décider ce soir, monsieur Toubon, si la Constitution vous le permettait, de multiplier par trois ou quatre le budget national de la culture.

L'une des questions qui m'ont été posées, est relative au Théâtre de l'Est parisien. Je la relie à l'observation que je formulais à l'instant en réponse à M. Toubon et à Mme Missoffe.

Le théâtre de l'Est parisien est à Paris. C'est un théâtre national que l'Etat, depuis tout temps, finance. Cette année, son fonctionnement sera considérablement soutenu par le budget de l'Etat. Il est question, depuis cinq ou six ans, de construire un nouveau théâtre pour abriter cette compagnie. L'Etat est prêt à assurer une contribution importante à cet investissement, mais nous souhaitons que la région Ile-de-France, éventuellement la ville de Paris, y participent également. Au moment où nous allons redéployer dans le peeps positif nos crédits à travers l'ensemble

du territoire, un effort de la part de la région Ile-de-France ne serait-il pas compréhensible ? L'Etat fera l'essentiel, mais il faut que, dans un esprit de justice et d'équité à l'égard de chacune des régions de France, la région Ile-de-France apporte une contribution à la reconstruction du Théâtre de l'Est parisien. Je m'en suis déjà entretenu avec le président de la région Ile-de-France et avec le maire de Paris.

Je m'étonne, d'ailleurs, du ton passionnel que prennent, ce soir, les observations sur la ville de Paris, car depuis deux mois les services de mon ministère et ceux de la ville de Paris essayent, dossier par dossier, de dégager des solutions à chacun des problèmes qui se posent à Paris.

**M. Jacques Toubon.** Cela prouve que l'effort de la ville de Paris n'est pas si négligeable. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. le ministre de la culture.** M. Planchou m'a interrogé sur la généralisation du « 1 p. 100 » pour la décoration des constructions publiques. J'ai rappelé que M. le Président de la République a souhaité que cette mesure soit effectivement appliquée. J'ai signé à cet effet, voici quelques jours, l'ensemble des circulaires nécessaires.

J'observe que l'actuel ministre de la santé, ici présent, a approuvé cette disposition avec plaisir et enthousiasme, à l'inverse de son prédécesseur qui avait résisté à l'application du « 1 p. 100 ». Mes collègues et moi-même aurons l'occasion de présenter très prochainement une politique nouvelle pour les hôpitaux.

Le problème d'Orsay a été évoqué par plusieurs d'entre vous. Le coût de cette opération, vous le savez, a été fixé par le gouvernement précédent en francs courants, sans possibilité de révision de prix. Nous ne sommes pour rien si l'ancienne majorité, naïvement, je le dis franchement, a voté une loi à peine croyable selon laquelle le crédit de 300 millions voté pour Orsay était non actualisable et non révisable. Nous avons hérité de ce dossier.

**M. Louis Darinot.** Ils votaient n'importe quoi ! (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Jacques Toubon.** Vous pouvez parler ! Vous êtes plus experts que nous dans ce domaine ! Vous ne savez même pas ce que vous votez ! Si vous ne savez pas dans quel sens nous votons, vous ne savez pas non plus dans quel sens vous votez ! (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Jean-Charles Cavallé.** Godillots !

**M. Jacques Godfrain.** Vous êtes orfèvres, messieurs les socialistes !

**M. le ministre de la culture.** La vérité est que le Parlement a été trompé : on voulait lui faire accepter cette opération en lui mentant. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes.*)

Il s'agit, là, cependant, d'un beau projet que nous avons accepté et que nous poursuivons en le transformant. Ce musée sera le « musée d'Orsay », et pas seulement le « musée du XIX<sup>e</sup> siècle ». Sa partie historique sera développée. Les évaluations actuelles permettent de penser que le chiffre initialement fixé par le gouvernement précédent sera sans doute au moins doublé. Dès que l'évaluation définitive sera établie, nous vous la communiquerons.

J'approuve les observations de M. Pinte sur les musées, les cours à horaires aménagés, le désert culturel. Des oasis existent, c'est vrai, on les doit à nombre de municipalités élues en 1977. (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jean Proriot.** Elles ont toutes été élues en 1977 !

**M. le ministre de la culture.** Le rapport entre les crédits affectés à Paris et ceux destinés à la province ne correspond pas à celui qu'a indiqué M. Bouvard. En réalité, l'écart diminue. Les dépenses ordinaires pour Paris ne seront plus que de 35 p. 100, alors qu'elles avoisinaient 50 p. 100 dans le précédent budget.

Le budget de 1982 permettra de répondre aux questions qui préoccupent M. Fuchs. Je m'étonne seulement qu'il ne le vote pas.

Pour la Bibliothèque nationale, un nouveau statut est en cours de préparation. Nous souhaitons en faire une grande institution culturelle nationale. Si vous votez ce soir les crédits, nous aurons les moyens d'assurer son plein développement.

J'examine, en liaison avec mon collègue de l'urbanisme et du logement, le statut des architectes.

M. Lengagne se préoccupe, quant à lui, des écoles d'art et des écoles nationales de musique. La dotation culturelle régionale permettra d'augmenter substantiellement la participation de l'Etat au financement de ces établissements. En moyenne, les taux passeront de 5 à 25 p. 100. Je précise à ce propos que Paris est

une des rares grandes villes à n'avoir point d'école municipale d'art ! Les jeunes Parisiens qui souhaitent préparer l'école nationale supérieure des Beaux-Arts doivent passer préalablement par des cours privés.

Pour la science, quatorze musées des sciences et techniques seront mis en chantier à travers la France, en liaison avec le grand projet de La Villette, qui n'est pas financé par le budget de la culture mais qui est rattaché au budget des charges communes.

Je crois avoir répondu à la plupart des questions. Si par inadvertance telle ou telle question n'avait pas reçu de réponse, notre administration est ouverte à tous ceux d'entre vous qui souhaitent mieux connaître, mieux comprendre nos orientations, nos actions. Notre ministère est une maison de verre. Chaque député doit considérer que nous sommes à sa disposition, quelle que soit son orientation politique, qu'il appartienne à la majorité ou à l'opposition.

Je vous remercie de la contribution que vous avez apportée ce soir par vos réflexions et vos interrogations.

Si vous acceptez de faire confiance au Gouvernement en votant le projet de budget de la culture, nous en ferons le meilleur usage. La proposition faite par plusieurs députés, ce soir, d'organiser au printemps prochain un grand débat sur la culture, reçoit mon approbation. Je souhaite, en effet, que nous puissions ensemble dresser alors un premier bilan de la politique gouvernementale qui n'est pas celui que vous dites, monsieur Toubon, avec l'excès qui vous caractérise.

J'ai rappelé sans autosatisfaction et sans vouloir m'en glorifier que, depuis six mois, et sans un sou, nous avons tracé des pistes nouvelles, nous avons ouvert des chantiers nouveaux, et nous avons fait appel à d'autres équipes. Chacun sait bien en France, en particulier dans le milieu artistique, que ce gouvernement est le leur, qu'il est le gouvernement de la création et du renouveau intellectuel et culturel.

Je comprends votre irritation et votre colère, mais nous irons de l'avant. Je suis convaincu qu'avec la majorité, et en collaboration avec les parlementaires qui voudront soutenir notre action, nous pourrions bâtir pour notre pays une grande politique de la culture. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Culture ».

#### ETAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).*

- « Titre III : 688 346 465 francs ;
- « Titre-IV : 1 416 925 716 francs. »

#### ETAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).*

##### Titre V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 1 234 390 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 548 132 000 francs. »

##### Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 715 970 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 407 760 000 francs. »

#### ETAT D

*Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1983.*

##### TITRE III

- « Crédits concernant la culture : 7 000 000 de francs. »
- Personne ne demande la parole ?...
- Je mets aux voix le titre III de l'état B. (Le titre III de l'état B est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix le titre IV. (Le titre IV est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V. (Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V. (Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI. (Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI. (Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

**M. le président.** Je mets aux voix le titre III de l'état D. (Le titre III de l'état D est adopté.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la culture.

#### Rappel au règlement.

**M. Jacques Toubon.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Toubon, pour un rappel au règlement.

**M. Jacques Toubon.** J'interviendrai brièvement, monsieur le président, pour ne pas allonger la séance et pour nous permettre ce soir d'examiner le projet de budget du ministère des droits de la femme, auquel nous attachons autant d'importance que nos collègues de la majorité.

Je tiens simplement à indiquer, à la suite des déclarations de M. le ministre, que si l'ancienne majorité n'a pas su prévoir exactement le coût du musée d'Orsay...

**M. Christian Nucci.** A quel article du règlement faites-vous référence ?

**M. Jacques Toubon.** ... elle a su réaliser le Centre Georges-Pompidou sans aucun dépassement de crédits, alors que la dépense s'est élevée à un milliard de francs. Il fallait le faire ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. Louis Darinot.** Et La Villette ?

**M. Alain Hauteceur.** Ce n'était pas un rappel au règlement, monsieur le président !

#### DROITS DE LA FEMME

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère des droits de la femme.

La parole est à M. Hamel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial.** Madame le ministre des droits de la femme, mes chers collègues, les femmes de France, dans leur sagesse, pourraient peut-être s'étonner que le budget qui leur est consacré soit discuté en une heure un quart, à minuit passé ; mais les institutions et la mécanique parlementaire sont ainsi faites.

Un temps de dix minutes seulement m'ayant été imparti, je n'aborderai pas ce qui m'aurait personnellement intéressé : le débat philosophique sur le substratum des droits de la femme et la manière dont on peut les concevoir. En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, je ferai simplement l'analyse de ce projet de budget.

Je commencerai, madame le ministre, par vous remercier et, au nom de la commission, par vous exprimer nos félicitations pour la rapidité avec laquelle vous avez bien voulu répondre au questionnaire important qui vous a été adressé, de même que pour l'ampleur des réponses que vous avez bien voulu nous fournir. Cela devait être signalé, car certains de nos collègues n'ont pas obtenu des réponses aussi rapides et précises des ministres auxquels ils avaient posé des questions.

Je ferai en faisant appel à votre sens de l'objectivité, un bref rappel : déjà lors du précédent septennat, sous l'impulsion déléguée de l'ancien chef de l'Etat, le secrétaire d'Etat, puis le ministre chargé de la condition féminine et le secrétaire d'Etat à l'emploi féminin avaient commencé à œuvrer activement pour la promotion des femmes, l'extension de leurs droits, l'amélioration de leur protection sociale, le développement de leur formation professionnelle, leur accès à des carrières ou à des fonctions dont elles étaient jusqu'alors exclues.

Mais il faut convenir que votre budget sera sensiblement supérieur à celui dont disposait Mme Pelletier. En effet, cette dernière disposait, dans la loi de finances pour 1981, d'une dotation de 9 millions de francs, alors que les crédits inscrits dans le projet de budget pour 1982 au titre du ministère des droits de la femme, dont vous avez l'honneur d'assumer la responsabilité, madame le ministre, s'élèvent à 94 millions de francs. Même si le niveau des dotations reste modeste, cette très forte progression démontre de la volonté du Gouvernement de donner au ministère des droits de la femme les moyens

de remplir sa mission interministérielle d'animation et de proposition et de prendre des initiatives en faveur des femmes.

Je rappellerai les compétences de votre ministère avant d'insister sur la place étendue qui lui est donnée au sein du Gouvernement et d'évoquer les moyens dont vous disposez pour la mission qui vous est impartie.

Vos compétences ont été définies par le décret du 30 septembre 1981. Vous êtes « chargée de promouvoir les mesures destinées à faire respecter les droits de la femme dans la société, à faire disparaître toute discrimination à leur égard et à accroître les garanties d'égalité dans les domaines politique, économique, social et culturel ».

Dans ces différents domaines, et notamment en matière d'emploi et de santé, vous avez mission d'orienter et de coordonner « les initiatives des pouvoirs publics qui concernent les femmes ».

Quelle vaste mission, d'autant que, incontestablement, des moyens ont été mis en œuvre, des indications données, des orientations précisées pour que la place de votre ministère au sein du Gouvernement vous doive, en fait, de possibilités accrues.

Votre activité s'exerce parallèlement à celle du secrétaire d'Etat pour la famille. Je note que la politique familiale est animée par un secrétaire d'Etat et non pas un ministre. J'espère que cette différence de rang ne signifie pas un moindre intérêt pour la politique familiale que pour la promotion des droits de la femme.

Tout comme votre prédécesseur, vous disposez de déléguées régionales et départementales et vous pouvez faire appel aux services des autres départements ministériels concernés par votre action. Votre compétence en matière de travail féminin est confortée par le fait que le comité du travail féminin est placé auprès de vous, et non plus auprès du ministre du travail, et que vous pouvez faire appel, en particulier, à la délégation de l'emploi et à la direction des relations du travail du ministère du travail. Vous présidez de droit le comité interministériel chargé de l'action pour les femmes et vous êtes associée à l'élaboration des textes législatifs ou réglementaires impliquant les femmes.

Je note dans mon rapport que c'est dans ce cadre que le conseil des ministres du 17 juin 1981 a décidé, sur votre proposition, et je vous en félicite, que 60 p. 100 des contrats emploi-formation seront réservés à des femmes.

De même, vous êtes associée au projet de loi modifiant l'article 7 du statut général de la fonction publique afin d'assurer une réelle égalité d'accès des femmes et des hommes aux emplois publics.

Vous serez de même associée à la préparation de toute une série de projets du Gouvernement sur l'abaissement de l'âge de la retraite, le temps partiel, le problème si délicat de l'application de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse, la réforme de l'audio-visuel, la lutte contre la prostitution et le proxénétisme, la suppression des discriminations sexistes dont les femmes sont encore l'objet dans la culture, l'information et l'éducation; vous serez également consultée sur la possibilité pour les associations concernées d'agir en justice en cas de discrimination ou de violence à l'égard des femmes comme sur la suppression des discriminations à l'encontre des femmes en matière d'embauche, de salaire et de déroulement de carrière.

Pour ces missions, quels sont vos moyens en personnel ?

Alors que Mme Pelletier disposait en 1981 de 33 emplois seulement, vous en aurez 73, madame le ministre.

Je crois devoir noter qu'aucune des anciennes déléguées à la condition féminine n'a été maintenue dans ses fonctions. Vous avez justifié ce remplacement systématique des anciennes déléguées par le rôle fondamentalement politique de leur mission. Je dois reconnaître en toute objectivité que vous vous êtes assurée que la décision politique que vous avez cru devoir prendre n'aurait pas pour conséquence la perte de tout emploi pour les anciennes déléguées.

Quels sont vos moyens financiers ?

Dans le budget de 1981, 2,5 millions de francs seulement de subvention étaient attribués au Centre d'information féminine et familiale. Cette subvention passe à 3,2 millions de francs en 1982.

De plus, les subventions aux associations de promotion, de formation et d'information relatives aux droits des femmes vont atteindre, en 1982, 14,5 millions de francs.

Je note que 57 des 100 emplois non budgétaires créés par la loi de finances rectificative pour 1981 et une partie des 200 emplois prévus pour 1982 doivent être attribués à ces associations. Les emplois seront répartis selon les priorités définies par votre ministère, que vous avez bien précisées à la commission des finances.

Vous disposez d'autre part de 60 millions de francs pour des actions totalement nouvelles; 32 millions de francs résultent

d'un transfert du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale et 28 millions de francs de l'inscription d'une subvention nouvelle.

L'utilisation de ces sommes s'inscrit dans le cadre des priorités définies par votre ministère. Les actions envisagées concerneront la participation, en liaison avec les collectivités locales, à la création et à l'ouverture de structures d'accueil pour les femmes; des campagnes nationales d'information, comme la campagne d'information sur la contraception qui va commencer; des expériences pilotes de préformation et de formation tendant à favoriser en particulier la mixité de l'emploi et l'insertion des femmes immigrées; et, enfin, la constitution d'une banque de données sur les droits des femmes.

La commission des finances a salué l'extension de vos moyens. Les premières orientations données à votre action ont été jugées très intéressantes.

Je formulerais cependant trois observations, conformément au vœu de la majorité des membres de la commission.

Première observation: le ministère des droits de la femme doit consacrer la priorité de son action aux femmes seules et, en particulier, aux femmes en détresse et aux mères célibataires, tant en ce qui concerne leur accueil et leur formation que la garantie et l'amélioration de leurs droits dans tous les domaines.

Deuxième observation: la commission a exprimé le souhait que votre ministère étende son action aux départements et territoires d'outre-mer, notamment en y mettant sur pied des programmes spécifiques d'information et de formation.

Troisième et dernière observation: la commission des finances souhaite que l'Assemblée soit informée des critères d'attribution des subventions aux associations qui bénéficieraient des concours financiers du ministère. La commission m'a prié d'insister pour que leur répartition manifeste le souci du plus large pluralisme.

Sous réserve de ces trois observations qui vont, je l'espère, madame le ministre, dans le sens de l'action que vous comptez entreprendre, la commission des finances demande à l'Assemblée d'adopter les crédits pour 1982 du ministère des droits de la femme.

A titre personnel, j'exprime le souhait, madame le ministre, que vous accomplissiez votre mission dans l'esprit que vous avez défini lors de l'entretien que vous m'avez accordé et dont je tiens à vous remercier. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme Toutain, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**Mme Ghislaine Toutain, rapporteur pour avis.** Mes chers collègues, c'est la première fois que notre assemblée est appelée à examiner le projet de budget d'un ministère des droits de la femme.

Ce fait constitue en lui-même un progrès par rapport au passé.

Mais il faut ajouter aussitôt que l'existence même de ce ministère témoigne d'une situation faite aux femmes dans notre société à bien des égards difficile, souvent choquante, et qui appelle en tout cas des réformes concrètes et une action en profondeur si l'on veut la redresser.

La conception culturelle dominante, héritée d'un très long passé, celle qui imprègne profondément les mentalités et qui est transmise aux enfants dès leur plus jeune âge, reste celle de la femme mère de famille et épouse attentionnée veillant sur le foyer.

Naturellement, sous l'impulsion des femmes elles-mêmes, cette conception traditionnelle a commencé à être battue en brèche, d'abord pour des raisons économiques, qui ont contraint les femmes à aller travailler, mais aussi par la revendication affirmée par un nombre croissant d'entre elles, particulièrement au cours de ces vingt dernières années, de disposer au départ de chances égales à celles des garçons et des jeunes gens pour s'assumer sur le plan professionnel ou politique au même titre qu'eux.

Si des évolutions se sont produites et si certains résultats ont été acquis, beaucoup de chemin reste à parcourir, tant il est vrai, comme le disait Einstein, qu'il est plus difficile de désintéresser un préjugé que l'atome...

Nul ne peut contester, en effet, que les femmes continuent à se heurter, en plus des difficultés rencontrées par l'ensemble des individus dans une société donnée, à des obstacles spécifiques, inhérents à leur seule appartenance au sexe féminin et qui font qu'on leur refuse, presque partout, presque toujours, d'être considérées comme des individus à part entière.

Cette situation d'inégalité est particulièrement sensible aujourd'hui dans les domaines de l'emploi et de la formation. Elle est d'autant plus ressentie que la crise économique et le chômage en ont renforcé le caractère insupportable. Il est en effet apparu, ces dernières années, que ce sont les femmes qui subissent pour

la plus grande part le poids de la crise, ce qui revient à leur nier la possibilité de s'assumer sur le plan économique.

Or chacun sait que l'indépendance économique est le premier pas vers l'indépendance tout court.

Quelques chiffres illustrent cet état de fait : les femmes, qui représentent 39 p. 100 de la population active, constituent plus de la moitié des chômeurs. Le phénomène est encore plus net chez les jeunes chômeurs, où plus de 60 p. 100 sont des jeunes filles. Les femmes attendent beaucoup plus longtemps que les hommes un emploi, et le plus souvent elles sont embauchées par contrat à durée déterminée ou à temps partiel.

Dans le travail, leur situation se caractérise par la sous-qualification et la sous-rémunération. A niveau de qualification égal, la différence de rémunération entre les hommes et les femmes est encore de plus de 30 p. 100.

Elles n'accèdent que rarement à des postes de responsabilité. Elles sont confinées dans des filières de formation traditionnelle et, en moyenne, à peine 35 p. 100 d'entre elles ont accès à la formation professionnelle.

Elles ont à affronter, pour la plupart, une double journée de travail, victimes désignées de leur éducation, de la faiblesse des moyens de garde des enfants et des habitudes de répartition des tâches dans le couple.

Pourtant, de plus en plus de femmes veulent à la fois travailler et avoir des enfants. De plus en plus, elles souhaitent s'engager dans la vie de la cité. Il est certain que ce nouveau rôle qu'elles entendent jouer constitue une profonde remise en cause de l'ordre établi depuis des siècles mais qu'il faudra bien rompre un jour.

La période qui s'ouvre aujourd'hui est, sans nul doute, plus propice à cette nécessaire évolution — je dirai même révolution — des mentalités que la période passée, puisque l'un des objectifs essentiels du nouveau gouvernement est de lutter contre les inégalités et les discriminations, de quelque ordre qu'elles soient, et de permettre à chaque individu de mieux maîtriser sa propre existence.

Dans cette perspective, le ministère des droits de la femme entend conduire son action autour de trois orientations essentielles.

Il s'agit premièrement, en liaison avec les ministères concernés, de mettre en place une politique spécifique, par l'instauration de discriminations positives à l'embauche et dans la formation permettant de combler dans les moins mauvaises conditions possibles le retard accumulé au cours des années.

Deuxième orientation : mieux garantir aux femmes ce que l'on a appelé la libre disposition de leur corps, en développant notamment l'information sur la contraception et en assurant l'application totale de la loi de 1979 sur l'interruption volontaire de grossesse.

Il s'agit enfin d'accorder aux femmes, quelle que soit leur situation familiale ou professionnelle, des droits propres qu'elles pourront exercer tout au long de leur vie, et particulièrement au moment de la retraite.

Comment ces orientations se traduisent-elles dans le projet de budget qui nous est proposé ? Je serais brève puisque M. Hamel vient de les exposer très complètement.

Je rappelle que ce budget passe de neuf millions à quatre-vingt-quatorze millions de francs, soit une multiplication par dix. Cette progression importante fait incontestablement accéder le ministère à la réalité budgétaire. Ce montant peut malgré tout paraître modeste, mais il faut savoir que le ministère des droits de la femme est un ministère de mission chargé d'impulser à travers l'ensemble des ministères concernés une politique déterminée, ce qui explique que ses services propres soient restreints.

Les progressions principales concernent les dépenses en personnel, les subventions aux associations et surtout, élément déterminant dans la nouvelle politique mise en œuvre, le développement des centres d'information des droits de la femme ; soixante-dix à quatre-vingts devraient être créés en 1982, venant renforcer le réseau déjà existant formé par les quarante-trois centres d'information de la femme et de la famille.

Le ministère attache, à juste titre, une très grande importance à l'information des femmes sur leurs droits dans tous les domaines et entend y consacrer globalement un tiers de ses crédits.

Enfin, les crédits d'intervention, 60 millions de francs, vont être consacrés notamment à l'organisation de grandes campagnes d'information, comme celle qui débute aujourd'hui même sur la contraception ou celle qui devrait bientôt accompagner le débat relatif au projet de loi sur la mixité de l'emploi, qui doit assurer l'égal accès des hommes et des femmes au métier de leur choix.

Ces crédits permettront également l'organisation de vingt-deux stages de formation. Il s'agit de stages-pilotes dont l'objectif est de mettre en œuvre une diversification plus large des formations professionnelles auxquelles les femmes doivent pouvoir accéder.

De même seront financées d'autres actions, qui ne sort pas encore précisément définies, mais qui seront essentiellement orientées vers l'aide aux femmes seules, vers les femmes en détresse, vers les femmes victimes de violences et vers la lutte contre les discriminations sexistes de tous ordres.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donné un avis largement favorable à l'adoption de ces crédits.

Elle a, en outre, émis plusieurs observations.

La première relève de la technique budgétaire : la commission demande que le budget du ministère soit individualisé dans la prochaine loi de finances.

Par ailleurs, la commission a insisté sur la nécessité d'une collaboration entre le ministère des droits de la femme et ceux du travail et de la formation professionnelle ; elle demande également un certain nombre de « discriminations positives » à l'embauche et à la formation. Elle souhaite que des mesures soient prises pour alléger les frais de garde des ménages dont les deux conjoints travaillent et qui ont à leur charge un enfant de moins de trois ans. Il est évident, en effet, que le montant des frais de garde est un élément qui dissuade bien des femmes de travailler.

Les observations suivantes insistent sur la pleine application des dispositions concernant l'information sexuelle, la contraception et l'interruption volontaire de grossesse, en liaison avec les ministères concernés. Je souligne ici, me faisant l'interprète de la commission, qu'en aucun cas, même dans l'hypothèse de son remboursement par la sécurité sociale, que j'approuve, l'avortement ne saurait devenir un moyen comme un autre de régulation des naissances.

**Plusieurs députés socialistes. Très bien !**

**Mme Ghislaine Toutain, rapporteur pour avis.** La commission souhaite également qu'un effort particulier soit consenti et que des mesures spécifiques soient prises en faveur des femmes seules et des femmes en milieu rural, compte tenu, pour ces dernières, des contraintes dues au dépeuplement et aux exigences des différentes professions ou activités.

De même, la commission a insisté sur l'urgence d'une réforme pour étendre les droits propres des femmes, afin de résoudre notamment les délicats problèmes posés par la répartition des pensions de réversion pour les femmes veuves et divorcées.

La commission s'est préoccupée aussi de la nécessité de sensibiliser très vite l'opinion à l'image de la femme que véhiculent particulièrement les messages publicitaires audiovisuels et les manuels scolaires, avant le débat sur le projet de loi relatif aux discriminations sexistes de tous ordres dont les femmes sont victimes. Elle a jugé utile que le ministère des droits de la femme reconstitue l'histoire de la femme à travers les siècles et rassemble les crédits actuellement dispersés se rapportant aux femmes.

Enfin, la commission a adopté un amendement tendant à rendre obligatoire la signature du conjoint du contribuable au bas de la feuille annuelle de la déclaration des revenus. Cette mesure dont l'application immédiate peut se heurter à diverses difficultés techniques révèle surtout l'esprit de la commission qui a voulu favoriser l'égalité des rapports entre les hommes et les femmes au sein des couples et conduire une évolution sans brusquer les mentalités.

On ne transforme pas celles-ci d'un coup de baguette magique. L'action d'un ministère, si volontariste soit-elle, ne peut y suffire seule. La revendication exprimée par des millions de femmes, qui entendent être elles-mêmes, doit se traduire par une volonté politique traversant tous les secteurs d'activité de notre société.

A cet égard, je reprendrai volontiers la formule utilisée cet après-midi par le ministre de la culture qui souhaitait qu'il y ait au Gouvernement quarante-quatre ministres de la culture. Il serait bien que ces quarante-quatre ministres soient aussi des ministres des droits de la femme !

Deux remarques pour terminer.

Dans ce lent changement, le rôle de l'éducation est évidemment essentiel. C'est dès l'enfance que l'idée d'égalité entre les individus, quels que soient leur sexe ou leur race, doit être inculquée.

Mais c'est aux femmes elles-mêmes, et à tous ceux qui voudront soutenir leur combat, qu'il revient de saisir l'occasion offerte pour accélérer le processus et pour que, dans quelques années, ainsi que vous le souhaitez vous-même, madame le ministre, votre ministère n'ait plus de raison d'être.

Auparavant, il vous faudra bien de la persuasion, de la ténacité et l'an prochain, certainement, des moyens budgétaires accrus afin de mener à bien la tâche qui vous est confiée ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des droits de la femme.

Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des droits de la femme. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le projet de budget que je suis chargée de vous présenter est celui d'un nouveau ministère, le ministère des droits de la femme que, pour ma part, j'aurais peut-être préféré appeler le « ministère des droits des femmes ».

En effet, la politique conduite au cours des dernières années, a essentiellement cherché à aménager ce que l'on désignait par l'expression « la condition féminine », derrière laquelle apparaît immédiatement quelque chose qui peut ressembler à je ne sais quelle fatalité. En même temps, cette « condition féminine » était comme ancrée au cœur même de la famille, s'identifiant quasiment à celle-ci. Certes, c'était un fait, mais, du même coup, c'était priver la femme d'une de ses dimensions, bien réelle aussi car la femme est aussi « citoyenne à part entière ».

Le nouveau Gouvernement a donc estimé nécessaire de répondre aux aspirations nouvelles des femmes qui se sont exprimées, notamment lors des dernières élections. Un fait, que je qualifierai d'« historique », messieurs, s'est produit alors, et il est de nature, me semble-t-il, à susciter quelques méditations. Pour la première fois, en effet, les femmes ont voté majoritairement pour la gauche, ce qui leur donne quelque droit à la parole ! C'est pourquoi le Gouvernement, reconnaissant ce fait historique, a jugé bon de prévoir deux structures distinctes là où il n'y en avait qu'une : un secrétariat d'Etat à la famille, relié à l'ensemble de la politique de solidarité du Gouvernement, et un ministère des droits de la femme, doté d'un budget propre, ce qui est déjà original, et surtout de crédits qui, par rapport à ceux de l'ancien ministère de la condition féminine, ont décollé.

Mais un budget n'étant pas autre chose que l'expression d'une politique, l'effort du Gouvernement est ainsi visible et significatif. La volonté politique du nouveau Gouvernement en matière de droit des femmes s'inspire d'une idée simple : les femmes représentent cette moitié de notre société à qui l'on a longtemps refusé le droit à l'instruction, et même le droit de vote — il ne leur a été accordé que tout récemment, grâce au Conseil national de la Résistance.

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. Grâce au général de Gaulle !

Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des droits de la femme. Le général de Gaulle a adopté ce point du programme du C. N. R., je vous l'accorde, monsieur Hamel, mais ce que je voulais faire ressortir surtout c'est que le droit de vote n'a été accordé aux femmes que tout récemment.

Rien de surprenant donc si les mentalités continuent à véhiculer encore pas mal d'idées dépassées, notamment cette idée que les femmes ne seraient pas faites pour la vie publique ! Pendant des siècles s'est exercé en quelque sorte un conditionnement aboutissant à tenir les femmes en marge des lieux de décision de la société civile, politique et économique. Nombre de femmes mariées souffrent encore aujourd'hui des séquelles laissées par le Code Napoléon, un monument inouï de misogynie — d'ailleurs, pour ce même Napoléon, la femme avait été donnée à l'homme comme l'arbre à fruits au jardinier. Tout un programme !

Maintenant, que voulons-nous ? Doter les femmes de droits propres ; leur offrir des chances égales devant l'éducation, la formation professionnelle, l'embauche et la promotion professionnelle ; leur reconnaître le droit de disposer de leur corps ; leur permettre de bénéficier de droits nouveaux, dont elles ont besoin pour s'affirmer en tant qu'individus autonomes, dans tous les domaines : public, privé, culturel ou politique.

Vaste programme, en effet, monsieur Hamel, avec une triple mission : droit à l'emploi, droit à disposer de soi et droits propres.

D'abord l'emploi et la formation.

L'autonomie, selon nous, suppose l'indépendance économique. L'aspiration des femmes à l'autonomie s'exprime par leur présence sur le marché du travail. En dépit de la crise qui les atteint fortement et les premières, on s'aperçoit qu'elles persistent à demander des emplois. Cette résolution de leur part constitue aussi un fait nouveau par rapport à la génération ou aux deux générations antérieures. Les femmes aspirent, de plus en plus, à exercer une activité professionnelle et la légitimité de leur aspiration ne leur est plus, je crois, contestée formellement par personne. Ce mouvement irréversible représente un phénomène de civilisation, ainsi que l'a récemment souligné à Marseille le Premier ministre.

Le fait que les femmes représentent aujourd'hui plus de 60 p. 100 des chômeurs — le taux est beaucoup plus élevé quand il s'agit des jeunes — constitue en soi un miroir grossissant de leur situation. Elles sont des « marginaux économiques » ou des « immigrés de l'intérieur », comme l'avait observé François Mit-

terrand en 1974. Or combattre le chômage spécifique des femmes est pour nous un objectif prioritaire, car c'est s'attaquer à la solution des problèmes généraux de l'emploi.

Mais la lutte pour l'emploi des femmes exige des mesures spécifiques, différenciées, inspirées d'une politique antiségrégationniste et favorisant la mixité dans tous les domaines. Il s'agit de réunir un ensemble de conditions pour que les femmes puissent exercer pleinement leur droit au travail, cette action s'inscrivant dans la perspective d'une réduction du temps de travail pour tous. Trop de métiers, trop d'emplois qualifiés leur restent d'un accès difficile, souvent même impossible.

A-t-on pensé à ce que la marginalisation et le sous-emploi des femmes dans la production et dans l'ensemble de l'activité économique, représentent de dommages inestimables pour notre société ? Il s'agit là d'un gâchis considérable du potentiel d'intelligence, de capacités intellectuelles et manuelles, de possibilités d'innovations et d'initiatives que recèle la partie féminine de la population française, empêchée jusqu'à présent de faire complètement ses preuves.

Du reste, pour nous aider, nous avons les directives communautaires sur l'égalité avec lesquelles nous devons nous mettre en règle puisque la France les a ratifiées.

Ainsi, nous allons bientôt vous proposer de concert avec mon collègue du ministère chargé de la fonction publique de supprimer dans celle-ci les interdictions ou les limitations d'emplois liées au sexe.

C'est aussi pour cela qu'une loi sur l'égalité des chances dans l'emploi, nous mettant enfin en règle avec la législation communautaire, est en préparation. Ce projet de loi comprendra plusieurs mesures susceptibles de favoriser l'égalité des chances devant la formation professionnelle, l'embauche, la promotion, les salaires et les conditions de travail. En dépit de la loi de 1972, sur l'égalité des salaires, ceux-ci, nous le savons, restent encore très inégaux. Entre les salaires des hommes et les salaires des femmes, il existe un écart de 30 p. 100 si ce n'est plus.

Il en va de même dans la formation professionnelle. On vous a déjà parlé ici de l'insuffisante formation professionnelle des femmes. Un bon métier est, chacun le sait, la meilleure assurance-vie pour tous comme un bon niveau de qualification est la meilleure arme du travailleur contre le chômage.

Si la vocation de l'école est de préparer à la vie, celle-ci doit fournir autant aux filles qu'aux garçons les moyens les mieux appropriés pour aborder une vie professionnelle satisfaisante, en pleine égalité des chances. Or, les filles sont aujourd'hui encore moins préparées que les garçons à exercer un métier ! A l'école même, trois cents filières de formation sont offertes aux garçons contre trente aux filles.

Rien d'étonnant alors si les femmes se retrouvent en masse au bas de l'échelle professionnelle et de la hiérarchie des salaires. En 1981, les femmes représentent 92 p. 100 des personnels des services, 81 p. 100 des personnels médicaux et sociaux, 65 p. 100 des « smicards », 52 p. 100 des O. S. à la chaîne.

En attendant d'aboutir à une mixité réelle dans les études et la formation professionnelle, nous avons pris un certain nombre de mesures pour infléchir le mouvement.

Dès le 17 juin, j'ai proposé au Gouvernement que le pacte pour l'emploi des jeunes, devenu le « Plan Avenir jeunes » assure une égalité de chances aux jeunes filles. Alors que presque 70 p. 100 des moins de vingt-cinq ans au chômage sont des femmes, celles-ci ne bénéficiaient, selon les études faites, que de 30 p. 100 des stages et des emplois contrat-formation. Désormais, 60 p. 100 des places devront leur être réservées jusqu'à extinction des inégalités face au chômage. Cette mesure que j'ai appelée « discrimination positive », de manière volontairement un peu provocante, est une mesure de justice exceptionnelle, de rattrapage, si vous préférez.

Le deuxième domaine essentiel de l'activité de mon ministère concerne la grande question du droit de disposer de soi, notamment de disposer de son corps et d'en garantir l'intégrité.

A cet égard, le ministère a donc organisé une vaste campagne d'information sur la contraception — elle débutera demain. Elle a d'ores et déjà été très bien accueillie, dans tous les domaines, par toutes les autorités et les associations concernées que nous avons très largement consultées. L'accueil réservé à cette campagne me laisse de plus en plus perplexe : je ne comprends vraiment pas pourquoi elle n'a pas été lancée plus tôt ! Prévue pour dix-huit mois, elle visera plus particulièrement, en 1982, les catégories de femmes les plus défavorisées, les moins informées : les jeunes, les femmes des milieux ruraux. La première étape s'achèvera à la fin du mois de décembre. Dans une seconde étape, l'an prochain, les Françaises d'outre-mer et les femmes migrantes seront plus particulièrement visées. Un des objectifs

de cette campagne est de diminuer notablement le nombre des interruptions volontaires de grossesse.

J'ai parlé tout à l'heure de la nécessaire « relecture » des lois. S'agissant de l'V. G., elle a déjà commencé, dans un esprit de compréhension et d'humanité. Nous sommes en train d'étudier à ce sujet divers textes en collaboration avec les ministères de la santé et de la solidarité nationale.

Dans le même esprit, en accord avec le ministère de l'intérieur, des dispositions ont été prises pour que les femmes victimes de violence soient accueillies dans les commissariats de police par un personnel, de préférence féminin, formé à cet effet — un stage de formation vient de s'achever. D'ores et déjà, quarante-cinq inspectrices et inspecteurs formés spécialement seront très prochainement en poste dans les commissariats, à Marseille, à Paris, à Nîmes et à Chelles.

Le proxénétisme est aussi une forme de violence exercée par un immense réseau international d'exploitation de l'être humain pour le pur profit : formidable, ce réseau l'est aussi par l'argent qu'il rapporte, plus de 7 milliards, non pas aux prostituées, bien entendu, qui ne gardent que le dixième de cette somme, mais aux proxénètes. Il faut donc lutter contre le réseau international du proxénétisme. A cet égard, je ne nourris aucune illusion et je n'ai pas la vanité de prétendre combattre seule. Il y faut, je le sais bien, un vaste mouvement de solidarité ! En tout cas, dans mon ministère, nous chercherons à donner aux femmes qui subissent cette exploitation le plus possible de moyens pour qu'elles puissent se libérer de leurs chaînes et quitter la prostitution. Nous développerons donc le plus possible la protection et les moyens de réinsertion sociale.

D'ores et déjà, à mon initiative, les ministères intéressés : intérieur, justice, solidarité nationale, relations extérieures et budget, étudient les mesures à prendre dans ce sens.

Enfin, je traiterais des « droits propres », expression un peu abstraite, peut-être, pour certains. Je pense à nombre de femmes qui n'ont pu exercer d'activité professionnelle, ou qui ont dû interrompre celle-ci, en raison, notamment, de la charge des enfants, charge souvent considérée comme leur revenant de droit à elles seules, en vertu de je ne sais quel partage arbitraire des rôles : pour moi, l'enfant, jusqu'à plus ample informé, regarde tout de même les deux parents ! En matière de droits sociaux, ces femmes sont placées dans une situation vulnérable, dite d'« ayant droit » de leur conjoint, c'est-à-dire qu'elles dépendent totalement de ce dernier pour leur retraite, leur couverture sociale, et plus généralement pour leur subsistance « matérielle ».

Il en résulte un phénomène nouveau. Il y a de plus en plus de familles « mono-parentales », principalement constituées de femmes seules, ou devenues seules, avec des enfants. De plus en plus nombreuses, je le répète, elles commencent à constituer de nouveaux îlots de pauvreté, 40 p. 100 des pères « oubliant » de payer les pensions alimentaires, ou réussissant, je ne sais comment, à déclarer des revenus si bas qu'ils arrivent à échapper à leurs obligations.

De surcroît, la réglementation des prestations familiales et la réglementation fiscale découragent les femmes mariées mères de famille de reprendre ou d'exercer un emploi. Il nous reste un énorme travail à accomplir dans le domaine de la fiscalité et des « droits propres » pour corriger ces séquelles, en quelque sorte, du Code Napoléon.

Enfin, même lorsque la femme, en tant que conjointe, participe au travail de l'entreprise de son conjoint non salarié, il arrive très souvent qu'elle soit quasiment « invisible », bien que travaillant à plein temps, et toute la journée ! Elle n'a pas de droits propres. Tel est le cas bien connu des épouses d'artistes et des agricultrices.

A toutes ces difficultés, il nous faut trouver des remèdes et aboutir à de grandes réformes du régime matrimonial et du régime fiscal, ainsi que de la couverture sociale et des prestations familiales. Un groupe interministériel — avec les ministères de la solidarité nationale, du budget et de la justice — étudie ces questions.

Le monde a changé, et les femmes aussi. Tout le monde s'en est aperçu, mais je ne crois pas que chacun en ait vraiment perçu clairement les effets. Mieux instruites des choses de la vie et des mécanismes qui régissent notre société, plus au fait de tout ce qui se passe hors du foyer, les femmes ne veulent plus se contenter de regarder de la rive passer le cours des événements. Elles souhaitent y participer à part entière. Est-ce de leur part faire preuve d'une prétention énorme ? Leur participation suppose, j'ai essayé de le montrer, la reconnaissance du droit à l'emploi et du droit à disposer de soi.

Pendant des siècles, les femmes ont entendu parler de leurs devoirs. Il est temps de leur parler de leurs droits ! Il ne sau-

rait y avoir de devoirs sans droits dans une société juste et respectueuse des droits de l'être humain. En ce sens, le problème est politique. Le programme que je me suis fixé avec mon équipe, et je souhaite, monsieur Hamel, le conduire en collaboration étroite avec le Parlement, s'inscrit pleinement dans la ligne de l'action gouvernementale. Mais il serait vain, bien sûr, de s'illusionner. Changer la vie des femmes implique évidemment qu'il faut changer la vie de tous et transformer les mentalités.

Mme Ghislaine Toutain l'a dit, Einstein le pensait avant elle, il est parfois plus facile de désintégrer un atome qu'une idée reçue.

Nous devons donc passer par de profondes mutations culturelles dont certains aspects ont été évoqué tout à l'heure. C'est pourquoi le ministère des droits de la femme se doit de prolonger son action dans d'autres secteurs d'activité, renforcer sa capacité d'intervention dans les domaines de la science et de la recherche ainsi que dans des domaines techniques et artistiques susceptibles de favoriser le plein épanouissement de la société, le changement des comportements vers plus d'égalité et le développement harmonieux de l'individu qui ne peut se faire que par la justice. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à Mme Missoffe.

Mme Hélène Missoffe. Lorsqu'on voit l'étendue de vos attributions, madame le ministre, votre champ d'action apparaît comme beaucoup plus large que ne le laissent envisager les crédits qui vous sont alloués.

En effet, vous êtes chargée de faire respecter les droits des femmes, de supprimer toute discrimination à leur égard, d'orienter et de coordonner les initiatives des pouvoirs publics dans le domaine de l'emploi et de la santé.

Seul, le domaine familial vous échappe. Mais se peut-il que l'on parle des femmes sans parler de la famille ? Sans la dimension familiale, la condition féminine se présenterait-elle en d'autres termes que la condition masculine ? C'est bien à cause des exigences de la maternité, de la présence et de l'éducation des enfants, que la condition des femmes est ce qu'elle est. On ne peut donc dissocier l'action du ministère des droits de la femme de celle du secrétariat d'Etat à la famille et, en toute hypothèse, les actions de ces deux ministères doivent être coordonnées.

Dans les documents que vous nous avez remis ne figure jamais la moindre allusion à l'enfant. Or, la dimension familiale ne devrait jamais être absente des mesures prises en faveur des femmes. Si j'insiste sur ce point, c'est que, à la lecture d'un hebdomadaire de cette semaine publiant des extraits d'un article que, secrétaire nationale du parti socialiste, vous avez écrit en 1978, j'avoue avoir sursauté :

« Comment faire vivre tous ces non-productifs — nouveaux-nés, femmes en couches, faibles, handicapés, ceux du troisième âge et du quatrième âge — qui pèsent sur le budget national ? » Mais, madame le ministre, la grandeur morale de nos civilisations occidentales est précisément d'avoir institué la solidarité — mot tant employé depuis quelques mois mais qui n'a sans doute pas le même sens pour tous les membres du Gouvernement — la solidarité qui conduit les bien-portants à payer pour les malades, les jeunes pour les vieux, les célibataires pour les familles.

Vous écrivez encore : « Le troisième enfant, est-ce la solution ? » Et vous parliez des couples qui « produisent » le troisième enfant en traçant une description apocalyptique de ces... malheureux qui auront peut-être à... subir un quatrième enfant. Mais sans doute, maintenant que vous êtes en place, tout va s'arranger !

Je veux espérer simplement que votre collègue chargée de la famille ne partage pas tous vos points de vue, mais je suis inquiète, je l'avoue.

Tout ce que vous pourrez faire pour l'emploi et la formation des femmes sera utile. A cet égard, une politique a déjà été engagée. En la prolongeant et, si vous le pouvez, en l'accentuant, ce qui me semble être votre intention, vous permettrez aux femmes d'être moins dénuées dans le monde du travail et de s'y faire une place plus aisément. Vous parlez beaucoup des 60 p. 100 de chômeurs qui sont des chômeuses. Mais le vrai problème, c'est le chômage, masculin ou féminin. Serions-nous plus réconfortés si 80 p. 100 des sans-travail étaient des hommes ? Certes, il faut consacrer un effort considérable en faveur des formations professionnelles traditionnellement réservées aux garçons et favoriser une évolution psychologique qui est longue et difficile. Cette évolution, les gouvernements précédents l'ont déjà conduite sur une période de plusieurs années, et les mentalités et les comportements ont déjà commencé à se transformer. Il faut maintenant continuer l'action entreprise.

Cependant, n'oubliez pas que si un enfant sur deux naît d'une femme active, un sur deux, par conséquent, naît d'une mère n'exerçant pas d'activité professionnelle. Vous qui tenez tant au langage, et vous avez raison, vous devriez exiger que ne soit plus employée l'expression : « femmes actives ou inactives ».

En tant que mères de familles, elles doivent toutes bénéficier de droits propres, de l'assurance maladis, de la retraite. Dans ce domaine aussi, ceux et celles qui vous ont précédée ont engagé le processus, et il s'agit de poursuivre.

Enfin, il est certain qu'une catégorie de femmes chefs de famille, veuves, divorcées, qui ne bénéficient pas d'une pension alimentaire, ont à affronter des épreuves très difficiles. Qu'il s'agisse du taux des pensions de réversion, de la limite d'âge ouvrant droit à ces pensions, de la coexistence des droits propres et des droits dérivés, nous sommes à une période chaotique où l'on ne peut donner la préférence à une approche ou à une autre sous peine de léser une catégorie de femmes qui, plus que d'autres, ont besoin de l'aide de la collectivité. Je sais que vous êtes soucieuse du sort des femmes qui ne touchent pas la pension alimentaire qui leur est due et sur ce point, vous devez effectuer un effort d'information et de solidarité. Vous voulez lancer une campagne sur la contraception. Si j'ai bien compris, elle débute aujourd'hui, ou peut-être demain. On ne peut donc guère en parler pour l'instant.

Vous avez annoncé aussi et je suis heureuse de la présence à vos côtés de M. le ministre de la santé, votre volonté de « restaurer le droit des femmes à choisir leur maternité, droit inaliénable » en reconsidérant la loi sur l'interruption volontaire de grossesse. Mais, madame le ministre, je crois rêver en lisant ces lignes : le droit des femmes à choisir leur maternité relève de la contraception et, me semble-t-il, l'avortement n'est pas, pour des raisons morales et sanitaires évidentes, une méthode contraceptive comme une autre ! La loi qui a été votée, si imparfaitement, exprime clairement que l'avortement n'est pas un acte médical banal. Pour cette raison, certaines conditions et obligations qu'énumère le texte de la loi — délai limite de dix semaines, acte pratiqué par un médecin dans certains types d'établissements, nécessité d'un entretien social suivi d'une demande écrite, etc. — ne peuvent être modifiées qu'à la suite d'un débat parlementaire et du vote d'une nouvelle loi.

En revanche, il est vrai que le remboursement de l'acte médical par la sécurité sociale et la durée de résidence exigée pour les femmes étrangères font partie du domaine réglementaire.

Sur le dernier point, ramener la durée de résidence de trois mois à trente-six ou à vingt-quatre heures — je n'invente rien : j'ai lu tout cela dans la revue du ministère — c'est favoriser un commerce honteux, lucratif, immoral qui, si je me souviens bien, était récusé par tous les partis politiques de notre assemblée, à l'unanimité, il y a quatre ans.

En tout état de cause, des décrets ne peuvent être contraires, à l'esprit d'une loi et vous serez obligée, madame le ministre, si vous allez au bout des projets que vous avez annoncés, de déposer un autre projet de loi devant notre assemblée. Nous serons vigilants à ce sujet.

Vous avez parlé du dépôt à court terme d'un texte sur le travail à temps partiel. La loi adoptée en 1980 ne vous convient pas. Or, nous le savons, les femmes sont très attirées par ce type de travail. Je ne reviendrai pas sur les chiffres qui sont dans mon rapport sur le texte de 1980.

Vous parlez de votre préférence pour la réduction de la semaine de travail. Mais ce n'est pas du tout la même chose : trente-cinq heures, en 1983, ce sera encore une semaine trop souvent longue pour une femme chargée de famille. Dans ce domaine, la France détient la lanterne rouge parmi les pays occidentaux. Le texte voté présentait suffisamment de souplesse tout en protégeant le travailleur ou la travailleuse. Je souhaite que vous n'enserriez pas l'employeur dans un réseau de contraintes qui le découragerait. Ce serait dommage pour les femmes : le temps partiel mourrait avant d'avoir existé.

Il est un autre domaine dans lequel l'action qui a été engagée doit se poursuivre car les études des associations, de syndicats et de groupements sont prêtes à être appliquées : le statut des femmes de commerçant, d'artisan et d'agriculteur. Certaines propositions ont déjà été retenues, par exemple l'inscription des femmes de commerçant et d'artisan avec leur mari sur les registres des chambres de commerce et de métiers : le relèvement du plafond du salaire fiscal, porté en 1980 de 1500 à 15000 francs, la possibilité pour les femmes d'agriculteur de représenter l'exploitation dans les coopératives et les caisses du Crédit agricole, la cotitularité du bail et la mise en place d'un système de cogestion entre époux.

Quant aux épouses de membres de professions libérales participant à l'activité professionnelle de leurs maris, il est impéra-

tif qu'elles obtiennent rapidement la reconnaissance légale de leur salaire à laquelle s'ajouteraient des dispositions sociales concernant la maternité et la retraite.

Nous n'avons pas attendu la création de ce ministère pour travailler à l'amélioration de la condition des femmes dans notre pays. Certes, nous reconnaissons que beaucoup reste à faire, et l'éventail des actions à promouvoir est large.

Pourtant, je finirai sur une note optimiste. Voilà vingt ou trente ans de nombreuses adolescentes à qui on demandait si elles préféreraient être un garçon ou une fille, répondaient : « Je voudrais être un garçon. » A la génération de mes filles, la question semble incongrue : elles sont heureuses d'être femmes. A la question : « Aimerais-tu vivre comme ta grand-mère ? » la réponse est, dans une proportion écrasante, négative. Certes, les femmes ont encore à mieux définir leurs droits à leur place dans le monde du travail, de la famille, de la politique, mais le chemin est déjà tracé. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à Mme Nevoux.

Mme Paulette Nevoux. Madame le ministre, dans la bataille pour l'emploi que mène le Gouvernement, le chômage des femmes est aussi un combat dans lequel le groupe socialiste saura vous apporter tout son soutien.

Voici quelques pourcentages que vous connaissez bien mais qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler, notamment à Mme Missoffe qui semble les ignorer. Les femmes : 39 p. 100 de la population active et plus de 50 p. 100 des demandeurs d'emploi, deux tiers des chômeurs de moins de vingt-cinq ans, 70 p. 100 des emplois non qualifiés et 1 p. 100 des cadres supérieurs.

Sombre tableau, que je pourrais continuer à peindre !

Lorsqu'elles travaillent, leur salaire est, trop souvent, considéré comme un petit revenu d'appoint qui ne réclame ni de grandes connaissances ni même une qualification. Et quel formidable volant de main-d'œuvre à bon marché pour le patronat ! Très tôt, on leur a expliqué que leur métier était secondaire et qu'il n'était pas indispensable ni de s'y préparer ni de s'y consacrer.

Pourtant, aujourd'hui, beaucoup espèrent, moins pour elles, peut-être, que pour leurs filles et leurs petites-filles. Elles mettent leur espoir en une société plus juste qui les verra économiquement libres grâce à la formation qu'elles auront reçue, à l'activité professionnelle qu'elles auront choisie à quelque niveau que ce soit du monde du travail.

Trop peu d'entre elles accèdent encore à des postes de responsabilité. Nous savons que, pendant des siècles, de belles intelligences ont été étouffées, faisant supporter aux seules femmes tout le poids des charges familiales et des travaux domestiques. Très souvent, les structures de la formation, la pédagogie scolaire, le rôle de l'Eglise, l'état d'esprit des parents ont ralenti, voire arrêté leur progression dans la société. C'est pourquoi il faut aujourd'hui, tant par la formation que par l'information, contribuer à favoriser leur vie professionnelle. Si elles sont les premières touchées par le chômage, c'est d'abord en raison de leur manque de formation, ensuite en raison du secteur de leur activité — pour beaucoup le textile, l'habillement, industries particulièrement fragiles —, enfin, par le jeu de facteurs psychologiques.

Selon le sens commun, le licenciement d'une travailleuse, surtout mariée, est relativement moins grave. Alors, pour changer les conditions de la majorité des femmes, leur permettre le droit au travail et à l'autonomie financière, il faut, je le répète, améliorer leur formation.

Votre projet de budget amorce bien cette nouvelle politique de promotion. Or les chiffres traduisent souvent, malheureusement, une faible participation des femmes à la formation professionnelle. Cette insuffisance est l'une des causes principales de leurs difficultés dans le domaine de l'emploi. Il faudra donc y veiller. Mais il convient aussi que les possibilités qui leur sont offertes ne se limitent pas systématiquement au secrétariat, aux professions paramédicales, à l'art ménager et autres secteurs « privilégiés ».

Je pense aussi à la fonction publique, qui pourrait être un secteur de pointe. Or, si le recrutement par concours assure une égalité théorique des chances entre hommes et femmes, ces derniers constituent l'essentiel du personnel d'exécution et une faible part du personnel de direction.

La modification dont vous avez parlé et qui, à votre initiative, est actuellement étudiée avec le ministère de la fonction publique sur l'article 7 du statut général de la fonction publique est de nature à supprimer toute discrimination. Mais elle ne suffira pas à elle seule à organiser une égalité réelle.

Je signale au passage que cette non-discrimination avait été décidée par les instances européennes et que le précédent

gouvernement — mais je ne vois présentement en séance aucun membre de l'ex-majorité...

**M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial.** Je suis là !

**Mme Paulette Nevoux.** ...le précédent gouvernement, disais-je, avait encouru un blâme, pour ne pas en avoir tenu compte. Le nouveau Gouvernement a donc rempli les engagements qui avaient été pris sur ce plan.

**M. le président.** Je vous prie de conclure.

**Mme Paulette Nevoux.** Je conclus, monsieur le président.

Pour accélérer l'embauche des femmes, vous avez eu raison d'envisager ce qu'on appelle « des discriminations positives » ou, plus simplement, l'obligation d'un quota de femmes. A l'inverse, il ne me semble pas juste de retrouver dans les concours aux écoles normales un quota d'hommes à respecter, indépendamment de la capacité professionnelle ou des résultats obtenus aux concours.

Pour les deux années à venir, nous notons avec satisfaction que 60 p. 100 des contrats emploi-formation seront réservés à des jeunes femmes, que va être élaboré un projet de loi qui autorisera le travail à temps partiel pour tous les travailleurs, que le Gouvernement va prendre les mesures nécessaires pour éliminer les discriminations sexistes en matière d'embauche, de salaire et de déroulement de carrière dans les secteurs public et privé.

Les charges familiales pèsent presque exclusivement sur les femmes, et notamment sur les mères de famille. Un développement massif des équipements sociaux peut seul leur permettre d'exercer une activité professionnelle.

Toutes, nous avons connu, au moment d'une embauche, un employeur qui s'inquiète, sans trop le demander précisément, de notre situation de famille. Si l'on est célibataire, on va se marier ; si l'on est mariée, on va avoir des enfants ; si l'on a des enfants, on va s'absenter. Cela aussi doit changer ! Les femmes doivent arriver confiantes devant l'employeur en sachant qu'elles auront les moyens de faire face aux réticences et qu'elles pourront assumer une vie professionnelle et une vie familiale, comme les hommes.

Le fait primordial qui entrainera tout naturellement l'évolution des droits de la femme, c'est son indépendance économique, et vous l'avez très bien vu, madame le ministre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme Goouriot.

**Mme Colette Goouriot.** Madame le ministre des droits de la femme, monsieur le ministre de la santé, mesdames, messieurs, c'est avec satisfaction que le groupe communiste participe cette année à la discussion du projet de budget du ministère des droits de la femme et se félicite du décaissement de ses crédits par rapport à 1981.

Il apporte son plein accord au triple objectif qu'il assigne : développer l'emploi et la formation professionnelle ; développer l'information ; mettre en place des expériences pilotes et des actions de soutien dans le domaine de la culture.

Il juge aussi très significatif que Mme le ministre préside le comité interministériel des droits de la femme qui décide des actions à mettre en œuvre.

Aujourd'hui, avec l'avènement de la gauche au pouvoir, les femmes ont des possibilités plus grandes de faire respecter leurs droits et de conquérir l'égalité.

Pendant les vingt-trois ans de son pouvoir sans partage, la droite a maintenu, et dans certains domaines aggravé, les discriminations qui demeurent le lot de la condition féminine en système capitaliste.

Son bilan, lourd et accusateur, appelle des décisions et des réformes de grande ampleur : il est absolument nécessaire de mettre un terme à la casse et aux profits patronaux.

Sait-on que 60 p. 100 des deux millions de chômeurs sont des femmes, que 78 p. 100 des travailleuses gagnent moins de 3 000 francs par mois, que 80 p. 100 sont des O.S. et qu'à qualification égale, leurs salaires sont inférieurs de plus de 30 p. 100 à ceux des hommes ?

Dans les P.M.E., en particulier, elles subissent des conditions de travail pénibles et d'intolérables atteintes à leur dignité de femme.

Précarité de l'emploi, insécurité, angoisse du lendemain, mentalités et comportements rétrogrades, images dévalorisantes de la femme, c'est tout cela que les femmes ont rejeté en mai et juin derniers, en faisant échec au pouvoir de la droite, responsable de leur situation.

Les gouvernements précédents ont encouragé et développé, au cours des dernières années, une campagne idéologique largement relayée par les médias contre le droit au travail des

femmes, en avançant que le foyer est leur lieu naturel, les tâches ménagères et la reproduction de l'espèce leur vocation essentielle et primordiale. Ils reprenaient ainsi le discours millénaire, rétrograde et ségrégatif de la division des rôles masculin et féminin en cultivant le maintien de mentalités vieilles et dépassées.

Dans le travail, malgré les lois qui, théoriquement, les interdisent, les discriminations sont encore nombreuses : dans l'embauche, sur les salaires, devant la formation professionnelle et la promotion.

Si des droits nouveaux ont été acquis, les femmes le doivent à leurs propres luttes menées avec les hommes, avec les forces de progrès.

Il en a été ainsi pour la contraception, l'interruption volontaire de grossesse, le divorce, les amorces vers l'égalité des droits dans la famille.

Dans le travail, les femmes luttent contre le patronat, occupent leur entreprise, obtiennent des droits nouveaux, des améliorations de salaires et de conditions de travail. Au cours des années écoulées, les femmes se sont rassemblées par milliers, ont manifesté, ont remporté des succès sur la droite et les patrons.

Rappelons-nous les belles manifestations des femmes des sidérurgistes et des mineurs de fer, des mineurs de Ladrecht, des ouvrières du textile, luttant pour le maintien et le développement de secteurs vitaux pour notre économie et notre pays, celles des veuves et retraitées, celles des employées de banque, des parents d'élèves, celles des grands magasins du Printemps contre le travail de nuit, les luttes pour l'interruption volontaire de grossesse et la contraception.

Aujourd'hui, la droite et le patronat se mobilisent pour remettre en cause, empêcher ou dévoyer tout progrès. Mais, de leur côté, les travailleuses et les travailleurs de notre pays ont des acquis, des atouts. La longue liste des succès obtenus montre bien que les possibilités d'aboutir sont plus grandes aujourd'hui.

Mais si les conditions sont meilleures, si de grands dossiers sont enfin ouverts, nous disons aussi aux femmes : « Tout ne viendra pas d'en haut, n'attendez pas tout du Gouvernement. C'est vrai, aujourd'hui c'est mieux qu'hier, mais prenez votre avenir en main, participez à la construction du changement que vous voulez. »

Dans tous les domaines, résolument, les femmes interviennent. Nombreuses, elles participent au grand mouvement qui se développe en France, en Europe, partout dans le monde, comme à Washington dimanche encore pour crier « Halte à la folie nucléaire », « Non aux nouvelles armes de destruction », « Négociations pour la paix et le désarmement. »

La lutte pour la disparition des inégalités de la condition féminine a pour enclaves nécessaires la lutte pour en finir avec le système d'exploitation, avec les oppressions et les aliénations qui l'accompagnent et l'instauration d'un système social nouveau qui ait pour fins et moyens le développement de la démocratie économique, sociale et politique, le développement des libertés, l'appel à la responsabilité et à la participation de chacun et de tous.

Aujourd'hui, la question du changement est au cœur du débat.

Pour les femmes, cela passe par une marche en avant décisive vers l'égalité, la reconnaissance de leur identité.

Elles veulent que le changement politique se traduise réellement dans leur vie individuelle et dans toutes les sphères de la vie sociale, par une égalité dans et devant le travail, dans la vie de chacune, dans celle des couples et des familles, dans la vie politique. C'est une grande et lourde tâche !

Les luttes qu'a menées le parti communiste français pour préparer le changement, sa participation aujourd'hui au Gouvernement et à la majorité de cette assemblée pour obtenir de nouvelles conquêtes et de nouveaux droits s'inscrivent pleinement dans cette perspective.

Nous sommes décidés à agir, comme nous l'avons fait depuis des années, pour que le changement réussisse pour les femmes et avec elles.

Pour que les milliers de travailleuses des secteurs industriels démantelés par Giscard, comme le textile-habillement, l'électroménager, l'électronique, le papier-carton, les cuirs et peaux retrouvent et gardent leur travail.

Des décisions rapides doivent être prises pour traduire le changement, pour les ouvrières de Saint-Joseph, en lutte depuis cinq ans, pour celles de la chemiserie Rousseau à Montluçon, dont l'usine est prête à tourner ; pour les travailleuses de Jouff, afin que le T. G. V. miniature de Noël ne soit pas fabriqué au Japon ; pour très vite rouvrir l'usine de conserverie Solpa, occupée depuis bientôt dix ans et prendre en compte le plan de relance proposé par son syndicat C. G. T. ;

pour sauvegarder la compagnie générale du vêtement à Limoges. Chez Gresland, où les travailleuses sont près de 75 p. 100, la lutte est engagée contre les manœuvres patronales.

Partout en France, oui, les femmes luttent, occupent leur usine, démontrent qu'elles sont qualifiées, compétentes. Elles doivent, par la reprise de leur entreprise, participer à la relance, contribuer à la réduction du chômage et produire français.

Certes, la gravité de la situation héritée de la politique de la droite ne peut permettre de tout résoudre d'un seul coup.

Mais le chômage, l'inflation et la hausse des prix, ce 1 p. 100 d'augmentation des cotisations de sécurité sociale — mesure négative à nos yeux, pour notre économie — risquent de rogner inexorablement ce que les familles modestes ont obtenu.

Alors que le ministère du budget révèle que de 90 à 100 milliards de francs par an échappent au fisc, les patrons rêvent de pouvoir imposer une véritable police des salaires et de restreindre le pouvoir d'achat.

Comme le montre l'enquête engagée par l'union des femmes françaises sur les marchés, l'achat de la viande demeure la première préoccupation ; viennent ensuite la consommation saine d'eau chaude et d'électricité et l'acquisition d'un manteau pour l'hiver.

Il convient impérativement de renverser la logique qui a fait fureur sous Giscard et Barre, en instaurant un véritable contrôle des prix, qui peut aller jusqu'au blocage, en empêchant le départ de France des fonds dont on a besoin pour investir, en faisant tourner à plein les machines, en assurant le progrès technique et la qualification, en supprimant la T.V.A. sur les produits « de première nécessité » et en établissant une fiscalité plus juste.

Cette logique-là est celle que veulent les femmes et dont elles ont besoin !

C'est pourquoi les premières mesures gouvernementales prises et qui concernent particulièrement les femmes vont dans le bon sens.

Il en est ainsi des hausses du S.M.I.C., des augmentations des allocations familiales, de l'allocation logement, de toutes les mesures en faveur de l'emploi et de l'indemnisation du chômage.

La loi d'amnistie qui a permis la réintégration ou la levée de sanctions à l'encontre des travailleuses représente aussi un acquis sur le plan des libertés.

L'action menée par les différents ministères pour créer des emplois dans le service public, pour lutter contre les inégalités dans la santé, pour interdire les discriminations sexistes, pour la suppression des atteintes aux droits de grève, pour réserver aux femmes 60 p. 100 des 45 000 places de stage créées pour les jeunes, pour la nomination de chargées de mission sur la formation professionnelle féminine, cette action est décisive. Nous attendons quelques précisions concernant l'éducation permanente et les crédits affectés à la promotion sociale.

Les projets de loi en préparation, les mesures d'information, de réflexion et de concertation engagées répondent aux impératifs d'égalité, de mieux vivre pour les femmes.

Les nationalisations votées, les prochains débats sur le temps de travail, sur l'avancement de l'âge de la retraite, sur les droits nouveaux des travailleurs sont depuis longtemps des thèmes et des mots d'ordre de lutte pour les communistes.

C'est pourquoi nous y souscrivons pleinement, convaincus que nous sommes qu'ils ouvrent des possibilités d'avancées déterminantes pour les femmes.

C'est avec l'esprit constructif d'une politique créatrice d'emplois que nous avons participé aux récents débats, en particulier sur le projet de budget pour 1982, et que nous avons défendu des amendements.

Nous avons déposé depuis juillet plusieurs propositions de projet de loi en faveur des femmes.

L'une tend à instaurer l'égalité des sexes dans le travail, la famille, dans les mentalités et les mœurs.

Une autre demande le respect de l'égalité des sexes dans les manuels scolaires, car c'est un domaine dans lequel il est possible d'agir immédiatement, directement d'une façon générale et cohérente pour faire reculer les stéréotypes féminins dépassés et faire évoluer les mentalités, tant il est vrai que les modèles sociaux et sexuels se structurent dans les premières années de l'enfant et que l'école y contribue pour une large part. Or, malgré une certaine évolution, la plupart des manuels scolaires continuent à diffuser une vision conservatrice de la femme. Et que dire des films publicitaires à la télévision ?

Une autre proposition tend à la protection des femmes victimes de violences et sévices de la part de leur conjoint.

Nous en avons déposé une tendant à suspendre les mesures de saisies et d'expulsions.

Une autre propose la création d'un fonds de pensions alimentaires.

Une de nos propositions porte le congé de maternité à six mois.

Je citerai encore la proposition tendant à l'extension et à la revalorisation des allocations familiales dès le premier enfant.

Une autre fixe à cinquante-cinq ans pour les femmes le bénéfice de la retraite à taux plein.

Il y a aussi celle qui améliore la législation de l'I.V.G.

Enfin une autre tend à développer l'éducation sexuelle.

Toutes ces propositions sont réalistes.

Dans la situation nouvelle créée le 10 mai, elles peuvent représenter un pas en avant significatif pour les femmes.

C'est pourquoi nous appelons votre attention, madame le ministre, sur l'objectif qu'elles s'assignent et qui souvent rejoint les préoccupations gouvernementales, celles du ministère des droits de la femme et se recoupent avec l'esprit de projets de loi en préparation.

C'est pourquoi nous en proposerons l'inscription à l'ordre du jour et la discussion devant notre assemblée.

Dans l'esprit constructif qui est celui des communistes, nous voulons œuvrer pour ouvrir de nouvelles perspectives pour les femmes et pour avancer vraiment vers l'égalité.

Ces avancées sont indissociables pour nous d'une relance de notre économie et de la consommation populaire, d'un terme mis à la c.s.se et aux gaspillages dont les femmes sont les premières victimes, de l'amélioration des conditions de vie et de travail.

C'est pourquoi, le groupe communiste votera les crédits du budget des droits de la femme et approuve les objectifs novateurs qu'il s'assigne. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Louis Lareng.

**M. Louis Lareng.** Plus personne, madame le ministre, ne conteste la nécessité d'un ministère des droits de la femme. Pour nous, ce ministère est un mal nécessaire mais nous souhaitons que, grâce à votre dynamisme, ce mal soit guéri le plus rapidement possible.

Pendant des siècles, en effet, les femmes ont été exclues de l'égalité des droits avec les hommes. Elles ont conscience aujourd'hui d'entrer dans une ère nouvelle. N'oubliez pas que, pour la première fois dans l'histoire de la France, les femmes ont permis la victoire de la gauche.

Il me paraît évident que s'il n'y a pas de ministère des droits de l'homme, c'est que de nombreux droits des femmes restent théoriques et baloués quotidiennement.

Deux tâches essentielles paraissent dévolues à votre ministère.

La première est celle d'informer, de sensibiliser inlassablement et par des moyens sans cesse accrus les femmes et les hommes, qu'ils soient frères, maris, pères ou patrons, afin qu'un regard adapté soit porté sur l'éducation des jeunes filles, sur l'orientation scolaire des adolescentes, sur la formation des jeunes femmes adultes, sur leur place dans la vie familiale et politique. Nous ne pouvons que vous féliciter pour la campagne d'information sur la contraception, décidée par le conseil des ministres, sur votre proposition. Bien que la contraception soit liée à des phénomènes physiologiques, il a été bon de placer cette campagne en dehors de la responsabilité du ministère de la santé alors que, par tradition, cette question était trop liée à une notion de pathologie.

**Mme Paulette Nevoux.** Très bien !

**M. Louis Lareng.** Les professionnels de la santé doivent cependant s'y intéresser, car le Gouvernement et le ministre de la santé ont nettement orienté leur action sur les notions de « prévention » et de « bonne santé ». Il sera donc normal d'être conseillé avec compétence sur la contraception et, en tant que médecin, je me dois de le souligner.

Vous associez également à cette campagne les associations qui sont des relais indispensables sur le terrain, non seulement par leur propre travail, mais aussi pour aider le service public à mieux répondre aux besoins en qualité et en quantité.

Cette campagne a une vocation informative et pédagogique, car elle véhicule des idées simples et fortes, influe sur les mentalités, fait prendre conscience aux femmes que, si le travail leur apporte la liberté économique, une contraception bien vécue leur apporte liberté et conquête du corps. C'est une victoire pour elles sur l'ignorance et sur la fatalité.

La campagne d'information doit aussi porter à la connaissance du public les lieux où il peut s'informer. Des lieux d'accueil diversifiés faciliteront l'accès à l'information des femmes rurales, des travailleuses, des femmes enseignantes, de celles des départements et des territoires d'outre-mer.

Il sera nécessaire de donner une connaissance exacte des lieux d'implantation des centres de planning familial où s'associent consultation médicale et information. Ils ne seront pas exclusivement situés dans les hôpitaux dont les structures, quelle que soit la bonne volonté des personnels, se prêtent souvent mal aux discussions de cet ordre. Un exemple d'accueil est parfaitement réalisé par les centres de santé intégrés.

Une telle organisation demande la mise en place de formateurs, et donc un enseignement bien structuré dans les facultés de médecine, dans les écoles d'infirmières, d'assistantes sociales, dans les écoles de formation de maîtres de l'enseignement du premier et du second degré.

Puisse votre action diminuer, voire supprimer, le recours à l'acte de désespoir qu'est l'interruption volontaire de grossesse dont les possibilités légales sont d'ailleurs souvent incomplètement ou mal appliquées.

La deuxième tâche de votre ministère consiste à modifier les textes législatifs tous les jours et sans relâche et à vérifier le contrôle de leur application pour que l'égalité des droits de la femme se traduise en actes.

Dans leur travail ce sera la diversification des emplois offerts, l'égalité effective des rémunérations, le rapprochement des conjoints, le partage équitable des responsabilités, la possibilité réelle de formation continue.

Dans leur vie personnelle, ce sera la protection réelle contre les sévices, les violences et le viol, la lutte contre les causes de la prostitution, l'allègement des tâches par une réduction des heures de travail, l'aménagement de l'accueil des enfants à proximité des lieux de travail de leurs parents.

Dans leur vie sociale, ce sera l'encouragement à la prise des responsabilités dans les divers secteurs d'activité en évitant autant que possible et en ne prenant qu'en dernière mesure les quotas, en favorisant également la revalorisation de la vie associative au sein de laquelle militent, dans tout le pays, tant de femmes; ce sera aussi la mise en œuvre d'une politique familiale créant les conditions favorables aux Françaises et aux Français pour envisager avec confiance d'avoir des enfants.

Il est satisfaisant, madame le ministre, de trouver ces orientations dans votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme Halimi.

**Mme Gisèle Halimi.** Mes chers collègues, il est un fait politique unique — vous le rappeliez tout à l'heure, madame le ministre — qui est passé inaperçu des spécialistes et des politologues : pour la première fois depuis près d'un quart de siècle, les femmes à égalité d'âge et de classe ont voté pour François Mitterrand et pour la gauche unie et leur ont fait confiance.

**M. Claude Germon.** Très bien !

**Mme Gisèle Halimi.** C'est un fait fondamental parce que de tout temps on a séparé la lutte des femmes des luttes politiques. Aujourd'hui, pourquoi nous fait-on confiance ? On attend de nous que nous assumions un énorme rattrapage dont les femmes ont besoin. C'est une lourde charge. Mais quel rattrapage ? Dans le monde et en France, il y a deux trains : le train des hommes et le train des femmes. Quelle que soit l'évolution du progrès, ces deux trains avancent au même rythme, mais celui des femmes reste, depuis des millénaires, en arrière, sous-développé et exploité.

Pour faire en sorte que le train des femmes puisse arriver à la hauteur de celui des hommes, de leurs compagnons et pour qu'enfin le progrès puisse bénéficier à part entière aux hommes et aux femmes, il n'y a qu'une solution : prendre les mesures spécifiques.

S'il est un domaine où le rattrapage s'impose, c'est bien celui du travail. Pour une femme, la première des malédictions à conjurer, c'est bien la dépendance économique. Mais le travail pour une femme ce n'est pas seulement le moyen d'accéder à l'indépendance économique, c'est aussi, et peut-être beaucoup plus que pour un homme, le droit à l'autonomie, à l'existence propre.

Savez-vous, madame la ministre, que le taux de chômage des femmes est le double de celui des hommes; 9,6 p. 100 contre 4,5 p. 100 ? Dans ma circonscription, à Voiron, le chômage des femmes atteint 78 p. 100 du total, soit l'un des taux les plus élevés de France. D'autres chiffres ? Une femme sur quatre travaille à la chaîne, un homme sur treize seulement. L'humiliante obligation de pointer est imposée à 40 p. 100 des femmes, et à 25 p. 100 des hommes. Une femme sur deux gagne moins de 3 000 francs par mois, alors qu'il n'y a qu'un homme sur quatre dans cette situation.

Il faut reconnaître que c'est dans le domaine du travail que l'injustice est la plus intolérable. Pourquoi cette discrimination ?

Je ne citerai qu'une cause, mais elle est importante : les trois-quarts des femmes n'ont pas de formation professionnelle.

Je me souviens très bien qu'en 1974 un des thèmes féministes du précédent président de la République était celui-ci : 24 p. 100 seulement des femmes ont reçu une formation professionnelle, il faut que cela change. Cela a « changé » en effet : en 1980 ce pourcentage était de 27 p. 100 ! C'est l'un des échecs, et non le moindre, du précédent septennat.

Mais le drame quotidien des femmes, c'est l'impossibilité de concilier le droit au travail et le droit de choisir leurs maternités. Il y a quadrature du cercle parce que les mentalités sont ce qu'elles sont et par atavisme, on considère que l'éducation des enfants revient exclusivement à la mère, que le travail important, celui qui vous place bien dans la hiérarchie des salaires, de la décision, de la responsabilité, c'est l'apanage des hommes.

Allons-nous nous incliner devant ce qu'on voudrait présenter comme une fatalité ? Nous qui avons fait le 10 mai, nous qui avons fait le 21 juin, nous qui avons redonné à la France l'espoir, après vingt-trois ans de silence, allons-nous exclure les femmes de cet espoir ? Je ne crois pas que nous puissions le faire. Des moyens sont à notre disposition. J'en citerai un, que je qualifierai de moyen charnière, je veux parler du congé parental, c'est-à-dire le travail à mi-temps pour l'homme et pour la femme, et l'éducation des enfants à mi-temps pour l'homme et pour la femme.

Pourquoi charnière ? Parce qu'il permet à l'homme et à la femme de rester dans le circuit économique et à l'enfant de recevoir une autre éducation.

Le changement des mentalités, la libération des femmes, c'est aussi une lutte pour un changement de culture, et ça coûte cher. A ce propos, j'ai cherché en vain le budget des femmes. Il n'y a pas de « bleu » qui lui soit consacré.

**M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial.** Pas encore !

**Mme Gisèle Halimi.** Le budget des femmes, c'est 16 lignes dans le fascicule des services du Premier ministre. Autant dire que le budget des droits des femmes entre dans cet hémicycle par la petite porte. Nous espérons que cela changera bientôt.

Il y a tout de même un budget d'intervention, c'est important parce que c'est nouveau. C'est un budget modeste de 60 millions, mais, madame la ministre, qu'allez-vous en faire ?

Si nous posons des questions, ce n'est pas du tout, croyez-le bien, par esprit de revendication systématique, mais parce que nous avons dit aux femmes de nous rejoindre pour instaurer la justice.

Expliquez-leur au moins que l'I.V.G. sera remboursée, mais peut-être pas tout de suite. Elles peuvent comprendre. Le congé parental, coûterait 3 ou 4 milliards si la moitié des parents le demandait. On l'a promis, il figure dans le programme. Ce fut d'abord une revendication des féministes, mais François Mitterrand, le 28 avril dernier, lors du débat organisé par « Choisir » l'a reprise à son compte de façon explicite. Alors, dites oui, c'est possible, dans un ou deux ans. Mais expliquez-vous ! expliquons-nous ! Les femmes sont adultes, elles savent que tout n'est pas possible tout de suite. « Tout, tout de suite », nous le savons, c'est la politique du pire et elles n'y seront jamais favorables.

Il y a enfin, madame la ministre, des idées qui ne coûtent que de l'imagination et qui ne demandent que la volonté de servir la cause des femmes, ce dont, je suis persuadée, vous ne manquez pas. Les mouvements de femmes pourraient vous en donner beaucoup. J'en cite quelques-unes : la lutte contre le viol doit prendre d'autres formes ; l'administration par le père des biens du mineur n'est plus acceptable aujourd'hui dans notre société.

**M. le président.** Veuillez conclure, je vous prie.

**Mme Gisèle Halimi.** Je conclus, monsieur le président. Mais les femmes ont si peu l'occasion de parler des femmes dans cet hémicycle que vous me pardonnerez de parler une minute de plus.

**M. le président.** C'est déjà fait.

**Mme Gisèle Halimi.** Au sujet de travail à temps partiel, soyons net : le parti socialiste est contre, les mouvements féministes sont contre et nous avons fait notre campagne en soulignant que nous ne l'aimions pas. Le travail à temps partiel, c'est le chômage à temps partiel. Regardez les statistiques : 84 p. 100 des femmes en « bénéficient » si je puis dire, car les hommes n'aiment pas le travail à temps partiel. Qui a fait une carrière, qui a pris des décisions, qui a assumé des responsabilités en travaillant à temps partiel ?

Nous comprenons que ce travail subalterne, subsidiaire, soit nécessaire compte tenu de la conjoncture économique, mais, de grâce, prenons des mesures pour endiguer le mal. Disons aux femmes que le travail à temps partiel, ce sera provisoire, pour deux ou trois ans, et qu'après elles auront droit à un travail à

temps plein. Imposons enfin par la loi la mixité du travail à temps partiel, qui devrait concerner autant d'hommes que de femmes.

En conclusion, madame la ministre, je vous dirai sur le ton de la nostalgie, de la tristesse et non du reproche, que les femmes s'interrogent parce qu'elles n'ont pas obtenu les explications auxquelles elles avaient droit. Nous avons un programme, nous avons fait une campagne au cours de laquelle nous avons donné des précisions quant au calendrier des mesures à prendre. Il est possible, il est même certain que nous devons changer un peu ce programme, prendre d'autres mesures provisoires. Ce n'est pas notre faute. Expliquons-le, expliquons aux femmes et au pays qui nous ont fait confiance, pourquoi nous attendons, pourquoi nous prenons d'autres dispositions. La confiance demeure, l'espérance est toujours vivace, mais n'oublions pas nous en sommes comptables. Parce que les femmes je le répète, se sont lancées pour la première fois, dans la bataille politique elles ont le droit qu'on leur réponde et qu'on leur donne un calendrier des mesures qui seront proposées et votées pour elles. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme Chepy-Léger.

**Mme Annette Chepy-Léger.** Madame la ministre, c'est avec un grand plaisir que comme militante, depuis longtemps engagée dans la lutte pour les droits des femmes, je m'exprime aujourd'hui dans le cadre de la discussion de votre budget.

Même si ce budget reste encore faible — 94,8 millions de francs — il est multiplié par dix par rapport à celui de l'année dernière, dont les crédits, presque uniquement de fonctionnement, étaient répartis entre plusieurs ministères. Nous espérons que l'année prochaine, nous aurons un budget individuel et non pas inclus dans les services du Premier ministre.

C'est aussi la première fois que nous avons un rapporteur pour avis pour les droits des femmes et je voudrais souligner ici la volonté politique du Gouvernement.

Dans le nouveau contexte politique, un budget n'est pas à lui seul la garantie d'une prise en compte des revendications des femmes, mais il est déjà un moyen donné au ministère pour assumer son rôle d'animation et de proposition en faveur des femmes. Cependant, il est de notre responsabilité à tous de lutter collectivement afin que les femmes aient la possibilité de vivre comme elles le souhaitent, avec exactement les mêmes chances et les mêmes droits que les hommes et qu'elles soient considérées comme des individus à part entière.

Il faut tout d'abord faire disparaître toutes discriminations à leur égard. Trop souvent, les femmes sont à égalité de devoirs, mais non de droits avec les hommes.

Il faut donc accroître toutes les garanties d'un véritable respect de leurs droits, dans tous les domaines : économiques, politiques, culturels, sociaux et familiaux.

Je crois que, pour une femme, le premier droit fondamental est le droit à l'emploi. Il faut tenir compte de cette volonté et donner à chacune les moyens d'exercer un emploi selon ses choix, surtout quand on sait que les femmes sont les premières touchées par le chômage et les premières concernées par les emplois précaires. Seules de véritables mesures garantissant les droits propres des femmes pourront réduire l'inégalité entre les hommes et les femmes.

Un véritable statut pour le conjoint d'artisan et de commerçant s'impose. Il en est de même pour les agricultrices. Je dis volontairement « agricultrice » car il est encore très rare de trouver une femme — sauf si elle est seule — qui soit « chef » de la propriété. Bien souvent, après avoir participé activement à la marche de l'entreprise, les femmes sont réputées « sans profession ». En matière de protection sociale et de retraite, les conjoints, on devrait plutôt dire les conjointes, n'ont que des droits dérivés.

Il est urgent, madame la ministre, que notre Gouvernement prenne des mesures concrètes en faveur des femmes seules et, en particulier, en faveur de celles que les hasards de l'existence, parfois douloureux, jettent brusquement dans la solitude. Je veux parler des veuves et des divorcées.

Trop souvent, elles se retrouvent confrontées à des problèmes d'emploi insurmontables et à des difficultés financières dramatiques. Elles ont largement contribué au changement politique du printemps dernier et elles placent leur espoir dans les engagements que nous avons pris.

Je me permets de vous les rappeler brièvement : porter le taux de réversion de pensions à 60 p. 100, créer rapidement le fonds national chargé d'assurer le recouvrement et le versement réguliers des pensions alimentaires pour les femmes divorcées ; instituer une allocation-veuvage et une assurance-divorce qui permettraient aux femmes seules de surmonter les difficultés financières avant de trouver l'emploi tant attendu ;

accorder aux femmes une réelle priorité dans l'accès aux stages de formation professionnelle mais surtout créer un plus grand nombre de stages qui leur soient adaptés.

Voilà des objectifs simples, précis, qui pourraient résoudre un grand nombre des problèmes que rencontrent les femmes seules.

Je mentionnerai enfin le droit à la libre disposition de soi, le droit à la liberté dans tous les domaines. C'est grâce à une amélioration accrue de l'information, à une extension et à une meilleure protection de ses droits que la femme ne dépendra plus d'une autre personne mais qu'elle se prendra en charge intégralement et réellement.

La liberté entraîne la responsabilité et chaque femme doit désormais être responsable. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des droits de la femme.

**Mme le ministre des droits de la femme.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, à cette heure matinale, j'essaierai d'être aussi brève que possible, car nous avons tous aujourd'hui un emploi du temps chargé.

Je remercie M. Hamel de son rapport et j'approuve tout à fait les trois demandes qu'il a formulées concernant la priorité accordée aux femmes seules, le prolongement de mon action jusqu'aux départements et aux territoires d'outre-mer et l'information relative aux critères d'attribution des aides accordées aux associations. Je souhaite, comme lui, que nous puissions établir entre nous une relation suivie quant au règlement de ces dossiers.

Mme Toutain a posé la question du remboursement de l'I. V. G. Je lui répondrai que mon ministère étudie le dossier. Il semble qu'un tel remboursement soit techniquement possible dans le cadre de la loi actuelle. Nous savons depuis peu que les Français approuveraient à 67 p. 100 cette mesure dans laquelle ils reconnaissent un geste de justice sociale. Il ne s'agit plus maintenant que de se mettre d'accord sur des modalités techniques. Nous en reparlerons.

J'ai quelque difficulté, madame Missoffe, à vous répondre, ne voyant pas très bien à quoi vous avez fait allusion. Vos citations étaient tronquées et isolées de leur contexte. Pratiquant l'amalgame, vous avez cru pouvoir affirmer que je voyais dans l'interruption volontaire de grossesse une méthode contraceptive. Je ne l'ai jamais dit, car je ne l'ai jamais pensé. Je suis toute disposée à reprendre la discussion, à condition toutefois qu'en soit exclu tout procès d'intention facile.

Madame Nevoux a évoqué les quotas à l'intérieur de la fonction publique. Nous ne devons pas exclure la possibilité d'avoir des contacts à ce sujet.

Au sujet des manuels scolaires, je suis d'accord avec Mme Goeuriot. Dans la mesure où nous avons créé dans mon ministère un petit groupe qui étudie cette question, c'est très volontiers que nous en discuterons avec elle.

Je partage pour l'essentiel l'opinion de Mme Gisèle Halimi, mais je vois mal comment je pourrais donner plus d'explications car je consacre déjà beaucoup de temps à cet exercice. A considérer la façon dont elles me répondent, j'ai le sentiment que les associations, que les femmes, elles, comprennent. Cela dit, je m'efforcerais d'expliquer encore plus. De son côté, le Premier ministre expose tout ce que nous avons l'intention de faire, sans évacuer quoi que ce soit. Par conséquent, c'est une question de rythme et d'étalement dans le temps.

Pour ce qui est d'établir un calendrier, j'en suis tout à fait d'accord. Encore convient-il d'en prendre le temps. Le Président de la République est élu pour sept ans et l'Assemblée pour cinq ans. On peut donc affirmer, sans grand risque de se tromper, qu'il se situerait dans cette limite. Mais je crois que l'on peut faire confiance à la bonne volonté de chacun et le militantisme passé, qui n'est plus à démontrer, nous garantit que personne ne freinera. Les femmes, j'en suis convaincue, sont capables de comprendre. Elles ont atteint maintenant un degré de maturité suffisant.

Sur le travail à temps partiel, nous avons déjà échangé nos conceptions. Nous avons pensé le limiter à certains moments de la vie. Pourquoi ne pas proposer, avais-je déjà dit, deux ou trois ans de travail à temps partiel au début ou à la fin de la vie professionnelle, ce qui permettrait d'amortir le choc avant la retraite ou avant l'entrée dans le monde du travail ? C'est d'ailleurs, je crois, une idée que partage le Premier ministre.

Pourquoi aussi ne pas utiliser le temps partiel comme passerelle en cours de vie professionnelle, tous les cinq ou six ans, par exemple, si l'on a envie de changer de métier ? Cela ne me paraît pas non plus être une mauvaise idée. Le travail à temps partiel deviendrait ainsi un moyen de promotion dans la vie des travailleurs et non plus une manière d'enfermer la

moitié de ceux-ci dans un nouveau ghetto, comme c'est le cas dans certains pays.

Madame Chepy, je reprends volontiers votre idée de réversion des pensions alimentaires à 60 p. 100. C'est un dossier très délicat qui est en discussion en ce moment avec le ministre de la solidarité. Là encore, comme pour le reste, je souhaite très vivement que nous puissions établir une coordination entre mon ministère et l'ensemble de l'Assemblée, tous partis confondus, de façon à conforter nos propositions et accélérer la promotion des femmes, ce qui, semble-t-il, ne fait pas problème dans cette assemblée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** Les crédits du ministère des droits de la femme sont inclus dans les crédits des services généraux du Premier ministre.

#### Après l'article 84.

**M. le président.** Toutefois, en accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 198 présenté par Mme Toutain, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, qui tend à introduire un article additionnel après l'article 84.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 84, insérer le nouvel article suivant :

« Le paragraphe I de l'article 82 de la loi de finances pour 1980 est modifié comme suit :

« I. — Le conjoint du contribuable doit signer la déclaration d'ensemble des revenus du foyer. »

La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

**Mme Ghislaine Toutain, rapporteur pour avis.** Par cet amendement, la commission a souhaité transformer la simple habilitation de l'épouse à signer la déclaration de revenus en obligation, pour affirmer la volonté du législateur de prendre en compte le droit des femmes dans le domaine fiscal.

En effet, l'article 82 de la loi de finances pour 1980 disposait :

« L'épouse du contribuable est habilitée à signer la déclaration d'ensemble des revenus du foyer conjointement avec son mari, sans que celui-ci puisse s'y opposer. »

Cette disposition a été diversement appliquée et la réalité nous montre que de nombreuses déclarations de revenus restent signées du seul mari.

Cette situation est anormale, car les époux partagent la responsabilité financière de l'impôt et de nombreuses femmes sont contraintes, durant le mariage ou après le divorce, mais pour la période correspondant au mariage, d'acquiescer sur leurs propres revenus l'impôt non payé par le mari.

La commission des affaires culturelles a souligné, au cours de ses débats, les difficultés techniques que pouvait présenter une telle mesure, mais elle a entendu souligner très clairement, dans le cadre de l'égalité des époux au sein du couple, la nécessité qu'à un moment ou à un autre cette mesure soit prise.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial.** La commission des finances ne s'est pas prononcée sur cet amendement, dont je crois savoir qu'il sera peut-être retiré.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme le ministre des droits de la femme.** Je trouve l'idée excellente sur le fond et sur le principe. Il semble cependant qu'en l'état actuel des choses il ne soit absolument pas possible techniquement d'adopter l'amendement tel quel. En tout état de cause, je ne suis pas habilitée à l'accepter, car cela dépasse, si j'ose dire, mes compétences, et relève plutôt de celles du ministre du budget.

J'en ai donc discuté avec celui-ci. Il m'a affirmé que s'il n'était pas possible d'accepter cette année la disposition proposée, il faudrait d'ores et déjà étudier les moyens appropriés pour que ce le soit l'année prochaine, dans le cadre de la réforme de la fiscalité. Je ne puis donc que vous encourager très vivement à suivre cette affaire de très près. J'y apporterai moi-même toute mon attention en veillant à ce que soit étudiée, avec les services compétents, la manière la mieux appropriée de prendre une mesure qui me semble indispensable si nous voulons parvenir à l'égalité des conjoints devant la déclaration d'impôts.

**M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial.** Très bien !

**Mme le ministre des droits de la femme.** En conclusion, il convient donc, madame le rapporteur, que vous retiriez cet amendement, du moins pour le moment, tout en restant,

comme je le disais à l'instant, extrêmement vigilante quant au suivi de cette affaire.

**M. le président.** La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

**Mme Ghislaine Toutain, rapporteur pour avis.** Je vous remercie, madame le ministre, pour les précisions que vous venez de nous fournir.

Ainsi que je l'ai précisé, la commission des affaires culturelles elle-même s'était préoccupée des difficultés techniques que son amendement pourrait soulever s'il était adopté tel quel. Elle accepte donc de le retirer, étant entendu qu'elle prend acte de l'engagement que le Gouvernement vient de prendre, par votre bouche, que la mesure proposée serait adoptée l'année prochaine.

**M. le président.** L'amendement n° 198 est retiré.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des droits de la femme.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

#### DEPOT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Gilbert Sénès un rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi relatif à la durée du mandat des membres des chambres d'agriculture (n° 477).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 549 et distribué.

— 4 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982, n° 450 (rapport n° 470 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

— Services du Premier ministre : Relations avec le Parlement, Rapatriés, Services divers, Secrétariat général de la défense nationale, Conseil économique et social et Budget annexe des *Journaux officiels*.

Annexe n° 29 (Relations avec le Parlement). — M. Edmond Alphandery, rapporteur spécial ;

Annexe n° 30 (Rapatriés). — M. Gérard Bapt, rapporteur spécial ; avis n° 471, tome XXV, de M. Gérard Collomb, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Annexe n° 31 (Services divers). — M. Jean Anciant, rapporteur spécial ;

Annexe n° 32 (Secrétariat général de la défense nationale). — M. Henri de Gastines, rapporteur spécial ; avis n° 473, tome VII, de M. Jacques Huyghues des Etages, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ;

Annexe n° 33 (Conseil économique et social). — M. Michel Barnier, rapporteur spécial ;

Annexe n° 47 (*Journaux officiels*). — M. Michel Barnier, rapporteur spécial ;

— Commerce extérieur :

Annexe n° 6. — M. Paul Chcnat, rapporteur spécial ; avis n° 472, tome IV, de M. Jean-Jacques Barthe, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 475, tome V de M. Alain Mayoud, au nom de la commission de la production et des échanges.

— Relations extérieures, Affaires européennes, Coopération et développement :

Annexe n° 24 (Relations extérieures : services diplomatiques et généraux). — M. Charles Josselin, rapporteur spécial ; avis n° 472, tome I (Relations extérieures) de M. Jacques Mellick, au nom de la commission des affaires étrangères ;

Annexe n° 25 (Affaires européennes). — M. Pierre Méhaignerie, rapporteur spécial ;

Annexe n° 26 (Coopération et développement). — M. Alain Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 472, tome II de M. André Bellon, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 471, tome I (Relations culturelles, scientifiques et techniques) de M. André Delehedde, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 472, tome III (Relations culturelles) de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion, en troisième lecture et dernière lecture, du projet de loi de finances rectificative pour 1981, n° 544 (Rapport n° 548 de M. René Drouin, au nom de la commission spéciale);

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt-deux heures, troisième séance publique:

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 18 novembre 1981, à deux heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.

**Ordre du jour établi par la conférence des présidents.**  
(Réunion du mardi 17 novembre 1981.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 27 novembre 1981 inclus:

**Mardi 17 novembre 1981, soir (vingt et une heures trente):**  
Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 (n° 450, 470, 471 à 475):

Culture (suite).

Services du Premier ministre:

Droits de la femme.

Services du Premier ministre:

Relations avec le Parlement;

Rapatriés;

Services généraux;

S. G. D. N.;

Conseil économique et social.

Journaux officiels.

**Mercredi 18 novembre 1981, matin (neuf heures trente):**

Services du Premier ministre (suite).

Commerce extérieur.

Relations extérieures.

Après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement, et soir (vingt-deux heures):

Lecture définitive du projet de loi de finances rectificative pour 1981 (n° 544, 548).

Suite de l'ordre du jour du matin.

**Jeudi 19 novembre 1981, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente):**

Recherche et technologie;

Temps libre;

Articles non rattachés.

**Vendredi 20 novembre 1981, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) jusqu'à minuit:**

Articles non rattachés (suite);

Seconde délibération;

Vote sur l'ensemble.

**Mardi 24 novembre 1981, après-midi (seize heures) et éventuellement soir (vingt et une heures trente):**

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'exploitation et l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins (n° 465).

**Mercredi 25 novembre 1981, après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement, et soir (vingt et une heures trente):**

Discussion du projet de loi relatif à la durée du mandat des membres des chambres d'agriculture (n° 477, 549);

Discussion du projet de loi relatif à la prise en charge par l'Etat de certaines cotisations de sécurité sociale au bénéfice d'entreprises opérant une forte réduction de la durée du travail (n° 545);

Discussion des conclusions du rapport sur: 1° la proposition de M. Alain Bocquet et plusieurs de ses collègues tendant à l'abrogation de la loi n° 70-480 du 8 juin 1970 dite Loi « anti-casseurs » (n° 200); 2° la proposition de loi de M. Lionel Jospin et plusieurs de ses collègues tendant à l'abrogation des articles 314 et 184, alinéa 3, du code pénal et à la modification de l'article 108, alinéa 2, résultant de la loi « anti-casseurs » (n° 351).

**Jeudi 26 novembre 1981, après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente):**

Éventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille;

Discussion du projet de loi relatif à la modération des loyers (n° 546);

Discussion du projet de loi supprimant le caractère obligatoire de la consultation des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (n° 484).

**Vendredi 27 novembre 1981, matin (neuf heures trente) et, éventuellement, après-midi (quinze heures):**

Questions orales sans débat;

Éventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille.

Le scrutin pour l'élection de six juges suppléants de la Haute Cour de justice, qui devait avoir lieu le mercredi 18 novembre 1981 après les questions au Gouvernement, est reporté à une date ultérieure.

**Mise au point au sujet d'un vote.**

A la suite du scrutin (n° 153) sur l'amendement n° 575 rectifié du Gouvernement après l'article 18 du projet de loi de finances pour 1982 (Détaxation des carburants utilisés par les chauffeurs de taxi dans la limite de 5 000 litres par an pour chaque véhicule) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 4 novembre 1981, p. 3021), M. Lancien, porté comme « s'étant abstenu volontairement », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

**Ce numéro comporte le compte rendu intégral  
des trois séances du mardi 17 novembre 1981.**

**1<sup>re</sup> séance : page 3839 ; 2<sup>e</sup> séance : page 3857 ; 3<sup>e</sup> séance : page 3875.**

### ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ETRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
	<b>Assemblée nationale :</b>			
	Débats :			
06	Compte rendu.....	72	300	Téléphone ..... } Renseignements : 575-62-31
23	Questions .....	72	300	
07	Documents .....	390	720	TELEX ..... 201174 F DIRJO - PARIS
	<b>Sénat :</b>			
06	Débate .....	84	204	
09	Documents .....	390	696	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

**Prix du numéro : 1,50 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)**